

ECOLE SUPERIEURE DES MÉTIERS DE L'ÉCONOMIE

I. Tableau horaire¹⁾

(Total des heures et nombre d'heures prévues pour chaque matière)

A. Matières obligatoires	Heures hebdomadaires					Somme	Catégorie du contrat d'enseignement
	Année						
	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e		
A.1. Domaine d'enseignement obligatoire							
1. Religion	2	2	2	2	2	10	(III)
2. Langage et communication :							
2.1. Allemand	3	2	2	2	3	12	(I)
2.2. Communication et présentation ²⁾	-	-	2	-	-	2	III
2.3. Langues vivantes :							
2.3.1. Anglais	3	3	3	3	3	15	(I)
2.3.2. Seconde langue vivante ³⁾	3	3	3	2	3	14	(I)
3. Sciences humaines :							
3.1. Histoire et culture	-	-	-	3	2	5	III
3.2. Psychologie et philosophie	-	-	-	2	2	4	III
4. Éducation artistique :							
4.1. Éducation musicale ⁴⁾	1	(1)	(1)	(1)	2	1+(5)	(IVa)
4.2. Arts plastiques et créativité ⁴⁾	3	(1)	(1)	(1)	(2)	3+(5)	IVa
5. Sciences naturelles :							
5.1. Biologie et écologie	-	-	3	2	-	5	III
5.2. Chimie	3	-	-	-	-	3	(III)
5.3. Physique	-	2	-	-	-	2	(III)
5.4. Mathématiques et mathématiques appliquées	2	2	2	2	-	8	(I)
6. Économie, politique et droit :							
6.1. Géographie économique	3	2	-	-	-	5	III
6.2. Économie d'entreprise et nationale	-	3	2	2	2	9	II
6.3. Éducation civique et droit	-	-	-	2	2	4	III
6.4. Comptabilité et contrôle de gestion ⁵⁾	3	2	2	2	3	12	I
7. Informatique :							
7.1. Informatique et bureautique ⁶⁾	2	2	-	-	-	4	III
7.2. Informatique appliquée	-	-	2	2	2	6	I
8. Alimentation, restauration et hôtellerie :							
8.1. Alimentation	-	2	2	-	-	4	III
8.2. Cuisine et service	3	4	3	4	-	14	IV
8.3. Organisation de l'entreprise	-	-	2	-	-	2	II
9. Éducation physique et sportive	2	2	2	2	2	10	(IVa)

¹⁾ En vertu du principe d'autonomie scolaire, ce tableau horaire est susceptible d'être modifié d'après les conditions du paragraphe III.

²⁾ Avec traitement électronique des données.

³⁾ Indiquer entre parenthèses la dénomination de la langue concernée sur tout document officiel.

⁴⁾ Enseignement alternatif de la 2^e à la 5^e année.

⁴⁾ Id.

⁵⁾ Avec assistance informatique.

⁶⁾ Avec traitement de texte informatique.

	Heures hebdomadaires					Somme	Catégorie du contrat d'enseignement
	Année						
	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e		
Total des heures hebdomadaires du domaine d'enseignement obligatoire	33	32	33	33	28	159	
Matières obligatoires de l'enseignement de choix et de spécialité du programme d'enseignement autonome cf. paragraphe A.2.	2	3	3	4	4	16	
Total des heures hebdomadaires	35	35	36	37	32	175	

A.2. Enseignement de choix et de spécialité du programme autonome⁷⁾
(Matières obligatoires du programme d'enseignement autonome)

1. Matières de spécialités⁸⁾ :

1.1. Matières de spécialité avec programme imposé :

Communication internationale dans le domaine de l'économie	I
Informatique et médias	I
Tourisme culturel	III

1.2. Matières de spécialité sans programme imposé⁹⁾ :

Option langues vivantes	I
Option informatique	I
Option de spécialisation théorique	III
Option art et créativité	IVa

Nombre d'heures hebdomadaires consacrées aux matières de spécialité

8-16

2. Séminaires⁹⁾ :

Séminaire de langue vivante	I
Séminaire d'organisation de l'entreprise	I
Séminaire informatique	I
Séminaire de culture générale	III
Séminaire de sciences naturelles	III
Séminaire art et créativité	IVa
Séminaire de développement de la personnalité	III
Séminaire de spécialisation théorique	III
Séminaire pratique	IV

Nombre d'heures hebdomadaires consacrées aux séminaires :

0-8

Nombre d'heures hebdomadaires du domaine d'enseignement de choix et de spécialité :

2 3 3 4 4 16

⁷⁾ Etabli d'après les conditions du programme d'enseignement autonome (cf. paragraphe III).

⁸⁾ Un enseignement de choix et de spécialité au moins égal à 8 heures hebdomadaires devra être proposé tout au long du cursus.

⁹⁾ Indiquer la dénomination exacte de la matière de spécialité sans programme imposé ou du séminaire sur tout document officiel.

⁹⁾ Id.

B. Stage pratique obligatoire¹⁰⁾

12 semaines entre la 3^e et la 4^e année

C. Options et exercices facultatifs¹⁰⁾

D. Stage pratique facultatif

4 semaines entre la 4^e et la 5^e année

E. Cours de soutien¹⁰⁾

¹⁰⁾ Etabli d'après les conditions du programme d'enseignement autonome (cf. paragraphe III).

¹⁰⁾ Id.

¹⁰⁾ Id.

II. OBJECTIF PÉDAGOGIQUE GÉNÉRAL

En vertu des §§ 65 et 76 et en considération du § 2 de la loi d'organisation scolaire, l'École supérieure des métiers de l'économie s'est dotée d'un programme global permettant à ses élèves d'acquérir une vaste culture générale en plus de toutes les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice d'une profession dans le domaine supérieur de l'économie, de l'administration, mais aussi de la santé, du social, du tourisme et de l'alimentation. Les diplômés de cette école sont en outre habilités à poursuivre leurs études dans une école technique supérieure, une université ou une académie.

La formation a pour objectif essentiel de développer la personnalité, la mobilité et flexibilité professionnelle, la créativité, l'esprit critique et l'engagement social de l'élève capable de communiquer dans sa langue maternelle ou en langues étrangères et toujours disposé à poursuivre sa démarche de perfectionnement.

L'élève capable de diriger ses collaborateurs mais sachant également s'intégrer au sein d'une équipe et maîtrisant les technologies modernes devra de plus être en mesure d'aborder les problèmes d'organisation de l'entreprise en tenant compte de leurs dimensions économiques, écologiques et sociales.

L'élève doit être amené à penser et agir de façon globale et responsable. Le savoir théorique et les compétences pratiques qu'on lui aura transmis devront également lui permettre d'adopter une attitude responsable envers autrui.

La découverte d'autres cultures se veut favoriser l'ouverture d'esprit et l'esprit de tolérance de l'élève qui développera ainsi la pensée démocratique lui permettant de vivre dans une société multiculturelle.

III. PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT AUTONOME

IIIa. Conditions générales

Le programme d'enseignement autonome (cf. § 6 alinéa 1 de la loi d'organisation scolaire) garantit une liberté relative dans l'enseignement des matières obligatoires – à l'exception du cours de religion –, des matières optionnelles, des exercices facultatifs ainsi que du cours de soutien du domaine d'enseignement obligatoire et du domaine d'enseignement de choix et de spécialité. Afin d'exploiter au mieux cette marge de manœuvre, il sera particulièrement important de considérer les besoins et problèmes que l'école ou une promotion rencontre dans sa situation géographique particulière ainsi que tous les souhaits ou objectifs qui en résultent. L'exercice de la liberté accordée par le principe d'autonomie scolaire requiert l'élaboration d'un concept adapté aux besoins des élèves et de l'ensemble des partenaires éducatifs en fonction de leur environnement scolaire, culturel et économique.

Le programme d'enseignement autonome doit être adapté au cadre horaire hebdomadaire ainsi qu'aux capacités spatiales et matérielles de l'établissement.

Le programme d'enseignement autonome doit impérativement tenir compte de l'objectif pédagogique général défini dans le paragraphe II et tout particulièrement du principe de perméabilité du système scolaire autrichien (cf. § 3 de la loi d'organisation scolaire).

IIIb. Modification de l'emploi du temps en vertu du principe d'autonomie scolaire

En vertu du principe d'autonomie scolaire, l'établissement est autorisé à modifier la répartition des heures hebdomadaires prévues pour l'ensemble des matières obligatoires de chaque année afin d'harmoniser les contenus pédagogiques du domaine d'enseignement obligatoire et du domaine

d'enseignement de choix et de spécialité. Ces modifications restent néanmoins soumises aux conditions suivantes :

1. Le nombre d'heures hebdomadaires prévu pour certaines matières du domaine d'enseignement obligatoire peut être réduit de 1 à 10 heures sur l'ensemble du cursus afin d'augmenter – dans la même mesure – le total des heures hebdomadaires d'une autre matière du domaine d'enseignement obligatoire et/ou du domaine d'enseignement de choix et de spécialité du programme autonome.
Une matière du domaine d'enseignement obligatoire ne peut être réduite de plus d'une heure si un total hebdomadaire inférieur ou égal à 4 heures lui est consacré. Une matière du domaine d'enseignement obligatoire ne peut être réduite de plus de deux heures si un total hebdomadaire supérieur à 4 heures lui est consacré.
2. De plus, le nombre d'heures hebdomadaires prévu sur l'ensemble du cursus pour le domaine d'enseignement obligatoire ne peut être élargi de plus de 8 heures aux dépens de l'enseignement de choix et de spécialité du programme d'enseignement autonome.
3. Le temps imparti à la spécialité choisie en vertu du principe de l'autonomie scolaire (matière de spécialité avec ou sans programme imposé) ne peut être inférieur à 8 heures hebdomadaires sur l'ensemble du cursus.
4. Le nombre d'heures hebdomadaires prévu pour l'ensemble des matières obligatoires de chaque année (domaine d'enseignement obligatoire et domaine d'enseignement de choix et de spécialité) ne peut excéder 38 heures.
5. Le total des heures hebdomadaires prévu pour toutes les matières obligatoires ne peut être ni inférieur ni supérieur à 175 heures.

Toute augmentation ou réduction autonome du volume horaire d'une matière du domaine d'enseignement obligatoire exige que ses objectifs et contenus pédagogiques soient adaptés à ces modifications.

Un tableau horaire tenant compte de toutes les modifications effectuées en vertu du principe d'autonomie scolaire devra être établi et conservé sur l'ensemble du cursus (de la 1^e à la 5^e année).

IIIc. Répartition autonome des contenus pédagogiques

Les contenus pédagogiques doivent être répartis sur les différentes promotions dans le cadre du programme d'enseignement autonome. Cette répartition sur les différents niveaux scolaires constitue le concept de base de l'établissement qui établira ce modèle pour toutes les classes dans un esprit pluridisciplinaire et en tenant compte du principe de perméabilité du système scolaire autrichien (cf. § 3 de la loi d'organisation scolaire).

III d. Enseignement de choix et de spécialité du programme autonome

Les matières de spécialité sont des matières obligatoires dont l'objectif est de spécialiser l'élève dans une perspective professionnelle. Chaque établissement devra opter lui-même pour une spécialité clairement définie qui viendra s'inscrire dans le programme d'enseignement autonome. Si plusieurs promotions sont menées de manière parallèle dans la même école, celle-ci peut alors proposer plusieurs spécialités différentes tout en tenant compte du nombre d'élèves et de groupes (prévu), en particulier pour les derniers niveaux scolaires du cursus.

Si l'établissement choisit une spécialité libre de tout programme imposé, il devra formuler lui-même la dénomination ainsi que les objectifs et contenus pédagogiques de ce domaine.

Le ou les séminaire(s) organisé(s) dans le cadre des matières obligatoires doivent permettre à l'élève de compléter ses connaissances dans des disciplines compatibles avec l'objectif pédagogique général.

Si un ou plusieurs séminaires sont organisés dans le même établissement (pour chaque promotion), celui-ci doit formuler lui-même leur dénomination complémentaire, décrire leurs objectifs et contenus pédagogiques et fixer le nombre d'heures qui leur sera consacré. L'établissement est autorisé à regrouper des heures de façon autonome dans le cadre des séminaires.

IIIe. Options, exercices facultatifs et cours de soutien

L'établissement est tenu de formuler lui-même la dénomination et le contenu de chaque option, des exercices facultatifs et du cours de soutien – par analogie à la description des matières obligatoires du programme d'enseignement autonome –. C'est également lui qui décidera du nombre d'heures qui leur sera consacré.

IV. PRINCIPES DIDACTIQUES GÉNÉRAUX

Le cours doit être conçu dans un esprit interdisciplinaire et doit tenir compte aussi bien des particularités régionales que des faits d'actualité et - dans la mesure du possible - des derniers progrès technologiques. De cette manière, les enseignants doivent être incités à poursuivre leur démarche de perfectionnement.

Les enseignants de matières apparentées sont tenus de se concerter régulièrement afin de cultiver leur pensée et compréhension interdisciplinaire.

Tous les conseils pédagogiques, plans de répartition des contenus pédagogiques et autres mesures adaptées doivent favoriser l'exploitation de toutes les possibilités de connexion entre les différentes matières enseignées.

Le programme d'enseignement doit être considéré comme un cadre permettant de refléter les évolutions et innovations sociales, économiques et culturelles.

Le bon usage de la langue allemande doit être le souci des enseignants de toutes les matières qui sont tenus de relever les fautes de prononciation, d'orthographe, de grammaire et d'expression des élèves.

Dans toutes les matières qui s'y prêtent, on veillera particulièrement à sensibiliser les élèves aux problèmes de la politique, de la santé, des médias et de l'environnement ainsi que de l'égalité entre les sexes.

Les enseignants sont tenus de justifier l'importance de l'enseignement et de l'apprentissage exemplaire en favorisant l'étude approfondie d'un domaine nécessairement restreint par rapport à l'approche superficielle de thèmes variés.

Les enseignants devront donc choisir des méthodes susceptibles d'éveiller la curiosité et l'enthousiasme des élèves tout en leur permettant de reconnaître les aspects essentiels d'une thématique.

Un regroupement d'heures hebdomadaires permet d'approfondir les contenus pédagogiques d'une discipline du domaine d'enseignement de choix et de spécialité (cf. paragraphe III).

L'élève doit être amené à penser et agir de façon logique, créative, associative et responsable en travaillant sur des problèmes, projets, études de cas et simulations. Le projet de stage en entreprise-modèle représente un moyen d'appliquer les connaissances de base ainsi que les techniques de travail et d'apprentissage qu'il a acquises dans les différentes matières et doit lui permettre de développer ses facultés communicatives et sociales.

C'est surtout dans les matières obligatoires du programme d'enseignement autonome que les jeunes gens devront apprendre à exploiter toutes les ressources pédagogiques mises à leurs disposition

- en particulier le travail en équipe - et à coopérer avec leurs camarades et enseignants pour acquérir leur savoir spécifique de la manière la plus autonome possible. Il est en outre recommandé de favoriser l'enseignement sur la méthode des projets si la discipline s'y prête.

V. PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT POUR LE COURS DE RELIGION

a) Cours de religion catholique

Cf. avis BGBI. n° 30/1984.

b) Cours de religion évangélique

Cf. avis BGBI. n° 515/1991.

c) Cours de religion vieille-catholique

De façon générale, le cours de religion vieille-catholique est organisé d'après les conditions du § 7 de la loi sur le cours de religion confessionnel dans sa version actualisée. C'est donc le programme du domaine supérieur (« Oberstufe ») des lycées d'enseignement général qui doit être appliqué ici.

d) Cours de religion islamique

Cf. avis BGBI. n° 421/1983.

e) Cours de religion israélite

Application analogue à l'avis BGBI. n° 88/1985 dans sa version actualisée

f) Cours de religion néo-apostolique

Cf. avis BGBI. n° 269/1986.

g) Cours de religion de l'Eglise de Jésus Christ des Saints des Derniers Jours

Cf. avis BGBI. n° 239/1988.

h) Cours de religion orthodoxe syriaque

Cf. avis BGBI. n° 467/1988.

i) Cours de religion orthodoxe grecque

Cf. avis BGBI. n° 441/1991.

j) Cours de religion bouddhiste

Cf. avis BGBI. n° 255/1992.

VI. OBJECTIFS ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES DES DIFFÉRENTES MATIÈRES

A. Matières obligatoires

A.1. Domaine d'enseignement obligatoire

2. LANGAGE ET COMMUNICATION

2.1. ALLEMAND

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- être incités à participer à la vie culturelle, économique et politique et à contribuer à son développement ;
- maîtriser les situations de communication écrite et orale de la vie privée et professionnelle ;
- être en mesure de s'exprimer de manière immédiate, claire et univoque et de comprendre, traiter et rendre correctement toute expression écrite ;
- développer leur propre créativité linguistique ;

- savoir se servir des moyens leur permettant d’améliorer leur orthographe, grammaire et expression ;
- savoir utiliser les ouvrages de référence et les nouveaux médias – en particulier Internet – dans un esprit critique.

Contenus pédagogiques :

Littérature et culture :

Genres et notions littéraires.
 Choix exemplaire d’œuvres littéraires de l’origine à nos jours étudiées dans un contexte international. Littérature autrichienne contemporaine.
 Dimensions culturelles et sociales des thèmes abordés, importance pour la situation actuelle.
 Lecture, présentation orale et interprétation de textes.
 Ecriture créative. Description de contenu. Caractéristiques. Critique.

Médias et économie :

Types et fonctions des médias. Critique des médias. Analyse de la consommation médiatique.
 Langage médiatique. Traitement de l’information dans et par les médias.
 Sortes de textes économiques (notes, protocole, citation, résumé, texte publicitaire, etc.).
 Sortes de textes journalistiques (reportage, commentaire, glose, courrier des lecteurs, etc.).
 Interprétation de textes et de données statistiques.

Politique et société :

Thèmes d’actualité importants pour l’ensemble de la société.

Correction et réflexion de la langue :

Application des règles d’orthographe et de ponctuation.
 Orthographe et signification de mots d’emprunts et termes techniques fréquents.
 Structures grammaticales (mots, éléments syntaxiques, phrases, etc.).
 Structure de la langue actuelle. Niveaux de langue. Evolution de la langue. Style (en fonction des sortes de texte étudiées).

Communication orale et écrite :

Analyser. Argumenter. Documenter. Faire appel. Commenter. Discuter. Débattre. Adapter son expression à l’interlocuteur (registres de langue).

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :

Deux épreuves d’une heure ou deux heures ;

Dans la dernière année où la matière est enseignée :

Deux épreuves de trois heures.

2.2. COMMUNICATION ET PRÉSENTATION

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- savoir agencer et construire un discours ;
- savoir préparer et présenter un exposé ;
- posséder des compétences verbales dans différents domaines de la vie privée et économique ;
- savoir utiliser la langue en tant qu’instrument de la vie professionnelle ;
- découvrir qu’un écho positif permet d’accroître la motivation de l’individu ;
- optimiser leur capacité d’expression et d’entente grâce à une situation d’entraînement continu ;
- savoir travailler en groupe.

Contenus pédagogiques :

Communication :

Principes de base. Communication verbale et non verbale. Langage corporel.
Formes du dialogue (candidature, conflit, présentation, conversation téléphonique, etc.).
Manières de mener une conversation. Animation. Communication en groupe.
Argumentation. Techniques d'interrogation. Ecoute active. Réactions.

Rhétorique :

Techniques du dialogue et du discours. Articulation en langue standard.
Conception et agencement d'un discours. Moyens rhétoriques.
Vaincre sa timidité. Lutter contre le trac.

Présentation :

L'individu au centre de la présentation (présentateur et public, aspects psychologiques).
Modes de présentation.
Conception, réalisation et analyse de la présentation.
Utilisation des moyens techniques (rétroprojecteur, tableau de conférence, panneau d'affichage, ordinateur, etc.).
Techniques de travail créatives (brainstorming, mindmapping, 6-3-5, etc.).

2.3. LANGUES VIVANTES

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- comprendre que l'apprentissage d'une langue étrangère représente un enrichissement personnel qui leur donne la chance de découvrir d'autres systèmes de pensée, de constater les points communs et les différences interculturelles et ainsi d'adopter une attitude ouverte et tolérante envers le monde et autrui ;
- parallèlement à leur langue maternelle et à la lumière des autres matières enseignées, reconnaître les traits principaux du système de la langue étrangère et développer des stratégies générales d'acquisition de la langue ainsi qu'une pensée abstraite et associative tout en tirant parti des effets synergiques interdisciplinaires ;
- développer des stratégies leur permettant de développer leurs compétences linguistiques après leur scolarité ;
- posséder les compétences linguistiques, pratiques et sociales qui leur permettront d'affronter le quotidien professionnel, de trouver une solution aux problèmes rencontrés et de réaliser leurs opérations commerciales comme il se doit ;
- savoir lire, comprendre, traiter et appliquer les informations authentiques de la vie privée, publique et professionnelle qu'ils saisissent en langue d'arrivée par voie écrite ou orale, pouvoir en discerner le contenu essentiel et évaluer leur importance pour la situation ou le problème rencontré ;
- savoir reconnaître les différents registres de langue de l'expression active et passive et adapter leur niveau de langue à la sorte de texte ou au canal de communication employé afin d'interagir de façon spontanée, flexible et stylistiquement assurée avec leur interlocuteur ;
- pouvoir utiliser parallèlement plusieurs langues et registres de langues comme la situation l'exige et être capables de rendre correctement des informations dans l'autre langue ;
- à l'aide de toutes les technologies de l'information et de la communication dont ils disposent, savoir présenter de manière adaptée les faits qu'ils auront eux-mêmes recherchés et, si la situation l'exige, savoir les rapporter de manière contrastée ;
- dans le cadre de leur projet de formation individuel, connaître les différentes voies de qualifications externes en langues étrangères et savoir estimer leur importance pour leur développement personnel et professionnel.

2.3.1. Anglais :

Les élèves doivent :

- au moins atteindre le niveau d'un « Independent User B2 » conformément aux standards de compétence linguistique fixés par le Conseil de l'Europe (European Framework of Reference – cadre européen de référence linguistique commune). Pour certaines compétences, on tentera d'atteindre le niveau d'un « Proficient User C1 ». ¹¹⁾

Cela signifie que les élèves doivent au moins

- pouvoir comprendre l'essentiel du contenu de textes complexes traitant de thèmes abstraits ; comprendre les informations et discussions se rapportant à leur spécialité.
- pouvoir s'exprimer spontanément avec une telle aisance qu'ils puissent converser avec un locuteur natif sans que cela exige trop d'effort de la part des interlocuteurs ;
- pouvoir s'exprimer de façon claire et détaillée au sujet de thèmes très variés, savoir exprimer leur opinion sur une question actuelle et être en mesure de présenter les avantages et inconvénients de plusieurs possibilités.

2.3.2. Seconde langue vivante :

Les élèves doivent :

- au moins atteindre le niveau d'un « Independent User B1 ». Pour certaines compétences, on tentera néanmoins d'atteindre le niveau d'un « Independent User B2 » ¹¹⁾.

Cela signifie que les élèves doivent au moins

- pouvoir comprendre les informations essentielles exprimées en langue standard claire et ayant trait à des sujets familiers tels que le travail, l'école, les loisirs, etc. ;
- savoir faire face à la plupart des situations que l'on rencontre en voyageant dans les pays du domaine linguistique concerné ;
- pouvoir s'exprimer de façon simple et cohérente sur des thèmes familiers et sur leurs centres d'intérêt personnels.
- pouvoir rendre compte de leurs expériences vécues ou d'autres événements, décrire leurs rêves, espoirs et objectifs tout en sachant justifier et expliquer brièvement leurs projets et opinions.

Contenus pédagogiques :

Développement des compétences linguistiques par l'étude des champs thématiques suivants :

Environnement personnel :

Famille, amis et relations sociales, habitat, habillement et mode, loisirs, sports, médias, éducation, formes de communication personnelle, santé, hygiène et alimentation.

Culture et société :

Institutions publiques, structures politiques et sociales, religion, art, évolutions et tendances de la société actuelle, environnement et qualité de vie, diversité interculturelle, éducation à la paix, relations sociales et interculturelles (par exemple générations, minorités, marginaux).

Economie et monde du travail :

Communication orale et écrite ayant trait au monde professionnel dans le domaine de l'administration, du tourisme, des services, du commerce et de la production.

Bureautique et informatique. Technologies de l'information.

Organisation de l'entreprise et déroulement du travail. Relations publiques et marketing.

Travail et marché du travail.

¹¹⁾ Cadre européen de référence linguistique commune, chapitre 3, niveaux de référence communs : échelle globale ; Conseil de l'Europe, Strasbourg 2001, ISBN 3-468-49469-6.

¹¹⁾ Id.

Le développement des compétences linguistiques à travers l'étude des contenus pédagogiques ci-dessus inclut également l'acquisition, la consolidation et l'élargissement continu du vocabulaire de l'élève ainsi que des structures grammaticales nécessaires à toute bonne communication.

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une ou deux heures ;

Dans la dernière année où la matière est enseignée :

Deux épreuves de deux ou trois heures.

3. SCIENCES HUMAINES

3.1. HISTOIRE ET CULTURE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- disposer du savoir historique fondé – en particulier des connaissances de l'histoire autrichienne – dont ils auront besoin dans leur vie privée et professionnelle et qui leur permettra d'agir au niveau politique et social ;
- acquérir et analyser les informations nécessaires à la compréhension de la situation mondiale actuelle et des interactions entre la politique, l'économie et la culture ;
- pouvoir analyser et évaluer dans un esprit critique les situations et phénomènes actuels du domaine politique, social, économique et culturel à la lumière des modèles historiques ;
- être amenés à préserver leur héritage culturel ;
- être incités à participer activement à la vie publique et culturelle et à assumer leurs responsabilités politiques et sociales ;
- être amenés à se reconnaître dans les principes démocratiques, être préparés aux rencontres interculturelles et apprendre à résoudre des conflits de manière pacifique ;
- être familiarisés avec l'enseignement sur la méthode des projets.

Contenus pédagogiques :

Importance de l'histoire (fonction, thèmes, méthodes).

Facteurs importants pour l'évolution sociale, culturelle, politique et économique de la société – autrichienne – moderne de l'origine au 18^e siècle.

L'âge des Lumières et des révolutions bourgeoises :

Principes philosophiques. Systèmes constitutionnels. Fondation des Etats-Unis.

Napoléon et l'Europe. Restauration et révolution.

Nationalisme et libéralisme. Révolution industrielle et question sociale ; mouvement ouvrier.

Société, économie, culture (classicisme, Biedermeier), science et technique.

Evolution historique en Autriche.

L'ère impérialiste :

Mouvements d'unification nationale. Européisation du reste du monde.

L'Europe avant la Première Guerre Mondiale ; Première Guerre Mondiale.

Société (grande bourgeoisie, société industrielle, mouvement féministe).

Idéologies et mouvements politiques.

Economie, science, culture.

Evolution historique en Autriche.

Evolutions après la Première Guerre Mondiale :

Révolution russe. Réorganisation de l'Europe.

Première République d'Autriche.

Idéologies et systèmes totalitaires (motifs et principes, politique, persécutions, résistance) ; antisémitisme, fascisme en Autriche, crise des démocraties.

Organisations internationales.

National-socialisme, Holocauste. Seconde Guerre Mondiale.

Evolution historique hors des frontières de l'Europe.

Société, économie (inflation, crise économique mondiale, dirigisme économique), science, technique, culture.

Evolution historique en Autriche.

L'ère du pluralisme :

Nations Unies. Guerre Froide (formation des blocs, foyers de crise, mouvement des Non Alignés).

Unification de l'Europe.

Conflit Nord-sud et décolonisation.

Racisme, génocides.

Société, économie (partenariat social ; conflits sociaux, mouvements alternatifs. croissance économique et écologie, science, technique).

Culture en tant que facteur économique.

Evolutions en Autriche (politique intérieure et extérieure de la Seconde République).

Développement actuel :

Révolution à l'Est, effondrement et démocratisation de la communauté des Etats socialistes.

Néonationalisme et société multiculturelle.

Intégration européenne.

Problèmes de migration. Terrorisme. Problèmes historiques actuels.

3.2. PSYCHOLOGIE ET PHILOSOPHIE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- comprendre les phénomènes psychiques et connaître leur dénomination scientifique exacte ;
- savoir utiliser la littérature spécialisée dans le domaine de la psychologie et de la pédagogie ;
- s'intéresser à leur propre personnalité ainsi qu'à celle d'autrui et comprendre les interactions entre l'individu et son environnement social ;
- apprendre à adapter leur comportement à la personnalité d'autrui ;
- adopter une attitude justifiée et défendable face aux différents problèmes de la vie et se montrer responsables et tolérants au sein de la communauté ;
- réfléchir aux questions fondamentales de l'existence humaine et se forger une opinion sur l'Homme et le monde qui leur permettra d'agir de manière responsable ;
- savoir appliquer leurs connaissances dans les situations de la vie privée et professionnelle ;
- développer une pensée critique et autonome.
- apprendre à respecter une opinion autre que la leur et l'œuvre de ceux qui la défendent.

Contenus pédagogiques :

Psychologie et pédagogie :

Objet, méthodes, domaines d'application, courants.

Forces psychiques (motivation et émotion).

Fonctions cognitives :

Perception, mémoire, pensée ; intelligence, talent.

Théories et techniques d'apprentissage.

Psychologie du développement :

Enfance ; adolescence ; l'individu adulte jusqu'à sa vieillesse.

Dérangements psychiques et comportements pathologiques (méthodes de traitement psychothérapeutiques et psychiatriques).
Conflits dans le cadre familial, professionnel et privé (types et solutions).
Etude du comportement d'agression.
Prévention des toxicomanies.
Psychologie de l'entreprise et du travail.
Psychologie de l'économie et de la publicité. Education aux médias.
Psychologie sexuelle (attitude envers la sexualité, comportement sexuel, problèmes sexuels).

Psychologie de la personnalité :

Courants principaux de la psychanalyse.
Etude de la personnalité ; diagnostic de la personnalité.
Psychosomatique, hygiène psychique, psychologie environnementale.

Psychologie sociale :

Socialisation (en fonction du sexe et du niveau social).
Groupe, phénomènes de la psychologie de masse.
Opinions et préjugés ; manipulation ; communication.

Philosophie :

L'Homme et la connaissance :
Méthodes, objectifs, limites de la connaissance ; théorie des sciences ; philosophie de la langue ; logique.
L'Homme et ses valeurs :
Problématique des valeurs ; éthique ; esthétique.
L'Homme et la nature :
Modèles de pensée écologique (nature – technique – société).
L'Homme et la société :
Formes de relations humaines (relation toi-moi, petit groupe ; modèles de société, modèles de pensée féministe) ; droit, politique, pouvoir ; idéologie et critique des idéologies ; utopies.
L'Homme et la transcendance :
Métaphysique.
Courants principaux de la philosophie contemporaine.
Evénements biographiques critiques.

4. EDUCATION ARTISTIQUE

4.1. EDUCATION MUSICALE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- travailler leur faculté d'expression linguistique, vocale et gestuelle pour atteindre un niveau de qualité adapté ;
- savoir s'exprimer seuls et/ou en groupe par une musique de bonne qualité ;
- apprendre à écouter de façon attentive, concentrée et nuancée ;
- développer leur propre talent musical ;
- aborder le phénomène de la musique de manière sensible et cognitive ;
- découvrir que la musique peut constituer un enrichissement personnel ;
- développer à travers la pratique musicale des compétences telles que la capacité à travailler en équipe, à communiquer et à se concentrer ; faire preuve de sociabilité et de tolérance ;
- connaître les différents phénomènes musicaux de l'origine à nos jours ;
- apprendre à exploiter et analyser dans un esprit critique la diversité des effets et fonctions de la musique dans un environnement acoustique en mutation permanente ;
- connaître et savoir utiliser les technologies de l'informatique audiovisuelle ;
- apprendre à estimer l'importance sociale et économique de la musique ;

- être informés sur la place que l'Autriche occupe dans le monde musical dans le contexte historique, régional et international ;
- connaître les critères de qualité susceptibles d'être définis pour la musique et l'art ;
- réaliser différents projets interdisciplinaires.

Contenus pédagogiques :

Chant :

Différents styles de chansons issues d'époques et de cultures différentes, avec ou sans accompagnement, monophoniques ou polyphoniques, également avec accompagnement gestuel ; voix parlée.

Travail de la voix et de la diction – mouvement, détente, posture, respiration, intonation, articulation, expression.

Rythme, mélodie, intonation et diction.

Potentiel vocal, expérimentation et improvisation vocale. Utilisation du microphone.

Musique instrumentale :

Jeux sur le rythme, les notes et les sons, expérimentation et improvisation sonore.

Modèles harmoniques.

Utilisation des instruments disponibles pour accompagner le chant, les mouvements et la mise en scène.

Création musicale :

Traduction musicale de textes, d'images, d'ambiances et d'émotions.

Travail de mise en scène, collages.

Rédaction de paroles de chansons et de textes personnels inspirés par la musique.

Musicologie :

Orientation parmi les différentes époques musicales à travers l'étude d'œuvres musicales importantes pour l'histoire et la culture.

Etude et interprétation d'œuvres musicales.

Aspects techniques et stylistiques de la musique tels que : reprise, modulation, opposition, tension et détente, augmentation et diminution, motif, thème, mélodie, rythme et harmonie.

Formes de notation et systèmes tonals.

Formes et genres musicaux.

Ensembles musicaux issus d'époques et de cultures différentes.

Ecoute :

Répertoire d'écoute choisi parmi des époques, styles, domaines fonctionnels et cultures différents.

Rapport sensible et cognitif à la musique.

Musique et société :

Orientation dans la vie culturelle régionale, transrégionale et internationale.

Importance de la musique pour la société.

Musique en tant que facteur économique, métiers de la branche musicale.

Financement et commercialisation de la musique. Musique et publicité. Industrie musicale et médias, politique de subvention et sponsoring, tourisme culturel.

Effets et fonctions de la musique.

La musique dans le contexte social, historique et politique.

Rythmique :

Entraînement par diction monosyllabique rythmique, percussion corporelle et instrumentale.

Patterns rythmiques, rythmes de danse et représentation de formes personnelles.

Mouvement :

Posture et techniques de mouvements ;
mouvements libres et chorégraphie personnelle ;
danses autrichiennes et internationales.

Médias électroniques et informatique :

Utilité d'Internet pour la musique.
Musique générée par ordinateur, son et design sonore, musiques de film et clips vidéo.
Projet artistique interdisciplinaire.

4.2. ARTS PLASTIQUES ET CRÉATIVITÉ

Objectifs pédagogiques:

Les élèves doivent :

- étudier de façon objective et critique la manière dont les produits et leur environnement présents et futurs sont / seront développés et aménagés ;
- savoir utiliser les techniques de créativité pour trouver leurs idées ;
- savoir donner forme à leurs idées, en planifier et organiser la réalisation ;
- savoir travailler de manière expérimentale ;
- savoir appliquer de façon systématique et à l'aide des médias actuels le savoir et les compétences nécessaires au développement des produits et à l'aménagement de leur environnement tout en tenant compte des spécificités du matériel utilisé ;
- savoir définir des critères de qualité et appliquer les méthodes de réflexion lors du processus de conception et de production ;
- savoir résumer et documenter de manière adéquate les résultats de leur travail ou de leurs reproductions et les préparer en vue d'une présentation ;
- avoir du plaisir à travailler à leurs créations graphiques et à la contemplation des œuvres d'arts plastiques ;
- comprendre les principes et fonctions de la création artistique ;
- se forger une opinion ouverte et critique sur tous les phénomènes des arts plastiques et de l'architecture ;
- connaître plusieurs œuvres représentatives des différentes époques de l'histoire des arts plastiques et de l'architecture ;
- connaître la terminologie de base de la discipline et savoir l'employer en étudiant une œuvre ;
- savoir exploiter de manière autonome les institutions et médias au service de l'éducation artistique ;
- avoir une fibre créatrice et savoir s'exprimer à travers plusieurs techniques et matériaux ;
- résoudre les problèmes rencontrés de façon autonome et adéquate en tenant compte des spécificités du matériel utilisé ;
- développer leur potentiel artistique en exploitant leur talent et savoir-faire ;
- savoir utiliser les médias visuels en tant qu'outils de production et de présentation.
- réaliser différents projets interdisciplinaires.

Contenus pédagogiques :

Conception et développement :

Création d'un produit (critères de développement – matériau, fonction, forme, couleur. Outils et procédés ; prévention de l'accident. Analyse de produit, critères subjectifs et objectifs de l'évaluation d'un produit).

Travail sur l'environnement de l'élève (décoration et aménagement intérieur).

Utilisation des médias modernes dans le processus de création et de documentation.

Techniques de créativité.

Formes d'expression expérimentales.

Graphisme et peinture :

Etude pratique et visuelle de l'objet (corporéité et espace, éléments structurels, structure de la surface, proportions, perspective).

Esquisse, dessin libre, techniques d'impression graphique.

Peinture libre (techniques et matériel, composition et couleur).

Création plastique :

Création d'un objet en trois dimensions.

Décoration intérieure :

Esquisse, représentation perspectiviste, forme et fonction.

Médias :

Utilisation des médias visuels, techniques et principes créateurs.

Graphisme et lay-out :

L'écriture en tant qu'élément de communication et de création.

Applications simples dans le domaine du lay-out et de la création graphique, réalisation d'une affiche.

Réflexion :

Réflexion sur les arts plastiques et l'architecture. Interprétation d'œuvres, de leur contenu sémantique et des circonstances de leur création. Techniques élémentaires de représentation et d'élaboration. Terminologie. Etude comparative de différentes œuvres.

Architecture dans le milieu habité par l'Homme, habitat.

Evolution de l'art européen, courants internationaux actuels. Place d'une œuvre d'art dans le contexte culturel général, problématiques élémentaires de l'histoire des courants stylistiques.

Analyse de produits médiatiques. Nature et effets de leurs aspects techniques et stylistiques.

Utilisation autonome des institutions et médias au service de l'éducation artistique.

Projet artistique interdisciplinaire.

5. SCIENCES NATURELLES

5.1. BIOLOGIE ET ECOLOGIE

Objectifs pédagogiques:

Les élèves doivent :

- pouvoir retracer la complexité des mécanismes biologiques du niveau moléculaire au niveau du système d'organes ;
- pouvoir comprendre et évaluer les cycles écologiques ;
- comprendre que la nature est un réseau de systèmes dont ils font eux-mêmes partie ;
- savoir représenter et expliquer des problématiques biologiques et écologiques à l'aide des moyens techniques modernes ;
- comprendre la diversité des interactions entre la société et l'environnement ;
- reconnaître l'importance d'un environnement intact pour leur propre santé, mais aussi pour l'économie ;
- agir de façon responsable sur le plan économique et écologique ;
- comprendre les grands problèmes ergonomiques ;
- analyser et évaluer les technologies nouvelles dans un esprit critique.

Contenus pédagogiques :

Biologie générale :

Cytologie :

La cellule en tant qu'unité de vie. Constituants, structure, substances, métabolisme cellulaire, division cellulaire. Différences et points communs entre la structure cellulaire des différents organismes.

Microbiologie :

Principes. Biotechnologie – méthodes de production choisies. Bactéries, virus et champignons. Organismes unicellulaires du règne animal et végétal.

Cellule – tissu – organe – système d'organes – organisme :

Différents types de tissus végétaux, animaux et humains.

Exemples représentatifs d'organes et de systèmes d'organes végétaux et animaux (structure et métabolisme cellulaire ; reproduction et développement ; systèmes sensoriels et neuro-hormonaux).

Somatologie :

Anatomie et physiologie du corps humain.

Sexualité, planification familiale, développement.

Prévention sanitaire (maladies infectieuses, maladies de civilisation, médecine psychosomatique, toxicomanie, ergonomie).

Biologie du comportement :

Méthodes ; comportement inné et acquis.

Comportement de l'Homme et de l'animal (comportement social, communication, sexualité, défense de la possession et du territoire, hiérarchie, agression, soin de la progéniture, relation parents/enfants).

Ecologie :

Facteurs abiotiques et biotiques.

Ecosystèmes, cycle de la matière et flux d'énergie.

Influence humaine sur les écosystèmes, impact régional et global.

Protection de la nature et de l'environnement.

Science et génie génétique :

Principes cytologiques de l'hérédité. Génétique moléculaire. Génétique humaine.

Application au génie génétique (exemples choisis).

Evolution :

Evolution physique, chimique, biotique et culturelle.

Facteurs d'évolution. Théories de l'évolution. Mécanisme.

Particularité du cas humain.

5.2. CHIMIE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- maîtriser les méthodes de la chimie et savoir décrire des relations causales (également à l'aide des techniques modernes) ;
- comprendre la nature des modèles chimiques et se forger une opinion critique sur les thèmes de l'actualité scientifique ;
- s'intéresser aux évolutions scientifiques et être capables de reconnaître les risques et dangers qu'elles comportent ;

- connaître les techniques de production et d'élimination des produits chimiques importantes pour leur vie privée et professionnelle et savoir les utiliser de façon responsable en tenant compte des aspects sanitaires, économiques et écologiques du problème.
- savoir reconnaître et décrire un problème et le résoudre au sein d'une équipe.

Contenus pédagogiques :

Méthodologie de la chimie :

Méthodes de séparation et d'analyse (substances nocives dans l'air, l'eau, le sol et les denrées alimentaires).

Réalisation de modèles (atomes – système périodique ; liaisons chimiques).

Rapport entre la structure et les propriétés d'une substance, interaction entre les molécules.

Réactions chimiques :

Lois stœchiométriques, bilan énergétique ; types de réaction.

L'eau :

L'eau en tant que produit solvant (indication de la concentration chimique).

Méthodes de traitement, évaluation de la qualité de l'eau. Pollution de l'eau ; traitement des eaux.

Acides, bases, sels, valeur pH, solutions tampon.

Formation de complexes, sédimentation.

L'air :

Composition, pollution de l'air ; substances nocives.

Chimie organique :

Hydrocarbures (structures, types de réaction. Pétrole et produits dérivés).

Alcools et produits d'oxydation.

Acides carboxyliques et dérivés.

Aliments porteurs d'énergie (structure chimique de base)

Glucides, glycolyse, photosynthèse, graisses, catabolisme lipidique ;

Production énergétique de l'organisme, cycle du citrate, structure et fonction des membranes ; mécanismes de transport, synthèse d'ATP.

Applications de la chimie organique (par exemple lessives, drogues et stupéfiants, cosmétiques).

Matériaux :

Verre, métaux, papier.

Matières plastiques (thermoplastiques, élastomères, duroplastiques).

Possibilités d'application, problèmes pour l'environnement.

Biochimie :

Evolution chimique. Enzymes, acides nucléiques. Biosynthèse des protéines.

Biotechnologie (exemples choisis).

5.3. PHYSIQUE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- comprendre les principes méthodiques et intellectuels de la science physique ;
- pouvoir décrire et présenter les mécanismes et phénomènes naturels et techniques au moyen des lois de la physique ;
- comprendre les problématiques de la physique, en particulier celles qui concernent le domaine de l'informatique et de l'énergie ;

- considérer certains problèmes du domaine de l'économie, de la technique et de la communication du point de vue du physicien afin de se forger une opinion critique et fondée à leur sujet ;
- être en mesure de réaliser des expériences et de présenter des thèmes de la physique à l'aide des techniques modernes.

Contenus pédagogiques :

Masses, particules et champs :

Propriétés des macro-objets (masse et gravitation, mouvement et énergie, température et chaleur, charge électrique, électromagnétisme, astrophysique).

Propriétés des micro-objets (défaut de masse et énergie de liaison, radioactivité, mécanismes nucléaires, physique des particules élémentaires).

Ondes et radiations :

Propriétés et phénomènes des ondes.

Ondes sonores, acoustique.

Spectre électromagnétique (champs d'onde, radiations, applications particulières).

Physique technique :

Energie (formes, production, utilisation).

Informatique (principes physiques, exemples choisis).

5.4. MATHEMATIQUES ET MATHEMATIQUES APPLIQUEES

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- connaître les structures générales de base des mathématiques ;
- développer une pensée logique autonome et savoir appliquer les méthodes mathématiques ;
- savoir convertir un problème de raisonnement verbal en symboles mathématiques ;
- savoir effectuer une analyse progressive et trouver eux-mêmes des voies de solution ;
- maîtriser les méthodes générales de calcul avec résultats algébriques ou graphiques ;
- savoir convertir en nombre des exemples et projets pratiques issus du domaine de l'économie ou des sciences naturelles et visualiser des problématiques mathématiques à l'aide des techniques graphiques modernes.

Contenus pédagogiques :

Propositions et ensembles avec leurs connexions ; ensembles et systèmes de nombres ;

Lois du calcul pour les opérations arithmétiques de base, les puissances et les racines.

Fonctions :

Fonctions linéaires et équations correspondantes.

Fonctions des puissances et racines et équations correspondantes.

Fonctions exponentielles et logarithmiques et équations correspondantes.

Suites et séries.

Géométrie élémentaire, surfaces et corps.

Trigonométrie.

Calcul différentiel.

Calcul intégral.

Statistique.

Calcul des probabilités.

Exemples d'application et travail à un projet sur le calcul fonctionnel dans le domaine de l'économie et des sciences naturelles (à l'aide des technologies modernes).

Intérêt composé, rentes, amortissement de la dette, crédits, leasing, cours et rentabilité, investissements.

Optimisation linéaire.

Théorie des coûts et des prix.

Problèmes de valeur extrême.

Calcul des surfaces et volumes (calcul de l'espace et du matériel requis).

Analyse des mécanismes de croissance économiques et naturels.

Calcul de tendances dans le domaine de l'économie et des sciences naturelles.

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une heure ;

Dans la dernière année où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une ou deux heures.

6. ECONOMIE, POLITIQUE ET DROIT

6.1. GEOGRAPHIE ECONOMIQUE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- disposer des connaissances topographiques dont ils auront besoin dans la vie privée et professionnelle et savoir s'orienter sur la carte au niveau global et régional ;
- savoir trouver, traiter et représenter les informations nécessaires à l'étude et à l'évaluation d'un cadre de vie ;
- connaître les systèmes d'information géographique ;
- savoir appliquer leurs connaissances de la géographie économique ;
- pouvoir expliquer les facteurs naturels et humains de la planète ainsi que leur interaction au sein des systèmes écologiques et économiques ;
- savoir que les ressources naturelles ne sont pas inépuisables ; être en mesure d'analyser les conflits relatifs à leur exploitation et répartition ;
- pouvoir expliquer les modèles d'action économiques ainsi que les problèmes de répartition et d'environnement qui en résultent ; adopter une attitude critique leur permettant d'apporter un début de solution à ces problèmes ;
- pouvoir nommer et justifier les regroupements régionaux et le typage des espaces géographiques réalisés selon différents critères et savoir décrire les problèmes qui en résultent ;
- comprendre les exigences que l'individu et la société imposent à leur espace géographique ;
- comprendre l'importance de l'aménagement du territoire en tant que garant de notre qualité de vie ;
- être incités à participer de manière responsable à l'aménagement et à la conservation de leur cadre de vie.

Contenus pédagogiques :

Situation de la Terre dans l'espace. Géographie physique. Connaissances cartographiques au niveau mondial.

Espace et société :

Structures et processus démographiques, structures sociales, mobilité, transformation sociale, milieu urbain et milieu rural.

Systemes et espaces économiques :

Notions de géographie économique, modèles et phénomènes réels des systèmes économiques, régions économiques.

Division de la Terre en différentes régions :

Régions délimitées d'après des critères relevant de la géographie physique et de l'écologie du paysage, mais aussi pour des raisons socio-économiques et culturelles ; problèmes posés par ce typage.

Grandes régions :

Potentiel naturel, espace et société, espaces économiques, tourisme et transports, organisation politique, régions en crise ; intégration politique et économique.

Pays du Tiers-monde :

Types, caractéristiques, problèmes sociaux et économiques.

Economie de subsistance et agriculture orientée vers le marché, réforme agraire, structure des réseaux de transport, transformation des structures écologiques, économiques et sociales par l'exploitation des ressources naturelles, industrialisation, grand tourisme et urbanisation ; pays en voie d'industrialisation, relations nord - sud, possibilités de développement.

Pays industriels :

Types, caractéristiques, problèmes.

Facteurs d'implantation et transformations structurelles des régions industrielles.

Degré d'industrialisation et niveau de vie matériel, importance de l'infrastructure pour l'ouverture et l'approvisionnement des régions industrielles, réseaux de transport ; agriculture dans une société industrialisée.

Transformation des régions urbaines et rurales ; comportement de l'individu dans ses périodes de loisirs, régions touristiques, organisation des voyages.

L'Autriche :

Espace et société :

Territoire national, espaces géographiques naturels, potentiel naturel ; développement et structures démographiques, répartition de la population, secteurs économiques, marché du travail, structure sociale et mobilité ; réseau urbain, disparités régionales ; système économique et répartition géographique de l'activité économique ; infrastructure ; organisation politique et administrative.

Aménagement du territoire :

Objectifs, organisation et moyens de l'aménagement du territoire régional, interrégional et international ; organisation de l'espace (zones de planification et concepts régionaux) ; planification et mesures d'aménagement du territoire (revitalisation des villages et conservation des sites, restauration des villes, ravitaillement et élimination des déchets, développement des régions industrielles peu structurées ; planification du trafic).

Structures et mécanismes économiques :

Structures et transformations dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture, de l'exploitation minière, de l'énergie, de l'artisanat et de l'industrie, du commerce, des services sociaux, du tourisme ainsi que dans le secteur quaternaire et quinaire.

Protection de l'environnement, de la nature et des sites.

Situation de l'Autriche au sein des réseaux économiques et politiques internationaux.

Intégration européenne.

Economie et politique mondiale :

Globalisation et régionalisation ; processus d'intégration ; concentration de pouvoir (économique, politique et militaire) au niveau supranational ; division mondiale du travail ; structures et développement du commerce mondial ; migration.

6.2. ECONOMIE D'ENTREPRISE ET NATIONALE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- comprendre les principes de l'économie d'entreprise et nationale et pouvoir évaluer leur impact sur la société ;
- se forger une opinion critique sur les problèmes de l'économie d'entreprise et nationale, être capables d'en discuter et de leur proposer une solution ;
- être capables d'analyser les conséquences de l'action économique de l'entreprise et d'en évaluer l'impact sur l'économie nationale ;
- connaître le fonctionnement de l'entreprise - en particulier ses opérations financières et sa stratégie d'investissement - de même que la réglementation légale et les principes de base de la gestion de l'entreprise et des ressources humaines ;
- apprendre à apprécier la juste valeur du travail professionnel et de la responsabilité sociale des acteurs économiques à la lumière des principes modernes de gestion de l'entreprise et des ressources humaines ;
- suivre l'actualité de l'économie nationale autrichienne et de l'économie mondiale dans les médias afin d'en connaître les phénomènes et l'impact sur la communauté et l'individu ; se forger une opinion critique à ce sujet ;
- comprendre les nouveaux développements économiques et savoir appliquer ces connaissances ;
- initier un projet économique ayant trait à l'économie d'entreprise, le réaliser au sein d'une équipe, le documenter et le présenter.

Contenus pédagogiques :

Contrat d'achat :

Principes légaux ; exécution du contrat d'achat ; protection du consommateur.
Modes de paiement.

Gestion de projet :

Objectifs, planification, réalisation, documentation.

Réglementation légale de la gestion d'entreprise :

Qualité de commerçant ; délégation des pouvoirs dans l'entreprise ; registre des entreprises ;
Création d'entreprise et dissolution de société. Insolvabilité.

Formes juridiques de l'entreprise :

Choix de la forme juridique ;
Concentration et coopération d'entreprises.

Domaines d'activité des différentes entreprises :

Production (production industrielle, artisanat).
Commerce (fonctions, types ; particularités du commerce extérieur – conditions de paiement et de livraison, protection contre le risque commercial).
Tourisme (hôtellerie et restauration, agence de voyage).
Commerce électronique (notion, chances et dangers).

Marketing :

Etude de marché ; moyens de la politique de vente ;

Décision commerciale ; marketing et tourisme ; développement actuel.

Préparation au stage obligatoire :

Droits et devoirs des collaborateurs ; candidature et entretien d'embauche.

Institutions bancaires :

Activités des institutions bancaires.

Financement et investissement :

Modes d'investissements, décision d'investissement.

Voies de financement ; planification financière et budget. Plan d'affaires.

Principes de l'économie :

Principe économique, division du travail, facteurs de production ;

Lois du marché (offre et demande, utilité, concurrence) ;

Mécanisme du prix (formation du prix, sortes de prix, élasticité-prix, politique de prix) ;

Cycle de l'économie nationale.

Papiers-valeur :

Types. Formation et notation des cours ; stratégies de placement de capital ; bourses.

Organisation de l'entreprise :

Organisation des structures et opérations ; principes et développement de l'organisation.

Gestion de l'entreprise :

Planification stratégique et opérationnelle ; techniques de décision ; styles de direction ;

Gestion du personnel (sélection et évaluation des collaborateurs, motivation du personnel, plan de carrière) ;

Assurance de la qualité ;

Concepts de gestion actuels.

Politique économique et sociale de l'Etat :

Politique conjoncturelle ; politique budgétaire ; politique de l'emploi (chômage ; flexibilisation du temps de travail, réduction du temps de travail ; marché du travail et politique salariale) ; politique monétaire (banque nationale autrichienne (ÖNB) et BCE) ; théorie de la masse monétaire et de l'inflation ; balance des paiements.

6.3. EDUCATION CIVIQUE ET DROIT

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension de la vie politique et sociale ainsi qu'à l'exercice de leurs droits et devoirs civiques ;
- pouvoir analyser et évaluer de façon critique les situations et phénomènes de la vie politique et sociale actuelle ;
- connaître la réglementation légale importante pour leur vie privée et professionnelle ainsi que les voies juridiques servant à la reconnaissance de leurs droits ;
- connaître les grandes tendances de l'évolution sociale actuelle ;
- savoir comment obtenir et analyser les informations qui leur permettront de résoudre les problèmes qu'ils rencontreront dans la vie professionnelle et privée ;
- connaître les principes de la Constitution Fédérale autrichienne ;
- apprendre à respecter la personne et culture d'autrui ; être incités à éviter tout conflit ;
- être incités à participer à la vie publique et culturelle et à assumer leur responsabilité politique et sociale.

Contenus pédagogiques :

Etat :

Eléments constitutifs de l'Etat, devoirs de l'Etat, formes d'Etats et de gouvernement.

Droit international :

Relations et organisations internationales ; Droits de l'Homme. Travail pour la paix.

Constitution Fédérale autrichienne :

Principes fondamentaux (principe démocratique, républicain, fédéral et de l'Etat de droit ; neutralité, principe de défense nationale globale ; défense de l'environnement, Droits de l'Homme). Législation régionale et fédérale, administration (organisation, organismes autogestionnaires).

Formation de la volonté politique :

Partis politiques, organismes de défense professionnelle, médias.

Structure légale :

Formes du droit, interprétation, accès au droit.

Juridiction (instances, procédures judiciaires). Contrôle du pouvoir étatique (Cours suprêmes, médiateurs, Cour des Comptes).

Droit privé :

Droit des personnes, droit des familles, droit de succession, droit des biens, droit des obligations ; protection du consommateur.

Droit du travail et droit social :

Droit du travail individuel et collectif ; sécurité sociale.

Droit industriel :

Déclaration et exercice d'une activité industrielle. Droit à la formation professionnelle.

Droit européen.

Droit pénal :

Délit de coups et blessures, de diffamation, d'atteinte aux biens d'autrui, d'atteinte aux bonnes mœurs.

6.4. COMPTABILITÉ ET CONTROLE DE GESTION

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- connaître les principes de la comptabilité d'entreprise ;
- savoir enregistrer des reçus d'après le système des débits et crédits et de la comptabilité en partie double ;
- savoir tenir les comptes d'une PME de manière autonome et être capables d'effectuer comme il se doit toutes les opérations de gestion moyenne dans le domaine de la comptabilité d'entreprise ;
- savoir traiter de manière autonome les données statistiques de l'entreprise ;
- savoir définir un budget ;
- savoir utiliser la comptabilité analytique en tant qu'instrument de décision de l'entreprise ;
- connaître le déroulement des opérations comptables, les conditions personnelles et organisationnelles qu'elles requièrent, la fonction du contrôle de gestion et son rapport à la comptabilité ;

- connaître et savoir appliquer les principes de base de l'élaboration d'un bilan annuel ainsi que les conditions légales en vigueur dans la pratique professionnelle et importantes pour l'estimation du capital de l'entreprise, de son niveau d'endettement et de sa taxation.
- savoir effectuer toutes les opérations comptables de l'entreprise en tenant compte des taxes et cotisations spécifiques et calculer les appointements du personnel ;
- savoir effectuer les opérations de la comptabilité financière et analytique, du calcul des appointements du personnel et du contrôle de gestion à l'aide des logiciels courants et savoir en présenter les résultats ;
- être capables de constater l'impact des activités économiques sur les résultats de l'entreprise et savoir réagir en conséquence
- être capables d'appliquer les connaissances et compétences acquises dans une situation d'entreprise réelle.

Contenus pédagogiques :

Principes de la comptabilité :

Notions, fonctions et principes légaux, aperçu des différents systèmes comptables ; réglementation de la comptabilité.

Système de la comptabilité en partie double:

Notions et caractéristiques ; compte ; traitement des documents comptables ; ouverture de compte, principes d'enregistrement, fermeture de compte ; cadre et plan comptable ; bilan et compte de résultat ; registres de la comptabilité en partie double ; enregistrements relatifs au commerce électronique.

TVA :

Système et réglementation légale ; enregistrement de la TVA collectée et déductible.
Enregistrement d'une opération commerciale (en tenant compte des particularités du secteur du tourisme et du commerce électronique).

Calcul des appointements du personnel :

Calcul des salaires mensuels et gratifications, des primes et suppléments, des indemnités et avantages en nature ; enregistrement des gages et salaires; calcul et enregistrement des retenues salariales.

Comptabilité analytique et contrôle de gestion (en tenant compte des particularités du secteur du tourisme) :

Procédés ; décisions d'entreprise ; calcul des résultats de l'entreprise.

Bilan annuel :

Réglementation légale ; évaluation ; rapport final.
Bilan d'une entreprise individuelle et d'une société de personnes ; SARL.
Bilan commercial – bilan fiscal.
Calcul de la plus ou moins value fiscale ; calcul des recettes et dépenses.

Fiscalité :

Déclaration d'impôts ; enregistrement des impôts.

Analyse et critique du bilan annuel:

Mise en forme ; indicateurs ; interprétation.
Logiciels spécifiques à la comptabilité financière, à la comptabilité analytique et au contrôle de gestion.

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une ou deux heures ;

Dans la dernière année où la matière est enseignée :
Deux épreuves de deux ou trois heures.

7. INFORMATIQUE

7.1. INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- connaître et pouvoir décrire la structure et les différents domaines d'application des technologies informatiques ;
- maîtriser un système d'exploitation actuel ;
- savoir se servir des logiciels usuels dans le domaine du traitement de texte, du tableau de calcul, des banques de données et de la présentation afin de répondre aux exigences de la pratique professionnelle ;
- savoir bien utiliser Internet ;
- savoir rédiger et configurer de façon autonome et à l'aide des méthodes de saisie courantes des textes et documents corrects du point de vue linguistique et formel;
- savoir appliquer les technologies actuelles de la bureautique et de la communication.

Contenus pédagogiques :

Principes de l'informatique :

Structure de l'ordinateur.

Maîtrise d'un système d'exploitation et des moyens de saisie actuels.

Logiciels courants :

Traitement de texte. Programme de présentation. Tableaux de calcul. Banque de données.

Configuration d'un texte :

Consignes (normes) de rédaction d'un texte.

Travail personnel sur la formulation et la configuration de documents se rapportant à l'entreprise ou à d'autres domaines.

Rédaction et configuration de textes longs (par exemple de travaux scientifiques).

Typographie et lay-out.

Connexion de programmes (par exemple lettre circulaire).

Organisation du bureau, messagerie de groupe (gestion des rendez-vous et des destinataires).

Internet et courrier électronique.

Message publiposté et utilisation d'une banque de données.

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une ou deux heures.

7.2. INFORMATIQUE APPLIQUÉE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- savoir trouver, analyser, traiter et sauvegarder une information ;
- savoir appliquer correctement leurs connaissances du domaine de l'édition et du traitement digital de l'image ;

- savoir réaliser un projet à l'aide des logiciels de gestion de projets courants et des outils qu'ils proposent ;
- comprendre les problèmes sociaux et économiques que posent les techniques de la communication et de l'information ;
- connaître la structure et le fonctionnement des services et réseaux Internet ;
- savoir développer des contenus digitaux ;
- maîtriser les principes et composantes d'un système de gestion du contenu en ligne ;
- connaître la législation de base relative aux technologies de l'information ;
- connaître et savoir employer les moyens offerts par les technologies de communication actuelles.

Contenus pédagogiques :

Analyse de l'information :

Théorie de l'information, recherche et vérification de l'information, analyse, concentration d'informations, introduction à un logiciel d'édition servant à représenter les informations rassemblées.

Traitement des images :

Introduction à un logiciel graphique. Formats graphiques, définition de l'image, intensité de la couleur. Post-traitement du matériel graphique digital. Numérisation.

Gestion de projets :

Particularités de la gestion de projet informatique ; outils.

Production et fonctionnement des services et réseaux Internet :

Planification et gestion d'un serveur Internet ; topologies, protocoles et services.

Edition :

Développement de contenus digitaux statiques et dynamiques. Cahier des charges ; guide-opérateur et screendesign ; principes et composantes d'un système de gestion du contenu en ligne moderne.

Conditions légales :

Droits d'auteurs, protection des données, loi sur les signatures numériques.

Technologies de communication actuelles :

Innovations médiatiques et technologiques. Principes du commerce électronique et mobile.

Impact de l'informatique :

Individu, société, monde du travail.

Projets individuels et en groupe sur des thèmes choisis du programme.

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une ou deux heures.

8. ALIMENTATION, RESTAURATION ET HÔTELLERIE

8.1. ALIMENTATION

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- être amenés à réfléchir sur leur alimentation pour adopter un comportement sain ; comprendre qu'ils sont eux-mêmes responsables de leur propre santé ;

- être capables de prendre des mesures prophylactiques afin de parer aux maladies dues à une mauvaise alimentation ;
- acquérir un savoir fondé sur la composition des aliments et produits alimentaires courants afin de pouvoir s’orienter sur le marché et d’y agir de façon responsable ;
- savoir utiliser un logiciel spécifique, en interpréter les résultats et réagir en conséquence ;
- connaître les formes d’alimentation et de régime actuelles et élaborer un plan diététique pour un groupe-cible ;
- être conscients des conséquences à long terme de leurs actes, également en ce qui concerne la répartition globale des ressources, et se tenir aux principes éthiques.

Contenus pédagogiques :

Principes physiologiques de l’alimentation :

Formation des aliments. Cycle naturel de la matière. Fonctions de l’alimentation. Besoins énergétiques et alimentaires.

Composition des aliments :

Aliments avec ou sans apport énergétique (structure, catégorie et occurrence, importance au niveau de la physiologie de la nutrition et des techniques culinaires).

Conséquences des excès et carences.

Digestion et métabolisme de l’organisme sain et malade.

Graisses, produits alimentaires riches en lipides, glucides, protéines, vitamines et sels minéraux :

Catégories, composition, importance pour la physiologie de la nutrition et l’économie, formes de négoce, production, conservation.

Condiments.

Boissons contenant des alcaloïdes :

Types, origine, production, sortes, importance pour la physiologie de la nutrition.

Boissons non alcoolisées :

Types, formes de négoce, importance pour la physiologie de la nutrition et l’économie.

Boissons alcoolisées :

Importance pour la physiologie de la nutrition.

Qualité des produits alimentaires :

Toxicologie des denrées alimentaires. Formes alternatives de production. Nouveaux produits alimentaires. Lois de la police des denrées alimentaires.

Alimentation de différents groupes-cible répartis en fonction de leur âge, de l’effort spécifique qu’ils fournissent et de leur état de santé.

Services de livraison de nourriture.

Comportement alimentaire et habitudes d’achat :

Influences, statistiques sur la consommation, courants, éducation alimentaire.

Formes alternatives d’alimentation, tendances actuelles.

Troubles extrêmes du comportement alimentaire dus à un dérangement psychique.

L’alimentation dans le monde.

8.2. CUISINE ET SERVICE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- apprendre à manier les différents produits en ayant conscience de leur valeur ;

- apprendre les règles du métier en matière de bonne tenue et de civilité envers le client et comprendre qu'ils sont personnellement responsables de l'hygiène de l'entreprise ;
- posséder des compétences capitales telles que le don d'organisation, le sens de la responsabilité, la flexibilité et l'esprit d'équipe et savoir les exploiter dans la vie professionnelle ;
- maîtriser et savoir utiliser la langue de chaque spécialité ;
- savoir préparer les mets et boissons en tenant compte de leurs aspects diététiques, écologiques et économiques ; manier le matériel de façon adaptée et rationnelle ;
- maîtriser les techniques de production de la cuisine de collectivité et de la restauration ;
- maîtriser les techniques et procédés du service en grande restauration, y compris en ce qui concerne l'accueil et le conseil du client ;
- acquérir un savoir fondé sur les boissons ;
- savoir appliquer la réglementation professionnelle et ergonomique en vigueur ;
- pouvoir appliquer leur savoir spécifique dans des situations professionnelles concrètes.

Contenus pédagogiques :

Cuisine :

Tenue et apparence.

Technologie culinaire :

Matériel et inventaire.

Gestion de la cuisine :

Gestion des produits. Principes d'élaboration du menu. Dosage des portions et quantités.

Gestion des recettes et élaboration d'un menu. Langage culinaire. Utilisation de logiciels spécifiques.

Gestion de la qualité :

Produits crus, production, produit fini.

Recettes, méthodes de traitement et de cuisson :

Techniques de préparation. Techniques de conservation. Préparation de base et méthodes de cuisson. Variantes et affinement. Techniques spéciales. Dosage des portions, disposition et garniture.

Plats cuisinés. Cuisine régionale, nationale et internationale. Cuisine intégrale. Tendances actuelles.

Travail en cuisine de collectivité. Travail en restaurant.

Service :

Tenue et apparence.

Culture de la table. Inventaire de la table et du service.

Langue de spécialité.

Préparation du service :

Préparation du local et de l'inventaire. Présentation de la table. Modes de disposition du couvert. Mise en place.

Organisation et déroulement du service :

Techniques. Systèmes de service. Modes de service. Déroulement du service.

Service des spécialités culinaires.

Organisation du travail dans un restaurant.

Systèmes de facturation (utilisation de logiciels spécifiques).

Service des boissons :

Préparation et service de boissons contenant des alcaloïdes et de boissons non alcoolisées.

Service des boissons alcoolisées.

Travail à la table du client :

Mariner, flamber, trancher, fileter ;
Présentation et service de spécialités culinaires.

Accueil du client :

Civilités. Typologie du client. Accueil de différents groupes-cible. Conseil du client, entretien de vente, gestion des réclamations. Mesures destinées à favoriser les ventes.

Techniques de présentation :

Présentation personnelle, présentation du produit.
Elaboration du contenu de la carte des menus et des boissons.
Différents repas de la journée, tendances actuelles.
Service en café.
Types de buffet.

Bar :

Types, équipement de base, stock, mise en place, déroulement du travail, recettes standard, service.

Boissons :

Bières :

Fabrication, sortes, marques, achat et stockage, service.

Vins :

Viticulture en Autriche, régions viticoles, cépages, production et stockage, détermination de la qualité, dégustation.

Vins doux et vins spéciaux :

Sortes, modes de production.

Spiritueux :

Modes de production, types et critères de qualité.
Correspondance entre la boisson et le repas ; recommandation de boissons.
Apéritifs et digestifs.

8.3. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- comprendre la complexité des structures et opérations d'une entreprise de restauration et d'hôtellerie ;
- se rendre compte de la nécessité du travail d'organisation et agir en conséquence ;
- savoir appliquer la réglementation professionnelle et ergonomique en vigueur ;
- savoir traiter des commandes à l'aide de logiciels adaptés à la branche ;

Contenus pédagogiques :

Profils professionnels.

Entreprises de restauration et d'hôtellerie :

Types d'entreprises, organisation des structures, déroulement des opérations au sein de l'entreprise.

Evolutions et courants actuels dans la branche de l'hôtellerie-restauration.

Gestion de l'hygiène et de la sécurité, traitement des déchets.

Organisation du travail :

Planification du travail, gestion temporelle et aménagement ergonomique du poste de travail.

Gestion du personnel :

Plan de répartition des tâches. Direction des collaborateurs.

Organisation de manifestations :

Types, courants actuels. Organisation et réalisation d'événements gastronomiques.

Utilisation de logiciels adaptés.

9. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Cf. Décret BGBl. N° 37/1989.

A.2. Enseignement de choix et de spécialité du programme autonome (Matières obligatoires du programme d'enseignement autonome)

Les heures consacrées aux matières obligatoires du programme d'enseignement autonome doivent servir à l'enseignement d'une spécialité, à l'approfondissement ou à l'élargissement d'une matière obligatoire et/ou à l'organisation de séminaires.

Afin de favoriser le développement de ses élèves, l'établissement pédagogiquement responsable doit – en fonction de ses ressources personnelles, matérielles et financières – consacrer le cadre horaire imparti à ce domaine à l'enseignement des contenus spécifiques qui ne trouveront pas leur place dans les disciplines du domaine d'enseignement obligatoire. Il veillera cependant à respecter l'objectif pédagogique général en évitant de limiter cet enseignement au seul aspect cognitif.

Les objectifs et contenus pédagogiques de la spécialité sans programme imposé ainsi que des séminaires choisis doivent être précisés dans le cadre de l'autonomie pédagogique d'après les mêmes critères formels que pour les disciplines du domaine d'enseignement obligatoire. L'établissement doit de plus leur donner une dénomination complémentaire décrivant clairement leur programme afin de permettre aux élèves d'en saisir rapidement le contenu concret.

L'organisation de séminaires dans le cadre des matières obligatoires du programme d'enseignement autonome peut être soumise à variations ; le même séminaire peut s'adresser à une ou plusieurs classes.

C'est avant tout dans la matière de spécialité sans programme obligatoire et dans les séminaires que les élèves doivent pouvoir exploiter toutes les ressources pédagogiques mises à leur disposition – en particulier celle du travail en équipe – afin d'acquérir ces connaissances de la manière la plus autonome possible et en étroite collaboration avec leurs camarades et professeurs. Il est recommandé d'avoir recours à l'enseignement sur la méthode des projets partout où la discipline le permet.

Voir également le paragraphe III (conditions du programme d'enseignement autonome).

1. MATIÈRES DE SPÉCIALITÉ

1.1. MATIÈRES DE SPÉCIALITÉ AVEC PROGRAMME IMPOSE

COMMUNICATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ECONOMIE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- découvrir que la langue est un outil permettant de nouer et d'approfondir des relations personnelles et commerciales et pouvoir appliquer leurs capacités, connaissances et compétences économiques en langue étrangère ;

- connaître les règles et usances du commerce international et choisir une réaction verbale ou non verbale adaptée à l'interlocuteur ou aux différences interculturelles ;
- savoir tirer parti des effets synergiques de l'acquisition parallèle de deux langues et connaître les termes techniques de leur spécialité dans les deux langues étrangères du domaine d'enseignement obligatoire ;
- faire preuve de flexibilité dans un contexte de coopération et d'interaction polyglotte ;
- pouvoir effectuer des opérations complexes avec efficacité et en temps voulu ;
- faire preuve de confiance en soi, d'assurance et de flexibilité lorsqu'ils se présentent en public ;
- être capables d'exploiter activement tous les médias et toutes les technologies de l'information et de la communication disponibles pour rechercher, traiter et présenter à l'oral ou à l'écrit des faits ayant trait à leur métier ;
- être en mesure de reconnaître et d'appliquer les stratégies linguistiques qui leur permettront d'atteindre leur objectif ;
- être capables d'élargir leurs connaissances et de les adapter à leur situation professionnelle particulière ;
- dans le cadre de leur projet de formation individuel, connaître les possibilités de qualification externe et savoir estimer l'importance d'un portefeuille de compétence varié pour leur propre développement professionnel.

Les élèves doivent :

- au moins atteindre le niveau d'un « Independent User » conformément aux standards de compétence linguistique fixés par le Conseil de l'Europe. Pour certaines compétences, on tentera néanmoins de viser le niveau d'un « Proficient User »¹²⁾.

Cela signifie que les élèves doivent au moins :

- pouvoir communiquer spontanément avec une telle aisance qu'une conversation normale puisse avoir lieu sans que cela demande trop d'effort de la part des interlocuteurs ;
- être capables de faire une présentation publique claire et structurée, d'y appuyer ou réfuter une thèse et de répondre spontanément à une série de questions. Dans la seconde langue vivante, les élèves devront toutefois avoir le droit de demander à l'interlocuteur de répéter sa question si celui-ci s'est exprimé trop vite ;
- être en mesure de débattre d'une question à l'oral ou à l'écrit et d'en expliquer les avantages et inconvénients ; pouvoir justifier et défendre leur point de vue ; en anglais, être en mesure de porter un jugement sur une nouvelle proposition, d'émettre une hypothèse et de réagir aux hypothèses d'autrui ;
- comprendre des annonces et communiqués concernant des sujets concrets ou abstraits si ceux-ci sont articulés en langue standard et à vitesse normale ;
- savoir prendre des notes pendant un exposé, un entretien, une conférence etc. et être en mesure d'en rendre de façon fiable les informations détaillées ou importantes, à condition néanmoins que le thème concerné entre dans le cadre du programme pédagogique et qu'il ait été traité de façon claire et bien structurée ;
- savoir rechercher les informations importantes ou demandées dans un texte long, être capables de rassembler sur demande les informations issues de différents textes ou de différentes parties du texte ;
- contribuer à la poursuite d'un travail en exhortant les autres à y participer ou à dire ce qu'ils en pensent ; expliquer la nature d'un problème rencontré, discuter des prochaines décisions à prendre et comparer diverses alternatives ; commenter brièvement l'opinion des autres ;
- rédiger des textes clairs et détaillés sur les objectifs du programme pédagogique en rassemblant des informations et arguments issus de sources différentes.

¹²⁾ Basé sur les descripteurs du cadre de référence linguistique commune du Conseil de l'Europe, chapitres 4 et 5 ; Conseil de l'Europe, Strasbourg 2001, ISBN 3-468-49469-6. Ceux-ci ont été sélectionnés et adaptés en fonction du domaine de spécialisation et des objectifs pédagogiques.

Contenus pédagogiques :

Communication interne et externe de l'entreprise en plusieurs langues (en tenant compte des particularités du domaine du tourisme et des services).

Situations économiques, conventions et structures dans le contexte international.

Formes et situations de communication :

Par exemple : protocole, compte rendu sommaire, mémo, correspondance professionnelle courante ;

Traduction correcte de textes dans la langue d'arrivée choisie ;

Interprétation de fichiers ;

Présenter, animer, argumenter.

Simulations de situations professionnelles réelles et authentiques dans des domaines choisis (par exemple : réception, accueil du client, conseil et vente, secrétariat, travail de relations publiques, marketing, gestion du personnel).

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une ou deux heures ;

INFORMATIQUE ET MEDIAS

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- savoir sélectionner le matériel et les logiciels nécessaires à l'accomplissement des tâches qu'on leur aura imposées ;
- savoir bien utiliser Internet à des fins professionnelles et privées ;
- savoir mettre Internet au service de la réalisation des objectifs de l'entreprise ;
- être capables d'évaluer l'utilisation des multimédias et de jouer un rôle décisif dans la réalisation de productions multimédias ;
- pouvoir participer à l'élaboration, à l'acquisition et à l'installation de systèmes d'information et de communication ;
- posséder des connaissances de base sur les réseaux et savoir utiliser ces derniers ;
- savoir décrire avec précision tout problème de fonctionnement de l'ordinateur et lui apporter une solution rapide et peu onéreuse ;
- comprendre les problèmes sociaux et économiques posés par le développement des technologies de l'information et de la communication ;
- comprendre les dernières évolutions techniques et être capables de suivre leurs effets sur les technologies informatiques.

Contenus pédagogiques :

Internet :

Accès aux services de télécommunication :

Possibilités techniques et conditions requises ;

Raccordement à un réseau (installation, fonctionnement, sécurité).

Opérateur, services en ligne et services supplémentaires.

Gestion et analyse du site Internet.

Apprentissage à distance (séminaires en ligne sur Internet, ...).

Réglementation légale d'Internet ; problématique du contrôle des contenus et problèmes éthiques posés par Internet.

Création et gestion de sites Internet :

Création, gestion et entretien d'un site Internet.

Gestion de l'information au sein de l'entreprise et des différentes organisations.

Multimédia :

Matériel nécessaire à la réalisation de productions multimédias.

Production multimédia (sociétés d'auteurs).

Travail en groupe sur le développement d'un produit multimédia (définition de l'objectif de production, recherche d'idées, organisation de la division du travail, régie, gestion, présentation et utilisation fonctionnelle, analyse critique de la production et de l'utilisation, évaluation).

Systèmes multimédias interactifs (utilisation et objectif, exemples pratiques).

Projet(s) richement documenté(s).

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :

Deux épreuves de deux ou trois heures.

TOURISME CULTUREL

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- comprendre l'arrière-plan psychologique, sociologique et historique ainsi que l'importance économique des activités culturelles auxquelles l'individu se livre dans ses périodes de loisirs en tenant particulièrement compte des aspects humains et écologiques importants pour l'offrant et le demandeur ;
- posséder des connaissances approfondies des différents domaines artistiques (arts de la scène et arts plastiques, musique, littérature, formes multimédias) ;
- pouvoir se forger leur propre opinion sur les divers phénomènes de la vie culturelle ;
- comprendre le développement culturel, social et économique actuel ;
- connaître les différentes formes d'offre culturelle ainsi que les entreprises et organisations de tourisme et de loisirs chargées de leur promotion au niveau local, régional et fédéral ;
- connaître le système du marketing, en particulier les objectifs et fonctions du marketing des entreprises et organisations touristiques ;
- faire preuve de politesse et d'assurance envers le client ;
- réaliser que l'entreprise, la commune et la région auront la chance de se profiler et de se placer dans un marché de niche si elles parviennent à valoriser le potentiel culturel pour le faire découvrir au client ;
- approfondir leur savoir spécifique en l'appliquant à des situations concrètes ;
- savoir résoudre les problèmes de la pratique professionnelle dans le domaine du tourisme et des loisirs ;
- savoir appliquer la méthode de gestion des projets pour planifier, réaliser et contrôler un projet à l'aide des logiciels adaptés.

Contenus pédagogiques :

Fonction et structure du tourisme culturel :

Aspects sociologiques, psychologiques et relevant de la pédagogie des loisirs.

Domaines :

Paysage culturel, musique, arts de la scène, arts plastiques, littérature, artisanat d'art, gastronomie.

Développement de projet :

Offre culturelle en Autriche. Géographie des transports, facteurs d'attractivité pour le trafic touristique.

L'offre culturelle au niveau de l'entreprise, de la commune et de la région en tant que moyen de se profiler dans le domaine touristique (par exemple offres forfaitaires, routes thématiques) ;
Intégration dans une banque de données informatique ;
Domaines de la musique, de l'art industriel, de la pédagogie muséale et de la gastronomie (par exemple programmes musicaux, visites d'usines et d'ateliers) ;
Exploitation pédagogique des différentes périodes historiques (par exemple voyages à travers le temps, cuisine régionale) ;
Préservation du patrimoine et politique culturelle (par exemple conservation des monuments historiques, traditions, initiatives culturelles, théâtre, galeries et expositions).

Gestion culturelle :

Facteurs légaux, économiques et fiscaux.
Coopération et coordination avec les responsables culturels.
Gestion des organisations de tourisme culturel.

Gestion de projets :

Présentation touristique de différentes régions ;
Réalisation de programmes et manifestations touristiques et culturels au niveau de l'entreprise, de la commune et de la région ;
Contact avec les collaborateurs et les clients ;
Nouvelles tendances dans le domaine des loisirs ;
Tourisme vert, formes alternatives de voyages ; parcs d'attraction.
Politique du tourisme (objectifs, responsables).

Marketing touristique :

Tourisme de santé et cures, tourisme urbain, séjours de courte durée, voyages dans le cadre professionnel (congrès, expositions, foires), clubs de vacances.
Concepts de marketing pour une commune, une région ; sponsoring, recherche de fonds, prise de contact avec les institutions spécialisées ; travail de relations publiques ; présentation du projet.
Projets réalisés à l'aide des logiciels adaptés.

1.2. MATIÈRES DE SPÉCIALITÉ SANS PROGRAMME IMPOSE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent acquérir des connaissances et compétences menant à une spécialisation professionnelle conforme à l'objectif pédagogique général. Pour de plus amples détails, cf. paragraphe III (conditions du programme d'enseignement autonome).

Contenus pédagogiques :

Option langues vivantes :

Langue vivante supplémentaire ou approfondissement des langues vivantes du domaine d'enseignement obligatoire.

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :
2 épreuves d'une heure.

Option informatique :

Spécialisation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Option de spécialisation théorique :

Spécialisation dans le domaine de la formation professionnelle.

Option art et créativité :

Spécialisation dans le domaine artistique et créatif.

2. SÉMINAIRES

Objectifs pédagogiques :

En plus des attitudes, connaissances et compétences qu'ils ont acquises dans les disciplines de l'enseignement obligatoire et la matière de spécialité, les élèves doivent pouvoir déployer leur potentiel créatif et communicatif pour acquérir d'autres compétences et attitudes culturelles, écologiques, économiques et sociales toutes compatibles avec l'objectif pédagogique général, surtout si celles-ci s'avèrent être d'une importance particulière pour leur vie professionnelle et privée future et si elles sont susceptibles d'être immédiatement assimilées.

Contenus pédagogiques :

Contenus supplémentaires particuliers ne pouvant être enseignés ni dans un cours d'approfondissement des matières du domaine d'enseignement obligatoire, ni dans le cadre de la matière de spécialité choisie.

Séminaire de langue étrangère :

Autre langue vivante étrangère. Programme analogue à celui du cours de langue vivante du domaine d'enseignement obligatoire.

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :

1 épreuve d'une heure.

Séminaire d'organisation de l'entreprise :

Simulation d'une situation réelle (entreprise-modèle) dans laquelle l'élève devra – à l'aide du langage et des logiciels spécifiques à la branche – effectuer les tâches pratiques et organisationnelles courantes dans une entreprise de l'économie. L'élève devra tout particulièrement être amené à reconnaître le déroulement des opérations au sein de l'entreprise, à assumer une responsabilité, à travailler de façon autonome en appliquant les connaissances acquises dans d'autres disciplines et à travailler en équipe.

Un plan d'organisation devra être élaboré pour chaque entreprise-modèle : les autres membres du corps enseignant devront alors impérativement être consultés quant à l'application des connaissances et compétences acquises dans leur discipline. En cas de besoin, il sera possible d'empiéter sur les heures des autres matières obligatoires, à condition cependant de faire participer les enseignants concernés. Un regroupement d'heures est également autorisé.

Séminaire informatique :

Contenus actuels issus du domaine des technologies de l'information et de la communication.

Séminaire de culture générale :

Contenus visant à élargir la culture générale de l'élève. Dans la mesure du possible, on tentera de tenir compte des aspects importants pour l'exercice de sa profession future.

Séminaire de sciences naturelles :

Contenus destinés à élargir les connaissances en sciences naturelles de l'élève. Dans la mesure du possible, on tentera de tenir compte des aspects importants pour l'exercice de sa profession future.

Séminaire art et créativité :

Encouragement de la créativité de l'élève par l'exercice de différentes activités artistiques. Dans la mesure du possible, on tentera de tenir compte des aspects importants pour l'exercice de sa profession future.

Séminaire de développement de la personnalité :

Travail sur les compétences sociales et communicatives de l'élève, sur sa culture du conflit et son aptitude à le résoudre, sa capacité à travailler en équipe et sur son hygiène mentale dans le cadre professionnel.

Séminaire de spécialisation théorique :

Contenus théoriques susceptibles d'approfondir la formation professionnelle de l'élève ; on veillera tout particulièrement à ce que cet enseignement théorique reste orienté vers son application concrète.

Séminaire pratique :

Contenus pratiques relatifs à des principes théoriques spécifiques. Ces contenus devront pour l'essentiel être enseignés de manière intégrée.

B. STAGE OBLIGATOIRE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- compléter les connaissances et compétences qu'ils ont acquises par un exercice pratique en entreprise qui leur permettra d'atteindre le niveau que chaque branche exige des diplômés de leur école ;
- appliquer dans une situation professionnelle réelle les connaissances spécifiques qu'ils ont acquises dans leur école ;
- obtenir une vue d'ensemble de l'organisation des entreprises ;
- être informés sur les droits et devoirs des employés afin d'évaluer leur situation professionnelle immédiate ;
- se comporter de manière agréable, correcte, assurée et efficace envers leurs supérieurs et collaborateurs ;
- à la lumière de leurs expériences scolaires et pratiques, adopter une attitude positive envers le monde du travail en général et leur environnement professionnel concret en particulier.

Cadre temporel et matériel :

Entre la 3^e et 4^e année, stage de 12 semaines dans une entreprise de l'économie, de l'administration, du tourisme ou de l'alimentation voire dans les entreprises dont l'activité correspond à la matière de spécialité choisie.

Dans certains cas justifiés, il sera possible d'effectuer un stage pendant les vacances de février ou pendant d'autres vacances en cours de semestre, à condition toutefois de ne pas excéder la durée totale prévue.

Principes didactiques :

Le stage obligatoire doit être organisé sur la base d'un accord conclu de la manière la plus détaillée possible entre l'élève et une entreprise dont la spécialité répond à l'objectif pédagogique du type d'établissement.

L'école est tenue d'assister l'élève dans sa recherche d'une place de stage adaptée ; elle ne peut toutefois aucunement garantir que ces places seront disponibles en nombre suffisant.

L'école doit veiller à ce que le contrat de stage contracté soit conforme à toutes les conditions du droit social et du droit du travail en vigueur. En règle générale, le statut professionnel du stagiaire doit être défini par un contrat de travail rédigé sur la base des accords conclus entre les partenaires sociaux.

L'école doit charger les stagiaires d'enregistrer leurs activités dans un rapport de stage. Ce rapport doit être rédigé de telle sorte que les enseignants des matières concernées puissent l'évaluer au cours du semestre suivant.

Les élèves doivent être informés en amont sur les droits et devoirs du stagiaire, également sur les démarches qu'ils devront entamer en cas de problème majeur.

Dans la mesure du possible, il est également recommandé à l'établissement d'entretenir un contact régulier avec les entreprises auprès desquelles les élèves effectueront leur stage, mais aussi avec les représentants des syndicats et du patronat.

L'élève peut effectuer son stage en Autriche ou à l'étranger : il appartient néanmoins à l'établissement d'informer l'élève sur les particularités d'un stage effectué à l'étranger. L'entreprise étrangère devra prouver son aptitude à former un stagiaire au moyen de documents adaptés.

Le suivi et conseil des élèves par le directeur, le responsable de spécialité et le corps enseignant de l'école revêt une importance capitale pour l'organisation de ce stage qui, en devenant une expérience positive, doit permettre au stagiaire et futur diplômé de s'identifier durablement à son environnement professionnel.

C. Options et exercices facultatifs

Objectifs pédagogiques, principes didactiques :

Les options et exercices facultatifs peuvent être proposés en guise de complément des matières obligatoires ou d'autres matières de spécialité. Ils devront donc porter le même titre que la matière du domaine d'enseignement obligatoire, la matière de spécialité ou le séminaire auxquels ils se rapportent. Il est également possible de leur octroyer une dénomination supplémentaire décrivant leur contenu afin de permettre aux élèves et à leurs parents de discerner clairement leur programme. Le reste est soumis à des conditions analogues à celles qui s'appliquent aux matières obligatoires du programme d'enseignement autonome.

Un regroupement d'heures est autorisé à certaines périodes de l'année.

D. Stage facultatif :

Comme pour le stage obligatoire, à l'exception toutefois des conditions suivantes :

Les 4 semaines de stage facultatif doivent être effectuées entre la 4^e et la 5^e année dans une entreprise dont l'activité répond aux objectifs pédagogiques de la matière de spécialité choisie.

Si le stage revêt une importance suffisante pour la formation de l'élève – chose dont l'établissement devra juger – il pourra en être fait mention sur son diplôme de baccalauréat ou certificat de fin d'études.

E. Cours de soutien

Objectifs pédagogiques :

Les élèves en principe capables et volontaires mais dont les résultats ont provisoirement baissé dans une certaine matière doivent eux aussi avoir la chance d'atteindre les objectifs pédagogiques fixés pour cette discipline.

Contenus pédagogiques :

Identiques aux contenus définis pour chaque année de la matière obligatoire concernée. On se limitera néanmoins aux aspects de la matière nécessitant un travail de répétition et d'exercice.

Principes didactiques :

L'objectif pédagogique requiert la révision et l'exercice régulier du programme de la matière obligatoire concernée. Etant donné qu'un élève est en général faible en plusieurs matières à la fois, il sera particulièrement important de le faire travailler en groupe.

Une prise de contact régulière avec les enseignants de la matière obligatoire concernée est une des conditions indispensables à la bonne marche du cours de soutien.

Par nature, le cours de soutien ne peut en aucun cas servir à élargir, compléter ou approfondir le programme de la matière obligatoire concernée.

ECOLE TRIENNALE DES MÉTIERS DE L'ÉCONOMIE

I. Tableau horaire¹⁾

(Total des heures et nombre d'heures prévues pour chaque matière)

A. Matières obligatoires	Heures hebdomadaires			Somme	Catégorie du contrat d'enseignement
	1 ^e	Classe 2 ^e	3 ^e		
A.1. Domaine d'enseignement obligatoire					
1. Religion	2	2	2	6	(III)
2. Langage et communication :					
2.1. Allemand	3	2	2	7	(I)
2.2. Communication et présentation ²⁾	-	2	-	2	III
2.3. Anglais	3	3	3	9	(I)
3. Sciences humaines :					
3.1. Histoire et culture	-	3	-	3	III
3.2. Psychologie	-	-	2	2	III
4. Education artistique :					
4.1. Education musicale	1	1	-	2	(IVa)
4.2. Arts plastiques et créativité	3	1	-	4	IVa
5. Sciences naturelles :					
5.1. Biologie et écologie	-	2	2	4	III
5.2. Chimie	2	-	-	2	(III)
6. Economie, politique et droit :					
6.1. Géographie économique	3	-	-	3	III
6.2. Economie d'entreprise et nationale	-	2	3	5	II
6.3. Education civique et droit	-	-	3	3	III
6.4. Comptabilité ³⁾	3	3	3	9	I
7. Informatique :					
7.1. Informatique et bureautique ⁴⁾	3	3	-	6	III
7.2. Informatique appliquée	-	-	4	4	I
8. Alimentation, restauration et hôtellerie :					
8.1. Alimentation	-	3	-	3	III
8.2. Cuisine et service	5	5	4	14	IV
8.3. Organisation de l'entreprise	-	-	2	2	II
9. Education physique et sportive	2	2	2	6	(IVa)
<hr/>					
Nombre d'heures hebdomadaires du domaine d'enseignement obligatoire	30	34	32	96	
<hr/>					
Matières obligatoires de l'enseignement de choix et de spécialité du programme d'enseignement autonome cf. paragraphe A.2.	3	3	3	9	
<hr/>					
Total des heures hebdomadaires	33	37	35	105	

¹⁾ En vertu du principe d'autonomie scolaire, ce tableau horaire est susceptible d'être modifié d'après les conditions du paragraphe III.

²⁾ Avec traitement informatique des données.

³⁾ Avec assistance informatique.

⁴⁾ Avec traitement de texte informatique.

	Heures hebdomadaires			Somme	Catégorie du contrat d'enseignement
	1 ^e	Classe 2 ^e	3 ^e		
A.2. Enseignement de choix et de spécialité du programme autonome ⁵⁾ (Matières obligatoires du programme d'enseignement autonome)					
1. Matières de spécialités : ⁶⁾					
1.1. Matières de spécialité avec programme imposé :					
Seconde langue vivante ⁷⁾					I
Support informatique					I
Education sanitaire et sociale					III
1.2. Matières de spécialité sans programme imposé ⁸⁾ :					
Option langues vivantes					I
Option informatique					I
Option de spécialisation théorique					III
Option art et créativité					IVa
Nombre d'heures hebdomadaires consacrées aux matières de spécialité				6-9	
2. Séminaires : ⁸⁾					
Séminaire de langue vivante					I
Séminaire d'organisation de l'entreprise					I
Séminaire informatique					I
Séminaire de culture générale					III
Séminaire de sciences naturelles					III
Séminaire art et créativité					IVa
Séminaire de développement de la personnalité					III
Séminaire de spécialisation théorique					III
Séminaire pratique					IV
Nombre d'heures hebdomadaires consacrées aux séminaires :				0-3	
Nombre d'heures hebdomadaires du domaine d'enseignement de choix et de spécialité :					
	3	3	3	9	
B. Stage pratique facultatif					
4 semaines entre la 2 ^e et la 3 ^e classe					
C. Options et exercices facultatifs ⁵⁾					
D. Cours de soutien ⁵⁾					

⁵⁾ Etabli d'après les conditions du programme d'enseignement autonome (cf. paragraphe III).

⁶⁾ Un enseignement choix et de spécialité au moins égal à 6 heures hebdomadaires devra être proposé tout au long du cursus.

⁷⁾ Indiquer entre parenthèses la dénomination de la langue concernée sur tout document officiel.

⁸⁾ Indiquer la dénomination exacte de la matière de spécialité sans programme imposé ou du séminaire sur tout document officiel.

⁸⁾ Id.

II. OBJECTIF PÉDAGOGIQUE GÉNÉRAL

En vertu des §§ 52 et 62 et en considération du § 2 de la loi d'organisation scolaire, l'Ecole triennale des métiers de l'économie s'est dotée d'un programme global permettant à ses élèves d'acquérir une vaste culture générale en plus de toutes les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice d'une profession dans le domaine de l'économie, de l'administration, mais aussi de la santé, du social, du tourisme et de l'alimentation.

La formation a pour objectif essentiel de développer la personnalité, la mobilité et flexibilité professionnelle, la créativité, l'esprit critique et l'engagement social de l'élève capable de communiquer dans sa langue maternelle ou en langues étrangères et toujours disposé à poursuivre sa démarche de perfectionnement.

L'élève capable de s'intégrer au sein d'une équipe et maîtrisant les technologies modernes devra également être en mesure d'aborder les problèmes d'organisation de l'entreprise en tenant compte de leurs dimensions économiques, écologiques et sociales.

L'élève doit être amené à penser et agir de façon globale et responsable. Le savoir théorique et les compétences pratiques qu'on lui aura transmis devront également lui permettre d'adopter une attitude responsable envers autrui.

La découverte d'autres cultures se veut favoriser l'ouverture d'esprit et l'esprit de tolérance de l'élève qui développera ainsi la pensée démocratique lui permettant de vivre dans une société multiculturelle.

III. PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT AUTONOME

IIIa. Conditions générales

Le programme d'enseignement autonome (cf. § 6 alinéa 1 de la loi d'organisation scolaire) garantit une liberté relative dans l'enseignement des matières obligatoires – à l'exception du cours de religion –, des matières optionnelles, des exercices facultatifs ainsi que du cours de soutien du domaine d'enseignement obligatoire et du domaine d'enseignement de choix et de spécialité. Afin d'exploiter au mieux cette marge de manœuvre, il sera particulièrement important de considérer les besoins et problèmes que l'école ou une promotion rencontre dans sa situation géographique particulière ainsi que tous les souhaits ou objectifs qui en résultent. L'exercice de la liberté accordée par le principe d'autonomie scolaire requiert l'élaboration d'un concept adapté aux besoins des élèves et de l'ensemble des partenaires éducatifs en fonction de leur environnement scolaire, culturel et économique.

Le programme d'enseignement autonome doit être adapté au cadre horaire hebdomadaire ainsi qu'aux capacités spatiales et matérielles de l'établissement.

Le programme d'enseignement autonome doit impérativement tenir compte de l'objectif pédagogique général défini dans le paragraphe II et tout particulièrement du principe de perméabilité du système scolaire autrichien (cf. § 3 de la loi d'organisation scolaire).

IIIb. Modification de l'emploi du temps en vertu du principe d'autonomie scolaire

En vertu du principe d'autonomie scolaire, l'établissement est autorisé à modifier la répartition des heures hebdomadaires prévues pour l'ensemble des matières obligatoires de chaque classe afin d'harmoniser les contenus pédagogiques du domaine d'enseignement obligatoire et du domaine d'enseignement de choix et de spécialité. Ces modifications restent néanmoins soumises aux conditions suivantes :

1. Le nombre d'heures hebdomadaires prévu pour certaines matières du domaine d'enseignement obligatoire peut être réduit de 1 à 6 heures sur l'ensemble du cursus afin d'augmenter – dans la même mesure – le total des heures hebdomadaires d'une autre matière du domaine d'enseignement obligatoire et/ou du domaine d'enseignement de choix et de spécialité du programme autonome.
Une matière du domaine d'enseignement obligatoire ne peut être réduite de plus d'une heure si un total hebdomadaire inférieur ou égal à 4 heures lui est consacré. Une matière du domaine d'enseignement obligatoire ne peut être réduite de plus de deux heures si un total hebdomadaire supérieur à 4 heures lui est consacré
2. De plus, le total des heures hebdomadaires prévu sur l'ensemble du cursus pour le domaine d'enseignement obligatoire ne peut être élargi de plus de 3 heures aux dépens de l'enseignement de choix et de spécialité du programme d'enseignement autonome.
3. Le temps imparti à la spécialité choisie en vertu du principe de l'autonomie scolaire (matière de spécialité avec ou sans programme imposé) ne peut être inférieur à 6 heures hebdomadaires sur l'ensemble du cursus.
4. Le nombre d'heures hebdomadaires prévu pour l'ensemble des matières obligatoires de chaque classe (domaine d'enseignement obligatoire et domaine d'enseignement de choix et de spécialité) ne peut excéder 38 heures.
5. Le total des heures hebdomadaires prévu pour toutes les matières obligatoires ne peut être ni inférieur ni supérieur à 105 heures.

Toute augmentation ou réduction autonome du volume horaire d'une matière du domaine d'enseignement obligatoire exige que ses objectifs et contenus pédagogiques soient adaptés à ces modifications.

Un tableau horaire tenant compte de toutes les modifications effectuées en vertu du principe d'autonomie scolaire devra être établi et conservé sur l'ensemble du cursus (de la 1^e à la 3^e classe).

IIIc. Répartition autonome des contenus pédagogiques

Les contenus pédagogiques doivent être répartis sur les différentes classes dans le cadre du programme d'enseignement autonome. Cette répartition sur les différents niveaux scolaires constitue le concept de base de l'établissement qui établira ce modèle pour toutes les classes dans un esprit pluridisciplinaire et en tenant compte du principe de perméabilité du système scolaire autrichien (cf. § 3 de la loi d'organisation scolaire).

III d. Enseignement de choix et de spécialité du programme autonome

Les matières de spécialité sont des matières obligatoires dont l'objectif est de spécialiser l'élève dans une perspective professionnelle. Chaque établissement devra opter lui-même pour une spécialité clairement définie qui viendra s'inscrire dans le programme d'enseignement autonome. Si plusieurs classes sont menées de manière parallèle dans la même école, celle-ci peut alors proposer plusieurs spécialités différentes tout en tenant compte du nombre d'élèves et de classes (prévu), en particulier pour les derniers niveaux scolaires du cursus.

Si l'établissement choisit une spécialité libre de tout programme imposé, il devra formuler lui-même la dénomination ainsi que les objectifs et contenus pédagogiques de ce domaine.

Le ou les séminaire(s) organisé(s) dans le cadre des matières obligatoires doivent permettre à l'élève de compléter ses connaissances dans des disciplines compatibles avec l'objectif pédagogique général.

Si un ou plusieurs séminaires sont organisés dans le même établissement (pour chaque classe), celui-ci doit formuler lui-même leur dénomination complémentaire, décrire leurs objectifs et contenus pédagogiques et fixer le nombre d'heures qui leur sera consacré. L'établissement est autorisé à regrouper des heures de façon autonome dans le cadre des séminaires.

IIIe. Options, exercices facultatifs et cours de soutien

L'établissement est tenu de formuler lui-même la dénomination et le contenu de chaque option, des exercices facultatifs et du cours de soutien – par analogie à la description des matières obligatoires du programme d'enseignement autonome –. C'est également lui qui décidera du nombre d'heures qui leur sera consacré.

IV. PRINCIPES DIDACTIQUES GÉNÉRAUX

Le cours doit être conçu dans un esprit interdisciplinaire et doit tenir compte aussi bien des particularités régionales que des faits d'actualité et - dans la mesure du possible - des derniers progrès technologiques. De cette manière, les enseignants doivent être incités à poursuivre leur démarche de perfectionnement.

Les enseignants de matières apparentées sont tenus de se concerter régulièrement afin de cultiver leur pensée et compréhension interdisciplinaire.

Tous les conseils pédagogiques, plans de répartition des contenus pédagogiques et autres mesures adaptées doivent favoriser l'exploitation de toutes les possibilités de connexion entre les différentes matières enseignées.

Le programme d'enseignement doit être considéré comme un cadre permettant de refléter les évolutions et innovations sociales, économiques et culturelles.

Le bon usage de la langue allemande doit être le souci des enseignants de toutes les matières qui sont tenus de relever les fautes de prononciation, d'orthographe, de grammaire et d'expression des élèves.

Dans toutes les matières qui s'y prêtent, on veillera particulièrement à sensibiliser les élèves aux problèmes de la politique, de la santé, des médias et de l'environnement ainsi que de l'égalité entre les sexes.

Les enseignants sont tenus de justifier l'importance de l'enseignement et de l'apprentissage exemplaire en favorisant l'étude approfondie d'un domaine nécessairement restreint par rapport à l'approche superficielle de thèmes variés.

Les enseignants devront donc choisir des méthodes susceptibles d'éveiller la curiosité et l'enthousiasme des élèves tout en leur permettant de reconnaître les aspects essentiels d'une thématique.

Un regroupement d'heures hebdomadaires permet d'approfondir les contenus pédagogiques d'une discipline du domaine d'enseignement de choix et de spécialité (cf. paragraphe III).

L'élève doit être amené à penser et agir de façon logique, créative, associative et responsable en travaillant sur des problèmes, projets, études de cas et simulations. Le projet de stage en entreprise-modèle représente un moyen d'appliquer les connaissances de base ainsi que les techniques de travail et d'apprentissage qu'il a acquises dans les différentes matières et doit lui permettre de développer ses facultés communicatives et sociales.

C'est surtout dans les matières obligatoires du programme d'enseignement autonome que les jeunes gens devront apprendre à exploiter toutes les ressources pédagogiques mises à leurs disposition - en particulier le travail en équipe - et à coopérer avec leurs camarades et enseignants pour acquérir leur savoir spécifique de la manière la plus autonome possible. Il est en outre recommandé de favoriser l'enseignement sur la méthode des projets si la discipline s'y prête.

V. PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT POUR LE COURS DE RELIGION

a) Cours de religion catholique

Cf. avis BGBI. n° 157/1987.

b) Cours de religion évangélique

Cf. avis BGBI. n° 515/1991.

c) Cours de religion vieille-catholique

Cf. avis BGBI. n° 279/1965.

d) Cours de religion islamique

Cf. avis BGBI. n° 421/1983.

e) Cours de religion israélite

Application analogue à l'avis BGBI. n° 88/1985 dans sa version actualisée

f) Cours de religion néo-apostolique

Cf. avis BGBI. n° 269/1986.

g) Cours de religion de l'Eglise de Jésus Christ des Saints des Derniers Jours

Cf. avis BGBI. n° 239/1988.

h) Cours de religion orthodoxe syriaque

Cf. avis BGBI. n° 467/1988.

i) Cours de religion orthodoxe grecque

Cf. avis BGBI. n° 441/1991.

j) Cours de religion bouddhiste

Cf. avis BGBI. n° 255/1992.

VI. OBJECTIFS ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES DES DIFFÉRENTES MATIÈRES

A. Matières obligatoires

A.1. Domaine d'enseignement obligatoire

2. LANGAGE ET COMMUNICATION

2.1. ALLEMAND

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- être incités à participer à la vie culturelle, économique et politique et à contribuer à son développement ;
- maîtriser les situations de communication écrite et orale de la vie privée et professionnelle ;
- être en mesure de s'exprimer de manière immédiate, claire et univoque et de comprendre, traiter et rendre correctement toute expression écrite ;
- développer leur propre créativité linguistique ;
- savoir se servir des moyens leur permettant d'améliorer leur orthographe, grammaire et expression ;
- savoir utiliser les ouvrages de référence et les nouveaux médias – en particulier Internet – dans un esprit critique.

Contenus pédagogiques :

Littérature et culture :

Genres et notions littéraires à travers l'étude d'exemples choisis parmi la littérature allemande et de leur rapport à l'actualité.

Lecture et présentation orale de textes.

Ecriture créative. Description de contenu. Caractéristiques.

Médias et économie :

Types et fonctions des médias. Analyse critique de la consommation médiatique.

Langage médiatique.

Sortes de textes économiques (protocole, citation, résumé, description, texte publicitaire, etc.).

Sortes de textes journalistiques (reportage, courrier des lecteurs, etc.).

Politique et société :

Thèmes d'actualité issus de l'environnement de l'élève et importants pour l'ensemble de la société.

Description des faits en langue standard (faits vécus, entendus, vus ou lus).

Correction et réflexion de la langue :

Application des règles d'orthographe et de ponctuation.

Orthographe et signification de mots d'emprunts et termes techniques fréquents.

Structures grammaticales (mots, éléments syntaxiques, phrases, etc.), style.

Communication orale et écrite :

Argumenter. Faire appel. Documenter. Discuter.

Compositions :

Par classe où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une heure ;

Dans la dernière classe où la matière est enseignée :

Deux épreuves de deux heures.

2.2. COMMUNICATION ET PRÉSENTATION

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- savoir agencer et construire un discours ;
- savoir préparer et présenter un exposé ;
- acquérir des compétences verbales dans différents domaines de la vie privée et économique ;
- pouvoir faire face aux changements de la réalité professionnelle ;
- savoir utiliser la langue en tant qu'instrument de la vie professionnelle ;
- découvrir qu'un écho positif permet d'accroître la motivation de l'individu ;
- optimiser leur capacité d'expression et d'entente grâce à une situation d'entraînement continu ;
- pouvoir travailler en groupe.

Contenus pédagogiques :

Communication :

Principes de base. Communication verbale et non verbale. Langage corporel.

Formes du dialogue (candidature, conflit, présentation, conversation téléphonique, etc.).

Manières de mener une conversation. Animation. Communication en groupe.

Argumentation. Techniques d'interrogation. Ecoute active. Réactions.

Rhétorique :

Techniques du dialogue et du discours. Articulation en langue standard.
Conception et agencement d'un discours. Moyens rhétoriques.
Vaincre sa timidité. Lutter contre le trac.

Présentation :

L'individu au centre de la présentation (présentateur et public).
Modes de présentation.
Conception, réalisation et analyse de la présentation.
Utilisation des moyens techniques (rétroprojecteur, tableau de conférence, panneau d'affichage, ordinateur, etc.).
Techniques de travail créatives (brainstorming, mindmapping, 6-3-5, etc.).

2.3. ANGLAIS

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- comprendre que l'apprentissage d'une langue étrangère représente un enrichissement personnel qui leur donne la chance de découvrir d'autres systèmes de pensée, de constater les points communs et les différences interculturelles et ainsi d'adopter une attitude ouverte et tolérante envers le monde et autrui ;
- parallèlement à leur langue maternelle et à la lumière des autres matières enseignées, reconnaître les traits principaux du système de la langue étrangère et développer des stratégies générales d'acquisition de la langue ainsi qu'une pensée associative ;
- développer des stratégies leur permettant de développer leurs compétences linguistiques après leur scolarité ;
- acquérir les compétences linguistiques et pratiques qui leur permettront d'affronter le quotidien de la vie professionnelle ;
- savoir reconnaître et évaluer les aspects essentiels d'une situation ou problématique et les rendre correctement dans l'autre langue ;
- savoir lire, comprendre, traiter et appliquer les informations de la vie privée, publique et professionnelle qu'ils saisissent en langue étrangère par voie écrite ou orale ;
- à l'aide de toutes les technologies de l'information et de la communication dont ils disposent, savoir présenter de manière adaptée les faits qu'ils auront eux-mêmes recherchés ;
- dans le cadre de leur projet de formation individuel, connaître les différentes voies de qualifications externes en langues étrangères et savoir estimer leur importance pour leur développement personnel et professionnel.

Les élèves doivent :

- au moins atteindre le niveau d'un « Independent User B1 » conformément aux standards de compétence linguistique fixés par le Conseil de l'Europe (European Framework of Reference – cadre européen de référence linguistique commune).⁹⁾

Cela signifie que les élèves doivent au moins

- pouvoir comprendre l'essentiel de l'information lorsqu'il est question en langue standard claire de sujets familiers tels que travail, l'école, les loisirs, etc.
- pouvoir faire face à la plupart des situations que l'on rencontre en voyageant dans des pays anglophones ;
- pouvoir s'exprimer de façon claire et cohérente sur des sujets familiers et sur leurs centres d'intérêt personnels ;

⁹⁾ Cadre européen de référence linguistique commune, chapitre 3, niveaux de référence communs : échelle globale ; Conseil de l'Europe, Strasbourg 2001, ISBN 3-468-49469-6.

- pouvoir rendre compte de leurs expériences vécues, de leurs rêves, espoirs et objectifs tout en sachant justifier et expliquer brièvement leurs projets et opinions.

Contenus pédagogiques :

Développement des compétences linguistiques par l'étude des champs thématiques suivants :

Environnement personnel :

Famille, amis et relations sociales, habitat, habillement et mode, loisirs, sports, médias, éducation, formes de communication personnelle, santé, hygiène et alimentation.

Culture et société :

Institutions publiques, structures politiques et sociales, religion, art, évolutions et tendances de la société actuelle, environnement et qualité de vie, diversité interculturelle, éducation à la paix, relations sociales et interculturelles (par exemple générations, minorités, marginaux).

Economie et monde du travail :

Communication orale et écrite ayant trait au monde professionnel dans le domaine de l'administration, du tourisme et du commerce.

Bureautique et informatique. Technologies de l'information.

Organisation de l'entreprise et déroulement du travail. Relations publiques.

Travail et marché du travail.

Le développement des compétences linguistiques à travers l'étude des contenus pédagogiques ci-dessus inclut également l'acquisition, la consolidation et l'élargissement continu du vocabulaire de l'élève ainsi que des structures grammaticales nécessaires à toute bonne communication.

Compositions :

Par classe où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une heure ;

Dans la dernière classe où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une ou deux heures.

3. SCIENCES HUMAINES

3.1. HISTOIRE ET CULTURE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- disposer du savoir historique fondé – en particulier des connaissances de l'histoire autrichienne – dont ils auront besoin dans leur vie privée et professionnelle et qui leur permettra d'agir au niveau politique et social ;
- acquérir et analyser les informations nécessaires à la compréhension de la situation mondiale actuelle et des interactions entre la politique, l'économie et la culture ;
- être amenés à préserver leur héritage culturel ;
- être incités à participer activement à la vie publique et culturelle et à prendre leurs responsabilités politiques et sociales ;
- être amenés à se reconnaître dans les principes démocratiques, être préparés aux rencontres interculturelles et apprendre à résoudre des conflits de manière pacifique ;
- être familiarisés avec l'enseignement sur la méthode des projets.

Contenus pédagogiques :

Importance de l'histoire (fonction, thèmes, méthodes).

Facteurs importants pour l'évolution sociale, culturelle, politique et économique de la société moderne de l'origine à la fin du 20^e siècle.

Evolutions après la Première Guerre Mondiale :

Réorganisation de l'Europe.

Première République d'Autriche.

Idéologies et systèmes totalitaires (motifs et principes, politique, persécutions, résistance) ; antisémitisme, fascisme en Autriche, crise des démocraties.

National-socialisme, Holocauste et Seconde Guerre Mondiale.

Organisations internationales.

Evolution historique hors des frontières de l'Europe.

Société, économie (inflation, crise économique mondiale, dirigisme économique), sciences, techniques, culture.

Evolution historique en Autriche.

L'ère du pluralisme :

Nations Unies. Guerre Froide (formation des blocs, foyers de crise, mouvement des Non Alignés).

Unification de l'Europe.

Conflit nord-sud et décolonisation.

Racisme, génocides.

Société, économie (partenariat social ; conflits sociaux. Mouvements alternatifs. Croissance économique et écologie, science, technique).

Culture en tant que facteur économique.

Evolutions en Autriche (politique intérieure et extérieure de la Seconde République).

Développement actuel :

Révolution à l'Est, effondrement et démocratisation de la communauté des Etats socialistes.

Néonationalisme et société multiculturelle.

Intégration européenne.

Problèmes de migration. Terrorisme. Problèmes historiques actuels.

3.2. PSYCHOLOGIE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- comprendre les phénomènes psychiques ;
- s'intéresser à leur propre personnalité ainsi qu'à celle d'autrui et comprendre les interactions entre l'individu et son environnement social ;
- apprendre à adapter leur comportement à la personnalité d'autrui ;
- adopter une attitude justifiée et défendable face aux différents problèmes de la vie et se montrer responsables et tolérants au sein de la communauté ;
- savoir appliquer leurs connaissances dans les situations de la vie privée et professionnelle ;
- développer une pensée critique et autonome.

Contenus pédagogiques :

Psychologie et pédagogie :

Objet, domaines d'application, courants.

Forces psychiques (motivation et émotion).

Fonctions cognitives :

Perception, mémoire, pensée ; intelligence, talent.

Théories et techniques d'apprentissage.

Psychologie du développement :

Enfance ; adolescence ; l'individu adulte jusqu'à sa vieillesse.

Evénements biographiques critiques.

Dérangements psychiques et comportements pathologiques (méthodes de traitement).
Conflits dans le cadre familial, professionnel et privé (types et solutions).
Prévention des toxicomanies.
Psychologie sexuelle (attitude envers la sexualité, comportement sexuel, problèmes sexuels).

Psychologie de la personnalité :

Influence du subconscient sur le vécu et le comportement humain.
Diagnostic de personnalité.
Psychosomatique.

Psychologie sociale :

Socialisation (en fonction du sexe et du niveau social).
Opinions et préjugés. Education aux médias.

4. EDUCATION ARTISTIQUE

4.1. EDUCATION MUSICALE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- apprendre à travailler en équipe et à communiquer ; accroître leurs compétences sociales, leur tolérance et leur concentration en jouant de la musique ;
- travailler leur faculté d'expression linguistique, vocale et gestuelle ;
- savoir s'exprimer seuls et/ou en groupe par la musique ;
- apprendre à écouter attentivement ;
- découvrir que la musique peut constituer un enrichissement personnel ;
- découvrir quelques modes de fonction de l'informatique audiovisuelle ;
- apprendre à estimer l'importance sociale et économique de la musique ;
- être informés sur la place que l'Autriche occupe dans le monde musical ;
- pouvoir aborder la diversité des phénomènes musicaux dans un esprit critique.

Contenus pédagogiques :

Chant :

Différents styles de chansons issues d'époques et de cultures différentes, avec ou sans accompagnement, monophoniques ou polyphoniques, également avec accompagnement gestuel ; voix parlée.

Travail de la voix et de la diction – mouvement, détente, posture, respiration, intonation, articulation, expression.

Exactitude du rythme, de la mélodie, de l'intonation et de la diction. Utilisation du microphone.

Musique instrumentale :

Utilisation des instruments disponibles pour accompagner le chant, les mouvements et la mise en scène.

Création musicale :

Traduction musicale de textes, d'images, d'ambiances et d'émotions.

Rédaction de textes personnels inspirés par la musique.

Musicologie :

Orientation parmi les différentes époques musicales à travers l'étude d'œuvres musicales importantes pour l'histoire et la culture.

Aspects techniques et stylistiques de la musique.

Formes et genres musicaux choisis.

Ensembles musicaux issus d'époques et de cultures différentes.

Ecoute :

Répertoire d'écoute choisi.
Rapport sensible et cognitif à la musique.

Musique et société :

Orientation dans la vie culturelle régionale, transrégionale et internationale.
Importance de la musique pour la société.
La musique en tant que facteur économique, métiers de la branche musicale.
Musique et publicité. Effets et fonctions de la musique.
Le musicien et la musique dans le contexte social, historique et politique.

Rythmique :

Entraînement sur diction monosyllabique rythmique, percussion corporelle et instrumentale.
Patterns rythmiques, rythmes de danse et représentation de formes personnelles.

Mouvement :

Posture et techniques de mouvements.
Danses autrichiennes et internationales.

Utilisation des médias électroniques et des informatiques dans le domaine musical.

4.2. ARTS PLASTIQUES ET CRÉATIVITÉ

Objectifs pédagogiques:

Les élèves doivent :

- étudier de façon objective et critique la manière dont les produits et leur environnement présents et futurs sont / seront développés et aménagés ;
- savoir utiliser les techniques de créativité pour trouver leurs idées ;
- savoir donner forme à leurs idées, en planifier et organiser la réalisation ;
- savoir travailler de manière expérimentale ;
- savoir appliquer de façon systématique et à l'aide des médias actuels le savoir et les compétences nécessaires au développement des produits et à l'aménagement de leur environnement tout en tenant compte des spécificités du matériel utilisé ;
- savoir définir des critères de qualité et appliquer les méthodes de réflexion lors du processus de conception et de production ;
- savoir résumer et documenter de manière adéquate les résultats de leur travail ou de leurs reproductions et les préparer en vue d'une présentation ;
- avoir du plaisir à travailler à leurs créations graphiques et à la contemplation des œuvres d'arts plastiques ;
- comprendre les principes et fonctions de la création artistique ;
- se forger une opinion ouverte et critique sur tous les phénomènes des arts plastiques et de l'architecture ;
- connaître plusieurs œuvres représentatives des différentes époques de l'histoire des arts plastiques et de l'architecture ;
- savoir exploiter de manière autonome les institutions et médias au service de l'éducation artistique ;
- avoir une fibre créatrice et savoir s'exprimer à travers plusieurs techniques et matériaux ;
- résoudre les problèmes rencontrés de façon autonome et adéquate en tenant compte des spécificités du matériel utilisé ;
- développer leur potentiel artistique en exploitant leur talent et savoir-faire ;
- savoir utiliser les médias visuels en tant qu'outils de production et de présentation.

Contenus pédagogiques :

Conception et développement :

Création d'un produit (critères de développement – matériau, fonction, forme, couleur. Outils et procédés ; prévention de l'accident. Analyse de produit, critères subjectifs et objectifs de l'évaluation d'un produit).

Travail sur l'environnement de l'élève (décoration et aménagement intérieur).

Utilisation des médias modernes dans le processus de création et de documentation.

Techniques de créativité.

Formes d'expression expérimentales.

Graphisme et peinture :

Etude pratique et visuelle de l'objet (corporéité et espace, éléments structurels, structure de la surface, proportions, perspective).

Esquisse, dessin libre, techniques d'impression graphique.

Peinture libre (techniques et matériel, composition et couleur).

Création plastique :

Création d'un objet en trois dimensions.

Décoration intérieure :

Esquisse, représentation perspectiviste, forme et fonction.

Médias :

Utilisation des médias visuels, techniques et principes créateurs.

Graphisme et lay-out :

L'écriture en tant qu'élément de communication et de création.

Applications simples dans le domaine du lay-out et de la création graphique, réalisation d'une affiche.

Réflexion :

Réflexion sur les arts plastiques et l'architecture. Interprétation d'œuvres, de leur contenu sémantique et des circonstances de leur création. Techniques élémentaires de représentation et d'élaboration. Terminologie.

Architecture dans le milieu habité par l'Homme, habitat.

Méthode de l'analyse d'œuvre appliquée aux produits médiatiques. Nature et effets de leurs aspects techniques et stylistiques.

Utilisation autonome des institutions et médias au service de l'éducation artistique.

Projet interdisciplinaire.

5. SCIENCES NATURELLES

5.1. BIOLOGIE ET ECOLOGIE

Objectifs pédagogiques:

Les élèves doivent :

- être sensibilisés aux mécanismes et phénomènes naturels ;
- comprendre l'interaction des processus biologiques ;
- comprendre que la nature est un réseau de systèmes dont ils font partie, être incités à s'engager activement dans la protection de la nature ;
- pouvoir agir de façon responsable dans le domaine écologique et économique ;
- comprendre les grands problèmes ergonomiques ;
- analyser et évaluer les technologies nouvelles dans un esprit critique.

Contenus pédagogiques :

Biologie générale :

La cellule en tant qu'unité de vie (constituants, structure, substances, métabolisme cellulaire, division cellulaire).

Microbiologie :

Principes. Bactéries, virus, champignons. Organismes unicellulaires du règne animal et végétal.

Cellule – tissu – organe – système d'organes – organisme :

Différents types de tissus végétaux, animaux et humains.

Exemples représentatifs d'organes et de systèmes d'organes végétaux et animaux (structure et métabolisme cellulaire ; reproduction et développement ; systèmes sensoriels et neuro-hormonaux).

Ecologie :

Facteurs abiotiques et biotiques.

Ecosystèmes, cycle de la matière et flux d'énergie. Protection de la nature et de l'environnement.

Somatologie :

Anatomie et physiologie du corps humain.

Sexualité, planification familiale, développement.

Prévention sanitaire (maladies infectieuses, maladies de civilisation, médecine psychosomatique, toxicomanie, ergonomie).

Science et génie génétique :

Principes cytologiques de l'hérédité. Génétique humaine.

Application au génie génétique (exemples choisis).

5.2. CHIMIE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- maîtriser les méthodes de la chimie et savoir décrire des relations causales (également à l'aide des techniques modernes) ;
- comprendre la nature des modèles chimiques et se forger une opinion critique sur les thèmes de l'actualité scientifique ;
- s'intéresser aux évolutions scientifiques et savoir reconnaître les risques et dangers qu'elles comportent ;
- connaître les techniques de production et d'élimination des produits chimiques importantes pour leur vie privée et professionnelle.

Contenus pédagogiques :

Méthodologie de la chimie :

Réalisation de modèles (atomes – système périodique ; liaisons chimiques), syntaxe des formules.

Réactions chimiques (transformation de l'énergie, types de réactions).

Acides et bases (valeur pH, indicateurs ; neutralisation).

L'air (composition, pollution de l'air ; substances nocives).

L'eau (qualité de l'eau, pollution de l'eau, traitement des eaux ; substances nocives).

Le sol (composition ; impact des engrais et pesticides sur le sol ; déchets).

Chimie organique :

Hydrocarbures (structures, pétrochimie).

Les alcools et leurs produits d'oxydation (fermentation, acides carboxyliques et leurs dérivés).

6. ECONOMIE, POLITIQUE ET DROIT

6.1. GEOGRAPHIE ECONOMIQUE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- disposer des connaissances topographiques dont ils auront besoin dans la vie privée et professionnelle et savoir s’orienter sur la carte au niveau global et régional ;
- savoir trouver, traiter et représenter les informations nécessaires à l’étude et à l’évaluation d’un cadre de vie ;
- savoir appliquer leurs connaissances de la géographie économique ;
- pouvoir expliquer les facteurs naturels et humains de la planète ainsi que leur interaction au sein des systèmes écologiques et économiques ;
- savoir que les ressources naturelles ne sont pas inépuisables ; être en mesure d’analyser les conflits relatifs à leur exploitation et répartition ;
- pouvoir expliquer les modèles d’action économiques ainsi que les problèmes de répartition et d’environnement qui en résultent ; adopter une attitude critique leur permettant d’apporter un début de solution à ces problèmes ;
- comprendre les exigences que l’individu et la société imposent à leur espace géographique ;
- comprendre l’importance de l’aménagement du territoire en tant que garant de notre qualité de vie ;
- être incités à participer de manière responsable à l’aménagement et à la conservation de leur cadre de vie.

Contenus pédagogiques :

Connaissances cartographiques au niveau mondial.

Espace et société :

Structures et processus démographiques, structures sociales, mobilité, transformation sociale, milieu urbain et milieu rural.

Systèmes et espaces économiques :

Notions de géographie économique, modèles et phénomènes réels des systèmes économiques, régions économiques.

Grandes régions :

Potentiel naturel, espace et société, espaces économiques, tourisme et transports, organisation politique, régions en crise.

Pays du Tiers-monde :

Types, caractéristiques, problèmes sociaux et économiques. Pays en voie d’industrialisation, politique de développement et leur impact.

Pays industriels :

Types, caractéristiques, problèmes. Structures du marché du travail.
Facteurs d’implantation et transformations structurelles des régions industrielles ;
Comportement de l’individu dans ses périodes de loisirs, régions touristiques.

L’Autriche :

Potentiel naturel, espace et société, espaces économiques, tourisme et transports, organisation politique, développement actuel.

6.2. ECONOMIE D'ENTREPRISE ET NATIONALE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- comprendre les principes de l'économie d'entreprise et nationale et pouvoir évaluer leur impact sur la société ;
- se forger une opinion critique sur les problèmes de l'économie d'entreprise et nationale, être capables d'en discuter et de leur proposer une solution ;
- être capables d'analyser les effets de l'action économique en entreprise ;
- comprendre les nouvelles évolutions techniques;
- comprendre le rapport de la théorie à la pratique ;
- participer à des projets économiques au sein de l'entreprise.

Contenus pédagogiques :

Contrat d'achat :

Principes légaux ; exécution du contrat d'achat ; protection du consommateur.
Modes de paiement.

Gestion de projet :

Travail d'après la méthode des projets sur un cas pratique relevant de l'économie d'entreprise.

Domaines d'activité des différentes entreprises :

Achat, stockage, production, vente (marketing).
Production (production industrielle, artisanat).
Commerce (fonctions, types).
Tourisme (hôtellerie et restauration, agences de voyage).
Commerce électronique (notion, chances et dangers).
Droits et devoirs des collaborateurs ; candidature et entretien d'embauche.

Institutions bancaires :

Activités des institutions bancaires.

Formes juridiques de l'entreprise :

Entreprise individuelle et société de personnes ; sociétés de capitaux et coopératives.
Papiers-valeur (titres de créance, titres de propriété, formes hybrides).

Principes de l'économie :

Principe économique, division du travail, facteurs de production ; mécanismes des prix ;
Cycle de l'économie nationale.

Politique économique et sociale de l'Etat :

Politique conjoncturelle ; politique budgétaire ; politique de l'emploi (chômage ;
flexibilisation du temps de travail, réduction du temps de travail ; marché du travail et politique
salariale).

6.3. EDUCATION CIVIQUE ET DROIT

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension de la vie politique et sociale ainsi qu'à l'exercice de leurs droits et devoirs civiques ;
- pouvoir analyser et évaluer de façon critique les situations et phénomènes de la vie politique et sociale actuelle ;

- connaître la réglementation légale importante pour leur vie privée et professionnelle ainsi que les voies juridiques servant à la reconnaissance de leurs droits ;
- connaître les grandes tendances de l'évolution sociale actuelle ;
- connaître les principes de la Constitution Fédérale autrichienne ;
- apprendre à respecter la personne et la culture d'autrui ; être incités à éviter tout conflit ;
- être incités à participer à la vie publique et culturelle et à assumer leur responsabilité politique et sociale.

Contenus pédagogiques :

Etat :

Eléments constitutifs de l'Etat, devoirs de l'Etat, formes d'Etats et de gouvernement.

Droit international :

Relations et organisations internationales ; Droits de l'Homme. Travail pour la paix.

Constitution Fédérale autrichienne :

Principes fondamentaux (principe démocratique, républicain, fédéral et de l'Etat de droit ; neutralité, principe de défense nationale globale ; défense de l'environnement, Droits de l'Homme). Législation régionale et fédérale, administration (organisation, organismes autogestionnaires).

Formation de la volonté politique :

Partis politiques, organismes de défense professionnelle, médias.

Structure légale :

Formes du droit, interprétation, accès au droit.

Juridiction (instances, procédures judiciaires). Contrôle du pouvoir étatique (Cours suprêmes, médiateurs, Cour des Comptes).

Droit privé :

Droit des personnes, droit des familles, droit de succession, droit des biens, droit des obligations ; protection du consommateur.

Droit du travail et droit social :

Droit du travail individuel et collectif ; sécurité sociale.

Droit industriel :

Déclaration et exercice d'une activité industrielle.

Droit européen.

Droit pénal.

6.4. COMPTABILITÉ

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- connaître les principes de la comptabilité d'entreprise ;
- savoir enregistrer des reçus d'après le système des débits et crédits et de la comptabilité en partie double ;
- savoir tenir les comptes d'une PME ;
- connaître les conditions légales de base concernant la réalisation du bilan annuel simple d'une entreprise individuelle et savoir les appliquer en bonne et due forme ;
- connaître le déroulement des opérations comptables ainsi que les conditions personnelles, techniques et organisationnelles qu'il suppose ;

- savoir effectuer toutes les opérations comptables de l'entreprise en tenant compte des taxes et cotisations spécifiques et calculer les appointements du personnel ;
- connaître les opérations de la comptabilité analytique ;
- savoir effectuer les opérations relevant du domaine de la comptabilité financière et analytique ainsi que du calcul des frais du personnel à l'aide des logiciels courants.

Contenus pédagogiques :

Principes de la comptabilité :

Notions, fonctions et principes légaux, aperçu des différents systèmes comptables ;
Réglementation de la comptabilité.

Système de la comptabilité en partie double:

Notions et caractéristiques ; compte ; traitement des documents comptables ; ouverture de compte, principes d'enregistrement, fermeture de compte ; cadre et plan comptable ; bilan et compte de résultat ; registres de la comptabilité en partie double ; enregistrements relatifs au commerce électronique.

TVA :

Système et réglementation légale ; enregistrement de la TVA collectée et déductible.
Enregistrement d'une opération commerciale (en tenant compte des particularités de l'hôtellerie-restauration et du commerce électronique).

Calcul des appointements du personnel :

Calcul des salaires mensuels et gratifications ;
Enregistrement des salaires et rémunérations ; déduction et enregistrement des cotisations salariales.

Comptabilité analytique :

Notion, fonctions et objectifs ;
Comptabilité analytique dans les entreprises de production, de commerce et de tourisme.

Bilan annuel :

Bilan d'une entreprise individuelle.
Calcul des recettes et dépenses.

Fiscalité :

Principes de base de l'impôt sur le revenu, taxation fiscale de l'employé.
Logiciels spécifiques à la comptabilité financière et analytique.

Compositions :

Par classe où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une heure ;

Dans la dernière classe où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une ou deux heures.

7. INFORMATIQUE

7.1. INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- connaître et pouvoir décrire la structure et les différents domaines d'application des technologies informatiques ;
- maîtriser un système d'exploitation actuel ;

- savoir se servir des logiciels usuels dans le domaine du traitement de texte, du tableau de calcul, des banques de données et de la présentation afin de répondre aux exigences de la pratique professionnelle ;
- savoir utiliser Internet de façon optimale ;
- savoir rédiger et configurer de façon autonome et à l'aide des méthodes de saisie courantes des textes et documents corrects du point de vue linguistique et formel ;
- savoir appliquer les technologies actuelles de la bureautique et de la communication.

Contenus pédagogiques :

Principes de l'informatique :

Structure de l'ordinateur.

Maîtrise d'un système d'exploitation et des moyens de saisie actuels.

Logiciels courants :

Traitement de texte. Programme de présentation. Tableaux de calcul. Banque de données.

Configuration d'un texte :

Consignes (normes) de rédaction d'un texte.

Travail personnel sur la formulation et la configuration de documents se rapportant à l'entreprise ou à d'autres domaines.

Typographie et lay-out.

Connexion de programmes (par exemple lettre circulaire).

Organisation du bureau, messagerie de groupe (gestion des rendez-vous et des destinataires).

Internet et courrier électronique.

Projets individuels ou en groupe sur des thèmes choisis du programme.

Compositions :

Par classe où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une ou deux heures.

7.2. INFORMATIQUE APPLIQUÉE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- savoir trouver, analyser, traiter et sauvegarder une information ;
- savoir appliquer correctement leurs connaissances du domaine de l'édition et du traitement digital de l'image ;
- pouvoir réaliser un projet à l'aide des logiciels de gestion de projets courants et des outils qu'ils proposent ;
- comprendre les problèmes sociaux et économiques que posent les techniques de la communication et de l'information ;
- savoir insérer des contenus digitaux ;
- connaître la législation de base relative aux technologies de l'information ;
- savoir employer les moyens offerts par les technologies de communication actuelles.

Contenus pédagogiques :

Analyse de l'information :

Théorie de l'information, recherche et vérification de l'information, analyse, concentration d'informations, introduction à un logiciel d'édition servant à représenter les informations rassemblées.

Traitement des images :

Formats graphiques. Introduction à un logiciel graphique permettant d'insérer des images sur Internet. Définition de l'image, intensité de la couleur, numérisation.

Edition :

Cahier des charges ; guide-opérateur et screendesign ; insertion de contenus digitaux statiques et dynamiques.

Gestion de projets :

Particularités de la gestion de projet informatique ; outils.

Conditions légales :

Droits d'auteurs, protection des données, loi sur les signatures numériques.

Technologies de communication actuelles :

Innovations médiatiques et technologiques. Principes du commerce électronique et mobile.

Impact de l'informatique :

Individu, société, monde du travail.

Projets individuels et en groupe sur des thèmes choisis du programme.

Compositions :

Par classe où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une ou deux heures.

8. ALIMENTATION, RESTAURATION ET HÔTELLERIE

8.1. ALIMENTATION

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- être amenés à réfléchir sur leur alimentation pour adopter un comportement sain ; comprendre qu'ils sont eux-mêmes responsables de leur propre santé ;
- être capables de prendre des mesures prophylactiques afin de parer aux maladies dues à une mauvaise alimentation ;
- acquérir un savoir fondé sur la composition des aliments et produits alimentaires courants afin de pouvoir s'orienter sur le marché et d'y agir de façon responsable ;
- savoir utiliser un logiciel spécifique, en interpréter les résultats et réagir en conséquence ;
- connaître les formes d'alimentation et de régime actuelles et élaborer un plan diététique pour un groupe-cible ;
- être conscients des conséquences à long terme de leurs actes, également en ce qui concerne la répartition globale des ressources, et se tenir aux principes éthiques.

Contenus pédagogiques :

Principes physiologiques de l'alimentation :

Formation des aliments. Cycle naturel de la matière. Fonctions de l'alimentation. Besoins énergétiques et alimentaires.

Composition des aliments :

Aliments avec ou sans apport énergétique (structure, catégorie et occurrence, importance au niveau de la physiologie de la nutrition et des techniques culinaires).

Conséquences des excès et carences.

Digestion et métabolisme de l'organisme sain et malade.

Graisses, produits alimentaires riches en lipides, glucides, protéines, vitamines et sels minéraux :

Catégories, composition, importance pour la physiologie de la nutrition et l'économie, formes de négoce, production, conservation.

Condiments.

Boissons contenant des alcaloïdes :

Types, origine, production, sortes, importance pour la physiologie de la nutrition.

Boissons non alcoolisées :

Types, formes de négoce, importance pour la physiologie de la nutrition et l'économie.

Boissons alcoolisées :

Importance pour la physiologie de la nutrition.

Qualité des produits alimentaires :

Toxicologie des denrées alimentaires. Formes alternatives de production. Nouveaux produits alimentaires. Lois de la police des denrées alimentaires.

Alimentation de différents groupes-cible répartis en fonction de leur âge, de l'effort spécifique qu'ils fournissent et de leur état de santé.

Services de livraison de nourriture.

Comportement alimentaire et habitudes d'achat :

Influences, statistiques sur la consommation, courants, éducation alimentaire.

Formes alternatives d'alimentation, tendances actuelles.

Troubles extrêmes du comportement alimentaire dus à un dérangement psychique.

L'alimentation dans le monde.

8.2. CUISINE ET SERVICE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- apprendre à manier les différents produits en ayant conscience de leur valeur ;
- apprendre les règles du métier en matière de bonne tenue et de civilité envers le client et comprendre qu'ils sont personnellement responsables de l'hygiène de l'entreprise ;
- posséder des compétences capitales telles que le don d'organisation, le sens de la responsabilité, la flexibilité et l'esprit d'équipe et savoir les exploiter dans la vie professionnelle ;
- maîtriser et savoir utiliser la langue de chaque spécialité ;
- savoir préparer les mets et boissons en tenant compte de leurs aspects diététiques, écologiques et économiques ; utiliser le matériel de façon adaptée et rationnelle ;
- maîtriser les techniques de production de la cuisine de collectivité et de la restauration ;
- maîtriser les techniques et procédés du service en grande restauration, y compris en ce qui concerne l'accueil et le conseil du client ;
- acquérir un savoir fondé sur les boissons ;
- savoir appliquer la réglementation professionnelle et ergonomique en vigueur ;
- pouvoir appliquer leur savoir spécifique dans des situations professionnelles concrètes.

Contenus pédagogiques :

Cuisine :

Tenue et apparence.

Technologie culinaire :

Matériel et inventaire.

Gestion de la cuisine :

Gestion des produits. Principes d'élaboration du menu. Dosage des portions et quantités.

Gestion des recettes et élaboration d'un menu. Langage culinaire. Utilisation de logiciels spécifiques.

Gestion de la qualité :

Produits crus, production, produit fini.

Recettes, méthodes de traitement et de cuisson :

Techniques de préparation. Techniques de conservation. Préparation de base et méthodes de cuisson. Variantes et affinement. Techniques spéciales. Dosage des portions, disposition et garniture. Plats cuisinés. Cuisine régionale, nationale et internationale. Cuisine intégrale. Tendances actuelles.

Travail en cuisine de collectivité. Travail en restaurant.

Service :

Tenue et apparence.

Culture de la table. Inventaire de la table et du service.

Langue de spécialité.

Préparation du service :

Préparation du local et de l'inventaire. Présentation de la table. Modes de disposition du couvert. Mise en place.

Organisation et déroulement du service :

Techniques. Systèmes de service. Modes de service. Déroulement du service.

Service des spécialités culinaires.

Organisation du travail dans un restaurant.

Systèmes de facturation (utilisation de logiciels spécifiques).

Service des boissons :

Préparation et service de boissons contenant des alcaloïdes et de boissons non alcoolisées.

Service des boissons alcoolisées.

Travail à la table du client :

Mariner, flamber, trancher, fileter ;

Présentation et service de spécialités culinaires.

Accueil du client :

Civilités. Typologie du client. Accueil de différents groupes-cible. Conseil du client, entretien de vente, gestion des réclamations. Mesures destinées à favoriser les ventes.

Techniques de présentation :

Présentation personnelle, présentation du produit.

Elaboration du contenu de la carte des menus et des boissons.

Différents repas de la journée, tendances actuelles.

Service en café.

Types de buffet.

Bar :

Types, équipement de base, stock, mise en place, déroulement du travail, recettes standard, service.

Boissons :

Bières :

Fabrication, sortes, marques, achat et stockage, service.

Vins :

Viticulture en Autriche, régions viticoles, cépages, production et stockage, détermination de la qualité, dégustation.

Vins doux et vins spéciaux :
Sortes, modes de production.

Spiritueux :
Modes de production, types et critères de qualité.
Correspondance entre la boisson et le repas ; recommandation de boissons.
Apéritifs et digestifs.

8.3. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- comprendre la complexité des structures et opérations d'une entreprise de restauration et d'hôtellerie ;
- se rendre compte de la nécessité du travail d'organisation et agir en conséquence ;
- savoir appliquer la réglementation professionnelle et ergonomique en vigueur ;
- savoir traiter les commandes à l'aide de logiciels adaptés à la branche ;

Contenus pédagogiques :

Profils professionnels.

Entreprises de restauration et d'hôtellerie :

Types d'entreprises, organisation des structures, déroulement des opérations au sein de l'entreprise.

Evolutions et courants actuels dans la branche de l'hôtellerie-restauration.

Gestion de l'hygiène et de la sécurité, traitement des déchets.

Organisation du travail :

Planification du travail, gestion temporelle et aménagement ergonomique du poste de travail.

Gestion du personnel :

Plan de répartition des tâches. Direction des collaborateurs.

Organisation de manifestations :

Types, courants actuels. Organisation et réalisation d'événements gastronomiques.

Utilisation de logiciels adaptés.

9. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Cf. Décret BGBl. N° 37/1989.

A.2. Enseignement de choix et de spécialité du programme autonome (Matières obligatoires du programme d'enseignement autonome)

Les heures consacrées aux matières obligatoires du programme d'enseignement autonome doivent servir à l'enseignement d'une spécialité, à l'approfondissement ou à l'élargissement d'une matière obligatoire et/ou à l'organisation de séminaires.

Afin de favoriser le développement de ses élèves, l'établissement pédagogiquement responsable doit – en fonction de ses ressources personnelles, matérielles et financières – consacrer le cadre horaire imparti à ce domaine à l'enseignement des contenus spécifiques qui ne trouveront pas leur place dans les disciplines du domaine d'enseignement obligatoire. Il veillera cependant à respecter l'objectif pédagogique général en évitant de limiter cet enseignement au seul aspect cognitif.

Les objectifs et contenus pédagogiques de la spécialité sans programme imposé ainsi que des séminaires choisis doivent être précisés dans le cadre de l'autonomie pédagogique d'après les mêmes critères formels que pour les disciplines du domaine d'enseignement obligatoire. L'établissement doit de plus leur donner une dénomination complémentaire décrivant clairement leur programme afin de permettre aux élèves d'en saisir rapidement le contenu concret.

L'organisation de séminaires dans le cadre des matières obligatoires du programme d'enseignement autonome peut être soumise à variations ; le même séminaire peut s'adresser à une ou plusieurs classes.

C'est avant tout dans la matière de spécialité sans programme obligatoire et dans les séminaires que les élèves doivent pouvoir exploiter toutes les ressources pédagogiques mises à leur disposition – en particulier celle du travail en équipe – afin d'acquérir ces connaissances de la manière la plus autonome possible et en étroite collaboration avec leurs camarades et professeurs. Il est recommandé d'avoir recours à l'enseignement sur la méthode des projets partout où la discipline le permet.

Voir également le paragraphe III (conditions du programme d'enseignement autonome).

1. MATIÈRES DE SPÉCIALITÉ

1.1. MATIÈRES DE SPÉCIALITÉ AVEC PROGRAMME IMPOSE

SECONDE LANGUE VIVANTE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- comprendre que l'apprentissage d'une langue étrangère représente un enrichissement personnel qui leur donne la chance de découvrir d'autres systèmes de pensée, de constater les points communs et les différences interculturelles et ainsi d'adopter une attitude ouverte et tolérante envers le monde et autrui ;
- parallèlement à leur langue maternelle et à la lumière des autres matières enseignées, reconnaître les traits principaux du système de la langue étrangère et développer des stratégies générales d'acquisition de la langue ainsi qu'une pensée associative ;
- développer des stratégies leur permettant de développer leurs compétences linguistiques après leur scolarité ;
- acquérir les compétences linguistiques et pratiques qui leur permettront d'affronter le quotidien de la vie professionnelle ;
- savoir reconnaître et évaluer les aspects essentiels d'une situation ou problématique et les rendre correctement dans l'autre langue ;
- savoir lire, comprendre, traiter et appliquer les informations de la vie privée, publique et professionnelle qu'ils saisissent en langue étrangère par voie écrite ou orale ;
- à l'aide de toutes les technologies de l'information et de la communication dont ils disposent, savoir présenter de manière adaptée les faits qu'ils auront eux-mêmes recherchés ;
- dans le cadre de leur projet de formation individuel, connaître les différentes voies de qualifications externes en langues étrangères et savoir estimer leur importance pour leur développement personnel et professionnel.

Les élèves doivent :

- atteindre au moins le niveau d'un « Elementary User A1 » conformément aux standards de compétence linguistique fixés par le Conseil de l'Europe. Pour certaines compétences, on tentera néanmoins d'atteindre le niveau A2.¹⁰⁾

¹⁰⁾ Cadre européen de référence linguistique commune, chapitre 3, niveaux de référence communs : échelle globale ; Conseil de l'Europe, Strasbourg 2001, ISBN 3-468-49469-6.

Cela signifie que les élèves doivent au moins

- pouvoir comprendre et employer les expressions et phrases très simples du quotidien permettant de satisfaire des besoins concrets ;
- être en mesure de se présenter ou de présenter une personne à une autre, d'interroger les autres au sujet de leur personne – par exemple de leur demander où ils habitent, qui ils connaissent et quels objets ils possèdent – et de répondre eux-mêmes à de telles questions ;
- pouvoir se faire comprendre de façon simple lorsque les interlocuteurs parlent lentement et se montrent disposés à les aider.

Contenus pédagogiques :

Développement des compétences linguistiques par le travail sur les champs thématiques suivants :

Environnement personnel :

Famille, amis et relations sociales, habitat, habillement et mode, loisirs, sports, médias, éducation, formes de communication personnelle, santé, hygiène et alimentation.

Culture et société :

Institutions publiques, structures politiques et sociales, religion, art, évolutions et tendances sociales actuelles, environnement et qualité de vie, diversité culturelle, éducation à la paix, relations sociales et interculturelles (par exemple générations, minorités, marginaux).

Economie et monde du travail :

Communication orale et écrite ayant trait au monde professionnel dans le domaine de l'administration, du tourisme et du commerce.

Bureautique et informatique. Technologies de l'information.

Organisation de l'entreprise et déroulement du travail. Relations publiques.

Travail et marché du travail.

Le développement des compétences linguistiques par le traitement des contenus pédagogiques ci-dessus inclut également l'acquisition, la consolidation et l'élargissement continu du vocabulaire de l'élève ainsi que des structures grammaticales nécessaires à toute bonne communication.

Compositions :

Par classe où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une ou deux heures.

SUPPORT INFORMATIQUE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- posséder des connaissances et compétences dans le domaine des systèmes d'exploitation, mais également de la connexion aux réseaux;
- connaître les éléments théoriques essentiels concernant les réseaux (principes) ;
- connaître et savoir utiliser les applications standard d'Office ;
- connaître et savoir utiliser les applications standard d'Internet ;
- savoir communiquer avec le client (savoir mener un entretien) ;
- savoir rédiger des documents relatifs au support, à l'entraînement ou à la présentation informatique.

Contenus pédagogiques :

Principes d'Internet et des services de base.

Office – tableaux de calcul.

Techniques de présentation et de communication.

Réseaux (principes théoriques essentiels, exercices pratiques).

Elaboration d'un site Internet.

Projet :

Rédaction de documents relatifs au support, à l'entraînement ou à la présentation informatique.

Gestion de projet, travail en équipe.

Exercices en laboratoire et local d'essai :

Localisation et solution de problèmes informatiques.

EDUCATION SANITAIRE ET SOCIALE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- être préparés aux métiers du domaine sanitaire et social ;
- connaître les mesures de prévention des maladies et accidents ainsi que les mesures susceptibles de protéger la santé et d'accroître le bien-être de l'Homme ;
- pouvoir évaluer les effets et dangers que l'application du savoir physique et chimique peut avoir ou entraîner sur la santé et l'environnement ;
- connaître les mesures préventives susceptibles de préserver la santé de l'appareil loco-moteur et des organes internes et sensoriels ;
- savoir prendre des mesures de premier secours ;
- connaître l'influence des facteurs sociaux sur le comportement humain, comprendre les mécanismes sociaux, connaître les possibilités d'apprentissage social et pouvoir analyser leur propre comportement social ;
- connaître la réglementation légale importante pour l'exercice de leur profession future ainsi que les structures de l'administration sanitaire et sociale et des institutions spécialisées ;
- comprendre qu'ils sont responsables de leur propre santé et de celle d'autrui.

Contenus pédagogiques :

Microbiologie :

Maladies provoquées par les virus, bactéries, champignons, protozoaires et vers.

Hygiène environnementale :

Problèmes de santé dus à l'influence des substances toxiques et du bruit.

Rayons ionisants (principes physiques, effets biologiques, mesures de protection).

Mesures de soin :

Soins des nourrissons, malades et personnes âgées.

Mesures préventives de santé :

Premiers secours. Mesures d'hygiène.

Biomécanique, défaillances de l'appareil loco-moteur ; ismacogie ; vertus préventives du sport.

Psychologie de la performance ; mécanismes de l'alimentation ; chimisme du métabolisme.

Vertus préventives de l'entraînement et du mouvement ; motivation mentale.

Droit de la santé :

Principes constitutionnels. Organisation du système de santé.

Réglementation légale du système de santé (par exemple lois concernant la santé et les soins, les denrées alimentaires, la toxicomanie, la vaccination).

Lieux de cure et cas de guérison.

Administration sociale :

Droit social, droit du travail. Institutions et administrations sanitaires et sociales. Bien-être social (aspects sociaux et relevant de l'économie nationale). Médecine sociale (fonctions de l'administration sanitaire, prévention publique).

Psychologie sociale :

Individu et société. Entraînement à la communication et à l'interaction (formation de l'opinion ; rôle et partage des rôles ; motivation et commandement ; phénomènes de groupe). Processus et instances de socialisation. Troubles du comportement.

Projets avec assistance informatique ; projets interdisciplinaires sur le thème du système social.

1.2. MATIÈRES DE SPÉCIALITÉ SANS PROGRAMME IMPOSE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent acquérir des connaissances et compétences menant à une spécialisation professionnelle conforme à l'objectif pédagogique général. Pour de plus amples détails, cf. paragraphe III (conditions du programme d'enseignement autonome).

Contenus pédagogiques :

Option langues vivantes :

Langue vivante supplémentaire ou approfondissement de la langue vivante du domaine d'enseignement obligatoire.

Compositions :

Par classe où la matière est enseignée :

2 épreuves d'une heure.

Option informatique :

Spécialisation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Option de spécialisation théorique :

Spécialisation dans le domaine de la formation professionnelle.

Option art et créativité :

Spécialisation dans le domaine artistique et créatif.

2. SÉMINAIRES

Objectifs pédagogiques :

En plus des attitudes, connaissances et compétences qu'ils ont acquises dans les disciplines de l'enseignement obligatoire et la matière de spécialité, les élèves doivent pouvoir déployer leur potentiel créatif et communicatif pour acquérir d'autres compétences et attitudes culturelles, écologiques, économiques et sociales toutes compatibles avec l'objectif pédagogique général, surtout si celles-ci s'avèrent être d'une importance particulière pour leur vie professionnelle et privée future et si elles sont susceptibles d'être immédiatement assimilées.

Contenus pédagogiques :

Contenus supplémentaires particuliers ne pouvant être enseignés ni dans un cours d'approfondissement des matières du domaine d'enseignement obligatoire, ni dans le cadre de la matière de spécialité choisie.

Séminaire de langue étrangère :

Autre langue vivante. Programme analogue à celui du cours de langue vivante du domaine d'enseignement obligatoire.

Compositions :

Par classe où la matière est enseignée :

1 épreuve d'une heure.

Séminaire d'organisation de l'entreprise :

Simulation d'une situation réelle (entreprise-modèle) dans laquelle l'élève devra – à l'aide du langage et des logiciels spécifiques – effectuer les tâches pratiques et organisationnelles courantes dans une entreprise de l'économie. L'élève devra tout particulièrement être amené à reconnaître le déroulement des opérations au sein de l'entreprise, à assumer une responsabilité, à travailler de façon autonome en appliquant les connaissances acquises dans d'autres disciplines et à travailler en équipe.

Un plan d'organisation devra être élaboré pour chaque entreprise-modèle : les autres membres du corps enseignant devront alors impérativement être consultés quant à l'application des connaissances et compétences acquises dans leur discipline. En cas de besoin, il sera possible d'empiéter sur les heures des autres matières obligatoires, à condition cependant de faire participer les enseignants concernés. Un regroupement d'heures est également autorisé.

Séminaire informatique :

Contenus actuels issus du domaine des technologies de l'information et de la communication.

Séminaire de culture générale :

Contenus visant à élargir la culture générale de l'élève. Dans la mesure du possible, on tentera de tenir compte des aspects importants pour l'exercice de sa profession future.

Séminaire de sciences naturelles :

Contenus destinés à élargir les connaissances en sciences naturelles de l'élève. Dans la mesure du possible, on tentera de tenir compte des aspects importants pour l'exercice de sa profession future.

Séminaire art et créativité :

Encouragement de la créativité de l'élève par l'exercice de différentes activités artistiques. Dans la mesure du possible, on tentera de tenir compte des aspects importants pour l'exercice de sa profession future.

Séminaire de développement de la personnalité :

Travail sur les compétences sociales et communicatives de l'élève, sur sa culture du conflit et son aptitude à le résoudre, sa capacité à travailler en équipe et sur son hygiène mentale dans le cadre professionnel.

Séminaire de spécialisation théorique :

Contenus théoriques susceptibles d'approfondir la formation professionnelle de l'élève ; on veillera tout particulièrement à ce que cet enseignement théorique reste orienté vers son application concrète.

Séminaire pratique :

Contenus pratiques relatifs à des principes théoriques spécifiques. Ces contenus devront pour l'essentiel être enseignés de manière intégrée.

B. STAGE FACULTATIF

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- compléter les connaissances et compétences qu'ils ont acquises par un exercice pratique en entreprise qui leur permettra d'atteindre le niveau que chaque branche exige des diplômés de leur école ;
- appliquer dans une situation professionnelle réelle les connaissances spécifiques qu'ils ont acquises dans leur école ;
- obtenir une vue d'ensemble de l'organisation des entreprises ;
- être informés sur les droits et devoirs des employés afin d'évaluer leur situation professionnelle immédiate ;
- se comporter de manière agréable, correcte, assurée et efficace envers leurs supérieurs et collaborateurs ;
- à la lumière de leurs expériences scolaires et pratiques, adopter une attitude positive envers le monde du travail en général et leur environnement professionnel concret en particulier.

Cadre temporel et matériel :

Entre la 2^e et 3^e classe, stage de 4 semaines dans une entreprise de l'économie, de l'administration, du tourisme ou de l'alimentation voire dans les entreprises dont l'activité correspond à la matière de spécialité choisie.

Dans certains cas justifiés, il sera possible d'effectuer un stage pendant les vacances de février ou pendant d'autres vacances en cours de semestre, à condition toutefois de ne pas excéder la durée totale prévue.

Principes didactiques :

Le stage doit être organisé sur la base d'un accord conclu de la manière la plus détaillée possible entre l'élève et une entreprise dont la spécialité répond à l'objectif pédagogique du type d'établissement.

L'école est tenue d'assister l'élève dans sa recherche d'une place de stage adaptée ; elle ne peut toutefois aucunement garantir que ces places seront disponibles en nombre suffisant.

L'école doit veiller à ce que le contrat de stage contracté soit conforme à toutes les conditions du droit social et du droit du travail en vigueur. En règle générale, le statut professionnel du stagiaire doit être défini par un contrat de travail rédigé sur la base des accords conclus entre les partenaires sociaux.

L'école doit charger les stagiaires d'enregistrer leurs activités dans un rapport de stage. Ce rapport doit être rédigé de telle sorte que les enseignants des matières concernées puissent l'évaluer au cours du semestre suivant.

Les élèves doivent être informés en amont sur les droits et devoirs du stagiaire, également sur les démarches qu'ils devront entamer en cas de problème majeur.

Dans la mesure du possible, il est également recommandé à l'établissement d'entretenir un contact régulier avec les entreprises auprès desquelles les élèves effectueront leur stage, mais aussi avec les représentants des syndicats et du patronat.

L'élève peut effectuer son stage en Autriche ou à l'étranger : il appartient néanmoins à l'établissement d'informer l'élève sur les particularités d'un stage effectué à l'étranger. L'entreprise étrangère devra prouver son aptitude à former un stagiaire au moyen de documents adaptés.

Le suivi et conseil des élèves par le directeur, le responsable de spécialité et le corps enseignant de l'école revêt une importance capitale pour l'organisation de ce stage qui, en devenant une expérience positive, doit permettre au stagiaire et futur diplômé de s'identifier durablement à son environnement professionnel.

Si le stage revêt une importance suffisante pour la formation de l'élève – chose dont l'établissement devra juger – il pourra en être fait mention sur son certificat de fin d'études.

C. Options et exercices facultatifs

Objectifs pédagogiques, principes didactiques :

Les options et exercices facultatifs peuvent être proposés en guise de complément des matières obligatoires ou d'autres matières de spécialité. Ils devront donc porter le même titre que la matière du domaine d'enseignement obligatoire, la matière de spécialité ou le séminaire auxquels ils se rapportent. Il est également possible de leur octroyer une dénomination supplémentaire décrivant leur contenu afin de permettre aux élèves et à leurs parents de discerner clairement leur programme. Le reste est soumis à des conditions analogues à celles qui s'appliquent aux matières obligatoires du programme d'enseignement autonome.

Un regroupement d'heures est autorisé à certaines périodes de l'année.

D. Cours de soutien

Objectifs pédagogiques :

Les élèves en principe capables et volontaires mais dont les résultats ont provisoirement baissé dans une certaine matière doivent eux aussi avoir la chance d'atteindre les objectifs pédagogiques fixés pour cette discipline.

Contenus pédagogiques :

Identiques aux contenus définis dans chaque classe pour la matière obligatoire concernée. On se limitera néanmoins aux aspects de la matière nécessitant un travail de répétition et d'exercice.

Principes didactiques :

L'objectif pédagogique requiert la révision et l'exercice régulier du programme de la matière obligatoire concernée. Etant donné qu'un élève est en général faible en plusieurs matières à la fois, il sera particulièrement important de le faire travailler en groupe.

Une prise de contact régulière avec les enseignants de la matière obligatoire concernée est une des conditions indispensables à la bonne marche du cours de soutien.

Par nature, le cours de soutien ne peut en aucun cas servir à élargir, compléter ou approfondir le programme de la matière obligatoire concernée.

**ECOLE SUPERIEURE DES MÉTIERS DE L'ÉCONOMIE
COURS DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE**

I. Tableau horaire¹⁾

(Total des heures et nombre d'heures prévues pour chaque matière)

A. Matières obligatoires	Heures hebdomadaires			Somme	Catégorie du contrat d'enseignement
	1 ^e	Année 2 ^e	3 ^e		
A.1. Domaine d'enseignement obligatoire					
1. Religion	2	2	2	6	(III)
2. Langage et communication :					
2.1. Allemand	2	2	2	6	(I)
2.2. Langues vivantes :					
2.2.1. Anglais	3	3	3	9	(I)
2.2.2. Seconde langue vivante ²⁾	4	4	4	12	(I)
3. Sciences humaines :					
3.1. Histoire et culture	2	2	-	4	III
3.2. Psychologie et philosophie	-	-	2	2	III
4. Éducation artistique :					
4.1. Éducation musicale ³⁾	1	(1)	(-)	1+(1)	(IVa)
4.2. Arts plastiques et créativité ⁴⁾	1	(1)	(-)	1+(1)	IVa
5. Sciences naturelles :					
5.1. Biologie et écologie	-	2	2	4	III
5.2. Chimie	2	-	-	2	(III)
5.3. Physique	-	2	-	2	(III)
5.4. Mathématiques et mathématiques appliquées	3	2	3	8	(I)
6. Économie, politique et droit :					
6.1. Géographie économique	3	-	-	3	III
6.2. Économie d'entreprise et nationale	2	3	-	5	II
6.3. Éducation civique et droit	-	-	2	2	III
6.4. Comptabilité et contrôle de gestion ⁵⁾	2	2	2	6	I
7. Informatique :					
7.1. Informatique appliquée	-	-	2	2	I
8. Alimentation, restauration et hôtellerie :					
8.1. Alimentation	-	2	-	2	III
9. Éducation physique et sportive	2	2	2	6	(IVa)
Nombre d'heures hebdomadaires du domaine d'enseignement obligatoire	29	29	26	84	

¹⁾ En vertu du principe d'autonomie scolaire, ce tableau horaire est susceptible d'être modifié d'après les conditions du paragraphe III.

²⁾ Indiquer entre parenthèses la dénomination de la langue concernée sur tout document officiel.

³⁾ Enseignement alternatif en 2^e année.

⁴⁾ Id.

⁵⁾ Avec assistance informatique.

	Heures hebdomadaires			Somme	Catégorie du contrat d'enseignement
	1 ^e	Année 2 ^e	3 ^e		
Matières obligatoires de l'enseignement de choix et de spécialité du programme d'enseignement autonome cf. paragraphe A.2.	5	6	6	17	
Total des heures hebdomadaires	34	35	32	101	

A.2. Enseignement de choix et de spécialité du programme autonome ⁶⁾
(Matières obligatoires du programme d'enseignement autonome)

1. Matières de spécialités⁷⁾ :

1.1. Matières de spécialité avec programme imposé :

Communication internationale dans le domaine de l'économie	I
Informatique et médias	I
Tourisme culturel	III

1.2. Matières de spécialité sans programme imposé⁸⁾ :

Option langues vivantes	I
Option informatique	I
Option de spécialisation théorique	III
Option art et créativité	IVa

Nombre d'heures hebdomadaires consacrées aux matières de spécialité

6-17

2. Séminaires⁹⁾ :

Séminaire de langue vivante	I
Séminaire d'organisation de l'entreprise	I
Séminaire informatique	I
Séminaire de culture générale	III
Séminaire de sciences naturelles	III
Séminaire art et créativité	IVa
Séminaire de développement de la personnalité	III
Séminaire de spécialisation théorique	III
Séminaire pratique	IV

Nombre d'heures hebdomadaires consacrées aux séminaires :

0-11

Nombre d'heures hebdomadaires du domaine d'enseignement de choix et de spécialité :

5 6 6 17

B. Stage pratique facultatif

12 semaines en tout avant l'entrée en 3^e année.

C. Options et exercices facultatifs ¹⁰⁾

D. Cours de soutien¹¹⁾

⁶⁾ Etabli d'après les conditions du programme d'enseignement autonome (cf. paragraphe III).

⁷⁾ Un enseignement de choix et de spécialité au moins égal à 6 heures hebdomadaires devra être proposé tout au long du cursus.

⁸⁾ Indiquer la dénomination exacte de la matière de spécialité sans programme imposé ou du séminaire sur tout document officiel.

⁹⁾ Id.

¹⁰⁾ Etabli d'après les conditions du programme d'enseignement autonome (cf. paragraphe III).

¹¹⁾ Id.

II. OBJECTIF PÉDAGOGIQUE GÉNÉRAL

En vertu des §§ 65 et 77 alinéa 1 et en considération du § 2 de la loi d'organisation scolaire, le cursus triennal du Cours de formation complémentaire de l'Ecole supérieure des métiers de l'économie a pour but de permettre aux diplômés de l'Ecole triennale des métiers de l'économie ou de l'Ecole des métiers de l'hôtellerie d'atteindre les objectifs pédagogiques définis pour le cursus quinquennal de l'Ecole supérieure des métiers de l'économie.

III. PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT AUTONOME

IIIa. Conditions générales

Le programme d'enseignement autonome (cf. § 6 alinéa 1 de la loi d'organisation scolaire) garantit une liberté relative dans l'enseignement des matières obligatoires – à l'exception du cours de religion –, des matières optionnelles, des exercices facultatifs ainsi que du cours de soutien du domaine d'enseignement obligatoire et du domaine d'enseignement de choix et de spécialité. Afin d'exploiter au mieux cette marge de manœuvre, il sera particulièrement important de considérer les besoins et problèmes que l'école ou une promotion rencontre dans sa situation géographique particulière ainsi que tous les souhaits ou objectifs qui en résultent. L'exercice de la liberté accordée par le principe d'autonomie scolaire requiert l'élaboration d'un concept adapté aux besoins des élèves et de l'ensemble des partenaires éducatifs en fonction de leur environnement scolaire, culturel et économique.

Le programme d'enseignement autonome doit être adapté au cadre horaire hebdomadaire ainsi qu'aux capacités spatiales et matérielles de l'établissement.

Le programme d'enseignement autonome doit impérativement tenir compte de l'objectif pédagogique général défini dans le paragraphe II et tout particulièrement du principe de perméabilité du système scolaire autrichien (cf. § 3 de la loi d'organisation scolaire).

IIIb. Modification de l'emploi du temps en vertu du principe d'autonomie scolaire

En vertu du principe d'autonomie scolaire, l'établissement est autorisé à modifier la répartition des heures hebdomadaires prévues pour l'ensemble des matières obligatoires de chaque année afin d'harmoniser les contenus pédagogiques du domaine d'enseignement obligatoire et du domaine d'enseignement de choix et de spécialité. Ces modifications restent néanmoins soumises aux conditions suivantes :

1. Le nombre d'heures hebdomadaires prévu pour certaines matières du domaine d'enseignement obligatoire peut être réduit de 1 à 6 heures sur l'ensemble du cursus afin d'augmenter – dans la même mesure – le total des heures hebdomadaires d'une autre matière du domaine d'enseignement obligatoire et/ou du domaine d'enseignement de choix et de spécialité du programme autonome.
Une matière du domaine d'enseignement obligatoire ne peut être réduite de plus d'une heure si un total hebdomadaire inférieur ou égal à 4 heures lui est consacré. Une matière du domaine d'enseignement obligatoire ne peut être réduite de plus de deux heures si un total hebdomadaire supérieur à 4 heures lui est consacré.
2. De plus, le nombre d'heures hebdomadaires prévu sur l'ensemble du cursus pour le domaine d'enseignement obligatoire ne peut être élargi de plus de 11 heures aux dépens de l'enseignement de choix et de spécialité du programme d'enseignement autonome.
3. Le temps imparti à la spécialité choisie en vertu du principe de l'autonomie scolaire (matière de spécialité avec ou sans programme imposé) ne peut être inférieur à 6 heures hebdomadaires sur l'ensemble du cursus.
4. Le nombre d'heures hebdomadaires prévu pour l'ensemble des matières obligatoires de chaque année (domaine d'enseignement obligatoire et domaine d'enseignement de choix et de spécialité) ne peut excéder 36 heures.

5. Le total des heures hebdomadaires prévu pour toutes les matières obligatoires ne peut être ni inférieur ni supérieur à 101 heures.

Toute augmentation ou réduction autonome du volume horaire d'une matière du domaine d'enseignement obligatoire exige que ses objectifs et contenus pédagogiques soient adaptés à ces modifications.

Un tableau horaire tenant compte de toutes les modifications effectuées en vertu du principe d'autonomie scolaire devra être établi et conservé sur l'ensemble du cursus (de la 1^e à la 3^e année).

IIIc. Répartition autonome des contenus pédagogiques

Les contenus pédagogiques doivent être répartis sur les différentes promotions dans le cadre du programme d'enseignement autonome. Cette répartition sur les différents niveaux scolaires constitue le concept de base de l'établissement qui établira ce modèle pour toutes les classes dans un esprit pluridisciplinaire et en tenant compte du principe de perméabilité du système scolaire autrichien (cf. § 3 de la loi d'organisation scolaire).

III d. Enseignement de choix et de spécialité du programme autonome

Les matières de spécialité sont des matières obligatoires dont l'objectif est de spécialiser l'élève dans une perspective professionnelle. Chaque établissement devra opter lui-même pour une spécialité clairement définie qui viendra s'inscrire dans le programme d'enseignement autonome. Si plusieurs promotions sont menées de manière parallèle dans la même école, celle-ci peut alors proposer plusieurs spécialités différentes tout en tenant compte du nombre d'élèves et de groupes (prévu), en particulier pour les derniers niveaux scolaires du cursus.

Si l'établissement choisit une spécialité libre de tout programme imposé, il devra formuler lui-même la dénomination ainsi que les objectifs et contenus pédagogiques de ce domaine.

Le ou les séminaire(s) organisé(s) dans le cadre des matières obligatoires doivent permettre à l'élève de compléter ses connaissances dans des disciplines compatibles avec l'objectif pédagogique général.

Si un ou plusieurs séminaires sont organisés dans le même établissement (pour chaque promotion), celui-ci doit formuler lui-même leur dénomination complémentaire, décrire leurs objectifs et contenus pédagogiques et fixer le nombre d'heures qui leur sera consacré. L'établissement est autorisé à regrouper des heures de façon autonome dans le cadre des séminaires.

IIIe. Options, exercices facultatifs et cours de soutien

L'établissement est tenu de formuler lui-même la dénomination et le contenu de chaque option, des exercices facultatifs et du cours de soutien – par analogie à la description des matières obligatoires du programme d'enseignement autonome –. C'est également lui qui décidera du nombre d'heures qui leur sera consacré.

IV. PRINCIPES DIDACTIQUES GÉNÉRAUX

Le cours doit être conçu dans un esprit interdisciplinaire et doit tenir compte aussi bien des particularités régionales que des faits d'actualité et - dans la mesure du possible - des derniers progrès technologiques. De cette manière, les enseignants doivent être incités à poursuivre leur démarche de perfectionnement.

Les enseignants de matières apparentées sont tenus de se concerter régulièrement afin de cultiver leur pensée et compréhension interdisciplinaire.

Tous les conseils pédagogiques, plans de répartition des contenus pédagogiques et autres mesures adaptées doivent favoriser l'exploitation de toutes les possibilités de connexion entre les différentes matières enseignées.

Le programme d'enseignement doit être considéré comme un cadre permettant de refléter les évolutions et innovations sociales, économiques et culturelles.

Le bon usage de la langue allemande doit être le souci des enseignants de toutes les matières qui sont tenus de relever les fautes de prononciation, d'orthographe, de grammaire et d'expression des élèves.

Dans toutes les matières qui s'y prêtent, on veillera particulièrement à sensibiliser les élèves aux problèmes de la politique, de la santé, des médias et de l'environnement ainsi que de l'égalité entre les sexes.

Les enseignants sont tenus de justifier l'importance de l'enseignement et de l'apprentissage exemplaire en favorisant l'étude approfondie d'un domaine nécessairement restreint par rapport à l'approche superficielle de thèmes variés.

Les enseignants devront donc choisir des méthodes susceptibles d'éveiller la curiosité et l'enthousiasme des élèves tout en leur permettant de reconnaître les aspects essentiels d'une thématique.

Un regroupement d'heures hebdomadaires permet d'approfondir les contenus pédagogiques d'une discipline du domaine d'enseignement de choix et de spécialité (cf. paragraphe III).

L'élève doit être amené à penser et agir de façon logique, créative, associative et responsable en travaillant sur des problèmes, projets, études de cas et simulations. Le projet de stage en entreprise-modèle représente un moyen d'appliquer les connaissances de base ainsi que les techniques de travail et d'apprentissage qu'il a acquises dans les différentes matières et doit lui permettre de développer ses facultés communicatives et sociales.

C'est surtout dans les matières obligatoires du programme d'enseignement autonome que les jeunes gens devront apprendre à exploiter toutes les ressources pédagogiques mises à leurs disposition – en particulier le travail en équipe – et à coopérer avec leurs camarades et enseignants pour acquérir leur savoir spécifique de la manière la plus autonome possible. Il est en outre recommandé de favoriser l'enseignement sur la méthode des projets si la discipline s'y prête.

V. PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT POUR LE COURS DE RELIGION

a) Cours de religion catholique
Cf. avis BGBl. n° 30/1984.

b) Cours de religion évangélique
Cf. avis BGBl. n° 515/1991.

c) Cours de religion vieille-catholique
De façon générale, le cours de religion vieille-catholique est un cours organisé en groupe d'après les conditions du § 7 de la loi sur le cours de religion confessionnel dans sa version actualisée. C'est donc le programme du domaine supérieur (« Oberstufe ») des lycées d'enseignement général qui doit être appliqué ici.

d) Cours de religion islamique
Cf. avis BGBl. n° 421/1983.

e) Cours de religion israélite
Application analogue à l'avis BGBl. n° 88/1985 dans sa version actualisée

f) Cours de religion néo-apostolique
Cf. avis BGBl. n° 269/1986.

g) Cours de religion de l'Eglise de Jésus Christ des Saints des Derniers Jours
Cf. avis BGBl. n° 239/1988.

h) Cours de religion orthodoxe syriaque
Cf. avis BGBl. n° 467/1988.

i) Cours de religion orthodoxe grecque
Cf. avis BGBl. n° 441/1991.

j) Cours de religion bouddhiste
Cf. avis BGBl. n° 255/1992.

VI. OBJECTIFS ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES DES DIFFÉRENTES MATIÈRES

A. Matières obligatoires

A.1. Domaine d'enseignement obligatoire

2. LANGAGE ET COMMUNICATION

2.1. ALLEMAND

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- être incités à participer à la vie culturelle, économique et politique et à contribuer à son développement ;
- maîtriser les situations de communication écrite et orale de la vie privée et professionnelle ;
- être en mesure de s'exprimer de manière immédiate, claire et univoque et de comprendre, traiter et rendre correctement toute expression écrite ;
- développer leur propre créativité linguistique ;
- savoir se servir des moyens leur permettant d'améliorer leur orthographe, grammaire et expression ;
- savoir utiliser les ouvrages de référence et les nouveaux médias – en particulier Internet – dans un esprit critique.

Contenus pédagogiques :

Littérature et culture :

Genres et notions littéraires.

Choix exemplaire d'œuvres littéraires de l'origine à nos jours étudiées dans un contexte international. Littérature autrichienne contemporaine.

Dimensions culturelles et sociales des thèmes abordés, importance pour la situation actuelle.

Lecture, présentation orale et interprétation de textes.

Ecriture créative. Description de contenu. Caractéristiques. Critique.

Médias et économie :

Analyse de la consommation médiatique.

Traitement de l'information dans et par les médias.

Sortes de textes économiques (notes, protocole, citation, résumé, texte publicitaire, etc.).

Sortes de textes journalistiques (reportage, commentaire, glose, courrier des lecteurs, etc.).
Interprétation de textes et de données statistiques.

Politique et société :

Thèmes d'actualité importants pour l'ensemble de la société.

Correction et réflexion de la langue :

Structure de la langue actuelle. Niveaux de langue. Evolution de la langue. Style (en fonction des sortes de texte étudiées).

Communication orale et écrite :

Analyser. Argumenter. Documenter. Faire appel. Commenter. Discuter. Débattre. Adapter son expression à l'interlocuteur (registres de langue).

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une heure ou deux heures ;

Dans la dernière année où la matière est enseignée :

Deux épreuves de trois heures.

2.2. LANGUES VIVANTES

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- parallèlement à leur langue maternelle et à la lumière des autres matières enseignées, reconnaître les traits principaux du système de la langue étrangère et développer des stratégies générales d'acquisition de la langue ainsi qu'une pensée abstraite et associative tout en tirant parti des effets synergiques interdisciplinaires ;
- développer des stratégies leur permettant de développer leurs compétences linguistiques après leur scolarité ;
- posséder les compétences linguistiques, pratiques et sociales qui leur permettront d'affronter le quotidien professionnel, de trouver une solution aux problèmes rencontrés et de réaliser leurs opérations commerciales comme il se doit ;
- savoir lire, comprendre, traiter et appliquer les informations authentiques de la vie privée, publique et professionnelle qu'ils saisissent en langue étrangère par voie écrite ou orale, pouvoir en discerner le contenu essentiel et évaluer leur importance pour la situation ou le problème rencontré ;
- savoir reconnaître les différents registres de langue de l'expression active et passive et adapter leur niveau de langue à la sorte de texte ou au canal de communication employé afin d'interagir de façon spontanée, flexible et stylistiquement assurée avec leur interlocuteur ;
- pouvoir utiliser parallèlement plusieurs langues et registres de langues comme la situation l'exige et être capables de rendre correctement des informations dans l'autre langue ;
- à l'aide de toutes les technologies de l'information et de la communication dont ils disposent, savoir présenter de manière adaptée les faits qu'ils auront eux-mêmes recherchés et, si la situation l'exige, savoir les rapporter de manière contrastée ;
- dans le cadre de leur projet de formation individuel, connaître les différentes voies de qualifications externes en langues étrangères et savoir estimer leur importance pour leur développement personnel et professionnel.

2.2.1. ANGLAIS :

Les élèves doivent :

- au moins atteindre le niveau d'un « Independent User B2 » conformément aux standards de compétence linguistique fixés par le Conseil de l'Europe (European Framework of Reference

– cadre européen de référence linguistique commune). Pour certaines compétences, on tentera d'atteindre le niveau d'un « Proficient User C1 ». ¹²⁾

Cela signifie que les élèves doivent au moins

- pouvoir comprendre l'essentiel du contenu de textes complexes traitant de thèmes abstraits ; comprendre les informations et discussions se rapportant à leur spécialité.
- pouvoir s'exprimer spontanément avec une telle aisance qu'ils puissent converser avec un locuteur natif sans que cela exige trop d'effort de la part des interlocuteurs ;
- pouvoir s'exprimer de façon claire et détaillée au sujet de thèmes très variés, savoir exprimer leur opinion sur une question actuelle et être en mesure de présenter les avantages et inconvénients de plusieurs possibilités.

2.2.2. SECONDE LANGUE VIVANTE :

Les élèves doivent :

- au moins atteindre le niveau d'un « Independent User B1 ». Pour certaines compétences, on tentera néanmoins d'atteindre le niveau d'un « Independent User B2 » ¹³⁾.

Cela signifie que les élèves doivent au moins

- pouvoir comprendre les informations essentielles exprimées en langue standard claire et ayant trait à des sujets familiers tels que le travail, l'école, les loisirs, etc. ;
- savoir faire face à la plupart des situations que l'on rencontre en voyageant dans les pays du domaine linguistique concerné ;
- pouvoir s'exprimer de façon simple et cohérente sur des thèmes familiers et sur leurs centres d'intérêt personnels.
- pouvoir rendre compte de leurs expériences vécues ou d'autres événements, décrire leurs rêves, espoirs et objectifs tout en sachant justifier et expliquer brièvement leurs projets et opinions.

Contenus pédagogiques :

Développement des compétences linguistiques par l'étude des champs thématiques suivants :

Environnement personnel :

Famille, amis et relations sociales, habitat, habillement et mode, loisirs, sports, médias, éducation, formes de communication personnelle, santé, hygiène et alimentation.

Culture et société :

Institutions publiques, structures politiques et sociales, religion, art, évolutions et tendances de la société actuelle, environnement et qualité de vie, diversité interculturelle, éducation à la paix, relations sociales et interculturelles (par exemple générations, minorités, marginaux).

Economie et monde du travail :

Communication orale et écrite ayant trait au monde professionnel dans le domaine de l'administration, du tourisme, des services, du commerce et de la production.

Bureautique et informatique. Technologies de l'information.

Organisation de l'entreprise et déroulement du travail. Relations publiques et marketing.

Travail et marché du travail.

Le développement des compétences linguistiques à travers l'étude des contenus pédagogiques ci-dessus inclut également l'acquisition, la consolidation et l'élargissement continu du vocabulaire de l'élève ainsi que des structures grammaticales nécessaires à toute bonne communication.

¹²⁾ Cadre européen de référence linguistique commune, chapitre 3, niveaux de référence communs : échelle globale ; Conseil de l'Europe, Strasbourg 2001, ISBN 3-468-49469-6.

¹³⁾ Id.

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une ou deux heures ;

Dans la dernière année où la matière est enseignée :

Deux épreuves de deux ou trois heures.

3. SCIENCES HUMAINES

3.1. HISTOIRE ET CULTURE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- disposer du savoir historique fondé – en particulier des connaissances de l'histoire autrichienne – dont ils auront besoin dans leur vie privée et professionnelle et qui leur permettra d'agir au niveau politique et social ;
- acquérir et analyser les informations nécessaires à la compréhension de la situation mondiale actuelle et des interactions entre la politique, l'économie et la culture ;
- pouvoir analyser et évaluer dans un esprit critique les situations et phénomènes actuels du domaine politique, social, économique et culturel à la lumière des modèles historiques ;
- être amenés à préserver leur héritage culturel ;
- être incités à participer activement à la vie publique et culturelle et à assumer leurs responsabilités politiques et sociales ;
- être amenés à se reconnaître dans les principes démocratiques, être préparés aux rencontres interculturelles et apprendre à résoudre des conflits de manière pacifique ;
- être familiarisés avec l'enseignement sur la méthode des projets.

Contenus pédagogiques :

L'âge des Lumières et des révolutions bourgeoises :

Principes philosophiques. Systèmes constitutionnels. Fondation des Etats-Unis.

Napoléon et l'Europe. Restauration et révolution.

Nationalisme et libéralisme. Révolution industrielle et question sociale ; mouvement ouvrier.

Société, économie, culture (classicisme, Biedermeier), science et technique.

Evolution historique en Autriche.

L'ère impérialiste :

Mouvements d'unification nationale. Européisation du reste du monde.

L'Europe avant la Première Guerre Mondiale ; Première Guerre Mondiale.

Société (grande bourgeoisie, société industrielle, mouvement féministe).

Idéologies et mouvements politiques.

Economie, science, culture.

Evolution historique en Autriche.

Evolutions après la Première Guerre Mondiale :

Révolution russe. Réorganisation de l'Europe.

Organisations internationales.

Evolution historique hors des frontières de l'Europe. National-socialisme. Seconde Guerre Mondiale.

Société, économie (inflation, crise économique mondiale, dirigisme économique), science, technique, culture.

Evolution historique en Autriche.

Développement actuel :

Néonationalisme et société multiculturelle.

Intégration européenne.

Problèmes de migration. Problèmes historiques actuels.

3.2. PSYCHOLOGIE ET PHILOSOPHIE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- comprendre les phénomènes psychiques et connaître leur dénomination scientifique exacte ;
- savoir utiliser la littérature spécialisée dans le domaine de la psychologie et de la pédagogie ;
- s'intéresser à leur propre personnalité ainsi qu'à celle d'autrui et comprendre les interactions entre l'individu et son environnement social ;
- apprendre à adapter leur comportement à la personnalité d'autrui ;
- adopter une attitude justifiée et défendable face aux différents problèmes de la vie et se montrer responsables et tolérants au sein de la communauté ;
- réfléchir aux questions fondamentales de l'existence humaine et se forger une opinion sur l'Homme et le monde qui leur permettra d'agir de manière responsable ;
- développer une pensée critique et autonome.
- apprendre à respecter une opinion autre que la leur et l'œuvre de ceux qui la défendent.

Contenus pédagogiques :

Psychologie :

Psychologie de l'entreprise et du travail.

Psychologie de l'économie et de la publicité. Education aux médias.

Psychologie de la personnalité :

Courants principaux de la psychanalyse.

Etude de la personnalité ; diagnostic de la personnalité.

Psychosomatique, hygiène psychique, psychologie environnementale. .

Psychologie sociale :

Socialisation (en fonction du sexe et du niveau social).

Groupe, phénomènes de la psychologie de masse.

Opinions et préjugés ; manipulation ; communication.

Philosophie :

L'Homme et la connaissance :

Méthodes, objectifs, limites de la connaissance ; théorie des sciences ; philosophie de la langue ; logique.

L'Homme et ses valeurs :

Problématique des valeurs ; éthique ; esthétique.

L'Homme et la nature :

Modèles de pensée écologique (nature – technique – société).

L'Homme et la société :

Formes de relations humaines (relation toi-moi, petit groupe ; modèles de société, modèles de pensée féministe) ; droit, politique, pouvoir ; idéologie et critique des idéologies ; utopies.

L'Homme et la transcendance :

Métaphysique.

Courants principaux de la philosophie contemporaine.

Événements biographiques critiques.

4. EDUCATION ARTISTIQUE

4.1. EDUCATION MUSICALE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- travailler leur faculté d'expression linguistique, vocale et gestuelle pour atteindre un niveau de qualité adapté ;
- savoir s'exprimer seuls et/ou en groupe par une musique de bonne qualité ;
- apprendre à écouter de façon attentive, concentrée et nuancée ;
- développer leur propre talent musical ;
- aborder le phénomène de la musique de manière sensible et cognitive ;
- découvrir que la musique peut constituer un enrichissement personnel ;
- développer à travers la pratique musicale des compétences telles que la capacité à travailler en équipe, à communiquer et à se concentrer ; faire preuve de sociabilité et de tolérance ;
- connaître les différents phénomènes musicaux de l'origine à nos jours ;
- apprendre à exploiter et analyser dans un esprit critique la diversité des effets et fonctions de la musique dans un environnement acoustique en mutation permanente ;
- connaître et savoir utiliser les technologies de l'informatique audiovisuelle ;
- apprendre à estimer l'importance sociale et économique de la musique ;
- être informés sur la place que l'Autriche occupe dans le monde musical dans le contexte historique, régional et international ;
- connaître les critères de qualité susceptibles d'être définis pour la musique et l'art ;
- réaliser différents projets interdisciplinaires.

Contenus pédagogiques :

Chant :

Rythme, mélodie, intonation et diction.

Potentiel vocal, expérimentation et improvisation vocale. Utilisation du microphone.

Musique instrumentale :

Jeux sur le rythme, les notes et les sons, expérimentation et improvisation sonore.

Modèles harmoniques.

Utilisation des instruments disponibles pour accompagner le chant, les mouvements et la mise en scène.

Création musicale :

Travail de mise en scène, collages.

Rédaction de paroles de chansons et de textes personnels inspirés par la musique.

Musicologie :

Etude et interprétation d'œuvres musicales.

Aspects techniques et stylistiques de la musique tels que : reprise, modulation, opposition, tension et détente, augmentation et diminution, motif, thème, mélodie, rythme et harmonie.

Formes de notation et systèmes tonals.

Formes et genres musicaux.

Ecoute :

Répertoire d'écoute choisi parmi des époques, styles, domaines fonctionnels et cultures différents.

Rapport sensible et cognitif à la musique.

Musique et société :

Financement et commercialisation de la musique. Musique et publicité. Industrie musicale et médias, politique de subvention et sponsoring, tourisme culturel.

La musique dans le contexte social, historique et politique.

Mouvement :

Mouvements libres et chorégraphie personnelle.

Médias électroniques et informatique :

Musique générée par ordinateur, son et design sonore, musiques de film et clips vidéo.

Projet artistique interdisciplinaire.

4.2. ARTS PLASTIQUES ET CRÉATIVITÉ

Objectifs pédagogiques:

Les élèves doivent :

- avoir du plaisir à travailler à leurs créations graphiques et à la contemplation des œuvres d'arts plastiques ;
- comprendre les principes et fonctions de la création artistique ;
- se forger une opinion ouverte et critique sur tous les phénomènes des arts plastiques et de l'architecture ;
- connaître plusieurs œuvres représentatives des différentes époques de l'histoire des arts plastiques et de l'architecture ;
- connaître la terminologie de base de la discipline et savoir l'employer en étudiant une œuvre ;
- savoir exploiter de manière autonome les institutions et médias au service de l'éducation artistique ;
- avoir une fibre créatrice et savoir s'exprimer à travers plusieurs techniques et matériaux ;
- résoudre les problèmes rencontrés de façon autonome et adéquate en tenant compte des spécificités du matériel utilisé ;
- développer leur potentiel artistique en exploitant leur talent et savoir-faire ;
- savoir utiliser les médias visuels en tant qu'outils de production et de présentation.
- réaliser différents projets interdisciplinaires.

Contenus pédagogiques :

Graphisme et peinture :

Etude pratique et visuelle de l'objet (corporéité et espace, éléments structurels, structure de la surface, proportions, perspective).

Esquisse, dessin libre, techniques d'impression graphique.

Peinture libre (techniques et matériel, composition et couleur).

Création plastique :

Création d'un objet en trois dimensions.

Décoration intérieure :

Esquisse, représentation perspectiviste, forme et fonction.

Médias :

Utilisation des médias visuels, techniques et principes créateurs.

Réflexion :

Réflexion sur les arts plastiques et l'architecture. Interprétation d'œuvres, de leur contenu sémantique et des circonstances de leur création. Techniques élémentaires de représentation et d'élaboration. Terminologie. Etude comparative de différentes œuvres.

Evolution de l'art européen, courants internationaux actuels. Place d'une œuvre d'art dans le contexte culturel général, problématiques élémentaires de l'histoire des courants stylistiques.

Utilisation autonome des institutions et médias au service de l'éducation artistique.

Projet artistique interdisciplinaire.

5. SCIENCES NATURELLES

5.1. BIOLOGIE ET ECOLOGIE

Objectifs pédagogiques:

Les élèves doivent :

- pouvoir retracer la complexité des mécanismes biologiques du niveau moléculaire au niveau du système d'organes ;
- pouvoir comprendre et évaluer les cycles écologiques ;
- comprendre que la nature est un réseau de systèmes dont ils font eux-mêmes partie ;
- savoir représenter et expliquer des problématiques biologiques et écologiques à l'aide des moyens techniques modernes ;
- comprendre la diversité des interactions entre la société et l'environnement ;
- reconnaître l'importance d'un environnement intact pour leur propre santé, mais aussi pour l'économie ;
- agir de façon responsable sur le plan économique et écologique ;

Contenus pédagogiques :

Cytologie :

La cellule en tant qu'unité de vie. Constituants, structure, substances, métabolisme cellulaire, division cellulaire. Différences et points communs entre la structure cellulaire des différents organismes.

Microbiologie :

Biotechnologie – méthodes de production choisies. Bactéries, virus et champignons.
Organismes unicellulaires du règne animal et végétal.

Cellule – tissu – organe – système d'organes – organisme :

Exemples représentatifs d'organes et de systèmes d'organes végétaux et animaux (structure et métabolisme cellulaire ; reproduction et développement ; systèmes sensoriels et neuro-hormonaux).

Biologie du comportement :

Méthodes ; comportement inné et acquis.

Comportement de l'Homme et de l'animal (comportement social, communication, sexualité, défense de la possession et du territoire, hiérarchie, agression, soin de la progéniture, relation parents/enfants).

Ecologie :

Influence humaine sur les écosystèmes, impact régional et global.
Protection de la nature et de l'environnement.

Science et génie génétique :

Génétique moléculaire. Génétique humaine.

Application au génie génétique (exemples choisis).

Evolution :

Evolution physique, chimique, biotique et culturelle.

Facteurs d'évolution. Théories de l'évolution. Mécanisme.

Particularité du cas humain.

5.2. CHIMIE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- maîtriser les méthodes de la chimie et savoir décrire des relations causales (également à l'aide des techniques modernes) ;
- comprendre la nature des modèles chimiques et se forger une opinion critique sur les thèmes de l'actualité scientifique ;
- s'intéresser aux évolutions scientifiques et être capables de reconnaître les risques et dangers qu'elles comportent ;
- connaître les techniques de production et d'élimination des produits chimiques importantes pour leur vie privée et professionnelle et savoir les utiliser de façon responsable en tenant compte des aspects sanitaires, économiques et écologiques du problème.
- savoir reconnaître et décrire un problème et le résoudre au sein d'une équipe.

Contenus pédagogiques :

Méthodologie de la chimie :

Méthodes de séparation et d'analyse (substances nocives dans l'air, l'eau, le sol et les denrées alimentaires).

Rapport entre la structure et les propriétés d'une substance, interaction entre les molécules.

Réactions chimiques :

Lois stœchiométriques, bilan énergétique ; types de réaction.

L'eau :

L'eau en tant que produit solvant (indication de la concentration chimique).

Méthodes de traitement, évaluation de la qualité de l'eau. Pollution de l'eau ; traitement des eaux.

Acides, bases, sels, valeur pH, solutions tampon.

Formation de complexes, sédimentation.

Chimie organique :

Aliments porteurs d'énergie (structure chimique de base)

Glucides, glycolyse, photosynthèse, graisses, catabolisme lipidique ;

Production énergétique de l'organisme, cycle du citrate, structure et fonction des membranes ; mécanismes de transport, synthèse d'ATP.

Applications de la chimie organique (par exemple lessives, drogues et stupéfiants, cosmétiques).

Matériaux :

Verre, métaux, papier.

Matières plastiques (thermoplastiques, élastomères, duroplastiques).

Possibilités d'application, problèmes pour l'environnement.

Biochimie :

Evolution chimique. Enzymes, acides nucléiques. Biosynthèse des protéines.

Biotechnologie (exemples choisis).

5.3. PHYSIQUE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- comprendre les principes méthodiques et intellectuels de la science physique ;

- pouvoir décrire et présenter les mécanismes et phénomènes naturels et techniques au moyen des lois de la physique ;
- comprendre les problématiques de la physique, en particulier celles qui concernent le domaine de l'informatique et de l'énergie ;
- considérer certains problèmes du domaine de l'économie, de la technique et de la communication du point de vue du physicien afin de se forger une opinion critique et fondée à leur sujet ;
- être en mesure de réaliser des expériences et de présenter des thèmes de la physique à l'aide des techniques modernes.

Contenus pédagogiques :

Masses, particules et champs :

Propriétés des macro-objets (masse et gravitation, mouvement et énergie, température et chaleur, charge électrique, électromagnétisme, astrophysique).

Propriétés des micro-objets (défaut de masse et énergie de liaison, radioactivité, mécanismes nucléaires, physique des particules élémentaires).

Ondes et radiations :

Propriétés et phénomènes des ondes.

Ondes sonores, acoustique.

Spectre électromagnétique (champs d'onde, radiations, applications particulières).

Physique technique :

Energie (formes, production, utilisation).

Informatique (principes physiques, exemples choisis).

5.4. MATHEMATIQUES ET MATHEMATIQUES APPLIQUEES

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- connaître les structures générales de base des mathématiques ;
- développer une pensée logique autonome et savoir appliquer les méthodes mathématiques ;
- savoir convertir un problème de raisonnement verbal en symboles mathématiques ;
- savoir effectuer une analyse progressive et trouver eux-mêmes des voies de solution ;
- maîtriser les méthodes générales de calcul avec résultats algébriques ou graphiques ;
- savoir convertir en nombre des exemples et projets pratiques issus du domaine de l'économie ou des sciences naturelles et visualiser des problématiques mathématiques à l'aide des techniques graphiques modernes.

Contenus pédagogiques :

Propositions et ensembles avec leurs connexions ; ensembles et systèmes de nombres ;

Lois du calcul pour les opérations arithmétiques de base, les puissances et les racines.

Fonctions :

Fonctions linéaires et équations correspondantes.

Fonctions des puissances et racines et équations correspondantes.

Fonctions exponentielles et logarithmiques et équations correspondantes.

Suites et séries.

Géométrie élémentaire, surfaces et corps.

Trigonométrie.

Calcul différentiel.

Calcul intégral.

Statistique.

Calcul des probabilités.

Exemples d'application et travail à un projet sur le calcul fonctionnel dans le domaine de l'économie et des sciences naturelles (à l'aide des technologies modernes).

Intérêt composé, rentes, amortissement de la dette, crédits, leasing, cours et rentabilité, investissements.

Optimisation linéaire.

Théorie des coûts et des prix.

Problèmes de valeur extrême.

Calcul des surfaces et volumes (calcul de l'espace et du matériel requis).

Analyse des mécanismes de croissance économiques et naturels.

Calcul de tendances dans le domaine de l'économie et des sciences naturelles.

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une heure ;

Dans la dernière année où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une ou deux heures.

6. ECONOMIE, POLITIQUE ET DROIT

6.1. GEOGRAPHIE ECONOMIQUE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- disposer des connaissances topographiques dont ils auront besoin dans la vie privée et professionnelle et savoir s'orienter sur la carte au niveau global et régional ;
- savoir trouver, traiter et représenter les informations nécessaires à l'étude et à l'évaluation d'un cadre de vie ;
- connaître les systèmes d'information géographique ;
- savoir appliquer leurs connaissances de la géographie économique ;
- pouvoir expliquer les facteurs naturels et humains de la planète ainsi que leur interaction au sein des systèmes écologiques et économiques ;
- savoir que les ressources naturelles ne sont pas inépuisables ; être en mesure d'analyser les conflits relatifs à leur exploitation et répartition ;
- pouvoir expliquer les modèles d'action économiques ainsi que les problèmes de répartition et d'environnement qui en résultent ; adopter une attitude critique leur permettant d'apporter un début de solution à ces problèmes ;
- pouvoir nommer et justifier les regroupements régionaux et le typage des espaces géographiques réalisés selon différents critères et savoir décrire les problèmes qui en résultent ;
- comprendre les exigences que l'individu et la société imposent à leur espace géographique ;
- comprendre l'importance de l'aménagement du territoire en tant que garant de notre qualité de vie ;
- être incités à participer de manière responsable à l'aménagement et à la conservation de leur cadre de vie.

Contenus pédagogiques :

Situation de la Terre dans l'espace. Géographie physique.

Division de la Terre en différentes régions :

Régions délimitées d'après des critères relevant de la géographie physique et de l'écologie du paysage, mais aussi pour des raisons socio-économiques et culturelles ; problèmes posés par ce typage.

Grandes régions :

Potentiel naturel, espace et société, espaces économiques, tourisme et transports, organisation politique, régions en crise ; intégration politique et économique.

Pays du Tiers-monde :

Economie de subsistance et agriculture orientée vers le marché, réforme agraire, structure des réseaux de transport, transformation des structures écologiques, économiques et sociales par l'exploitation des ressources naturelles, industrialisation, grand tourisme et urbanisation ; pays en voie d'industrialisation, relations nord - sud, possibilités de développement.

Pays industriels :

Facteurs d'implantation et transformations structurelles des régions industrielles.

Degré d'industrialisation et niveau de vie matériel, importance de l'infrastructure pour l'ouverture et l'approvisionnement des régions industrielles, réseaux de transport ; agriculture dans une société industrialisée.

Transformation des régions urbaines et rurales ; comportement de l'individu dans ses périodes de loisirs, régions touristiques, organisation des voyages.

L'Autriche :

Espace et société :

Territoire national, espaces géographiques naturels, potentiel naturel ; développement et structures démographiques, répartition de la population, secteurs économiques, marché du travail, structure sociale et mobilité ; réseau urbain, disparités régionales ; système économique et répartition géographique de l'activité économique ; infrastructure ; organisation politique et administrative.

Aménagement du territoire :

Objectifs, organisation et moyens de l'aménagement du territoire régional, interrégional et international ; organisation de l'espace (zones de planification et concepts régionaux) ; planification et mesures d'aménagement du territoire (revitalisation des villages et conservation des sites, restauration des villes, ravitaillement et élimination des déchets, développement des régions industrielles peu structurées ; planification du trafic).

Structures et mécanismes économiques :

Structures et transformations dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture, de l'exploitation minière, de l'énergie, de l'artisanat et de l'industrie, du commerce, des services sociaux, du tourisme ainsi que dans le secteur quaternaire et quinaire.

Protection de l'environnement, de la nature et des sites.

Situation de l'Autriche au sein des réseaux économiques et politiques internationaux.

Intégration européenne.

Economie et politique mondiale :

Globalisation et régionalisation ; processus d'intégration ; concentration de pouvoir (économique, politique et militaire) au niveau supranational ; division mondiale du travail ; structures et développement du commerce mondial ; migration.

6.2. ECONOMIE D'ENTREPRISE ET NATIONALE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- comprendre les principes de l'économie d'entreprise et nationale et pouvoir évaluer leur impact sur la société ;
- se forger une opinion critique sur les problèmes de l'économie d'entreprise et nationale, être capables d'en discuter et de leur proposer une solution ;
- être capables d'analyser les conséquences de l'action économique de l'entreprise et d'en évaluer l'impact sur l'économie nationale ;
- connaître le fonctionnement de l'entreprise – en particulier ses opérations financières et sa stratégie d'investissement – de même que la réglementation légale et les principes de base de la gestion de l'entreprise et des ressources humaines ;
- apprendre à apprécier la juste valeur du travail professionnel et de la responsabilité sociale des acteurs économiques à la lumière des principes modernes de gestion de l'entreprise et des ressources humaines ;
- suivre l'actualité de l'économie nationale autrichienne et de l'économie mondiale dans les médias afin d'en connaître les phénomènes et l'impact sur la communauté et l'individu ; se forger une opinion critique à ce sujet ;
- comprendre les nouveaux développements économiques et savoir appliquer ces connaissances ;
- initier un projet économique ayant trait à l'économie d'entreprise, le réaliser au sein d'une équipe, le documenter et le présenter.

Contenus pédagogiques :

Gestion de projet :

Objectifs, planification, réalisation, documentation.

Réglementation légale de la gestion d'entreprise :

Qualité de commerçant ; délégation des pouvoirs dans l'entreprise ; registre des entreprises ;

Création d'entreprise et dissolution de société. Insolvabilité.

Formes juridiques de l'entreprise :

Choix de la forme juridique ;

Concentration et coopération d'entreprises.

Commerce :

Fonctions, types ; particularités du commerce extérieur – conditions de paiement et de livraison, protection contre le risque commercial.

Marketing :

Etude de marché ; moyens de la politique de vente ;

Décision commerciale ; marketing et tourisme ; développement actuel.

Financement et investissement :

Modes d'investissements, décision d'investissement.

Voies de financement ; planification financière et budget. Plan d'affaires.

Principes de l'économie :

Lois du marché (offre et demande, utilité, concurrence) ;

Mécanisme du prix (formation du prix, sortes de prix, élasticité-prix, politique de prix).

Papiers-valeur :

Types. Formation et notation des cours ; stratégies de placement de capital ; bourses.

Organisation de l'entreprise :

Organisation des structures et opérations ; principes et développement de l'organisation.

Gestion de l'entreprise :

Planification stratégique et opérationnelle ; techniques de décision ; styles de direction ;

Gestion du personnel (sélection et évaluation des collaborateurs, motivation du personnel, plan de carrière) ;

Assurance de la qualité ;

Concepts de gestion actuels.

Politique économique et sociale de l'Etat :

Politique monétaire (banque nationale autrichienne (ÖNB) et BCE) ; théorie de la masse monétaire et de l'inflation ; balance des paiements.

6.3. EDUCATION CIVIQUE ET DROIT

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension de la vie politique et sociale ainsi qu'à l'exercice de leurs droits et devoirs civiques ;
- pouvoir analyser et évaluer de façon critique les situations et phénomènes de la vie politique et sociale actuelle ;
- connaître la réglementation légale importante pour leur vie privée et professionnelle ainsi que les voies juridiques servant à la reconnaissance de leurs droits ;
- connaître les grandes tendances de l'évolution sociale actuelle ;
- savoir comment obtenir et analyser les informations leur permettant de résoudre les problèmes qu'ils rencontreront dans la vie professionnelle et privée ;
- connaître les principes de la Constitution Fédérale autrichienne ;
- apprendre à respecter la personne et culture d'autrui ; être incités à éviter tout conflit ;
- être incités à participer à la vie publique et culturelle et à assumer leur responsabilité politique et sociale.

Contenus pédagogiques :

Droit international :

Relations et organisations internationales ; Droits de l'Homme. Travail pour la paix.

Constitution Fédérale autrichienne :

Principes fondamentaux (principe démocratique, républicain, fédéral et de l'Etat de droit ; neutralité, principe de défense nationale globale ; défense de l'environnement, Droits de l'Homme).

Formation de la volonté politique :

Partis politiques, organismes de défense professionnelle, médias.

Droit privé :

Droit des personnes, droit des familles, droit de succession, droit des biens, droit des obligations ; protection du consommateur.

Droit du travail et droit social :

Droit du travail individuel et collectif ; sécurité sociale.

Droit européen.

Droit pénal :

Délit de coups et blessures, de diffamation, d'atteinte aux biens d'autrui, d'atteinte aux bonnes mœurs.

6.4. COMPTABILITÉ ET CONTROLE DE GESTION

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- savoir tenir les comptes d'une PME de manière autonome et être capables d'effectuer comme il se doit toutes les opérations de gestion moyenne dans le domaine de la comptabilité d'entreprise ;
- savoir traiter de manière autonome les données statistiques de l'entreprise ;
- savoir définir un budget ;
- savoir utiliser la comptabilité analytique en tant qu'instrument de décision de l'entreprise ;
- connaître le déroulement des opérations comptables, les conditions personnelles et organisationnelles qu'elles requièrent, la fonction du contrôle de gestion et son rapport à la comptabilité ;
- connaître et savoir appliquer les principes de base de l'élaboration d'un bilan annuel ainsi que les conditions légales en vigueur dans la pratique professionnelle et importantes pour l'estimation du capital de l'entreprise, de son niveau d'endettement et de sa taxation.
- savoir effectuer toutes les opérations comptables de l'entreprise en tenant compte des taxes et cotisations spécifiques et calculer les appointements du personnel ;
- savoir effectuer les opérations de la comptabilité financière et analytique, du calcul des appointements du personnel et du contrôle de gestion à l'aide des logiciels courants et savoir en présenter les résultats ;
- être capables de constater l'impact des activités économiques sur les résultats de l'entreprise et savoir réagir en conséquence
- être capables d'appliquer les connaissances et compétences acquises en simulant une situation d'entreprise réelle.

Contenus pédagogiques :

Intégration du savoir déjà acquis.

Calcul des appointements du personnel :

Calcul des salaires mensuels et gratifications, des primes et suppléments, des indemnités et avantages en nature ; enregistrement des gages et salaires; calcul et enregistrement des retenues salariales.

Comptabilité analytique et contrôle de gestion (en tenant compte des particularités du secteur du tourisme) :

Procédés ; décisions d'entreprise ; calcul des résultats de l'entreprise.

Bilan annuel :

Réglementation légale ; évaluation ; rapport final.

Bilan d'une entreprise individuelle et d'une société de personnes ; SARL.

Bilan commercial – bilan fiscal.

Calcul de la plus ou moins value fiscale ; calcul des recettes et dépenses.

Fiscalité :

Déclaration d'impôts ; enregistrement des impôts.

Analyse et critique du bilan annuel:

Mise en forme ; indicateurs ; interprétation.

Logiciels spécifiques à la comptabilité financière, à la comptabilité analytique et au contrôle de gestion.

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une ou deux heures ;

Dans la dernière année où la matière est enseignée :

Deux épreuves de deux ou trois heures.

7. INFORMATIQUE

7.1. INFORMATIQUE APPLIQUÉE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- savoir réaliser un projet à l'aide des logiciels de gestion de projets courants et des outils qu'ils proposent ;
- comprendre les problèmes sociaux et économiques que posent les techniques de la communication et de l'information ;
- connaître la structure et le fonctionnement des services et réseaux Internet ;
- savoir développer des contenus digitaux ;
- maîtriser les principes et composantes d'un système de gestion du contenu en ligne ;
- connaître et savoir employer les moyens offerts par les technologies de communication actuelles.

Contenus pédagogiques :

Production et fonctionnement des services et réseaux Internet :

Planification et gestion d'un serveur Internet ; topologies, protocoles et services.

Edition :

Développement de contenus digitaux statiques et dynamiques. Cahier des charges ; guide-opérateur et screendesign ; principes et composantes d'un système de gestion du contenu en ligne moderne.

Projets individuels et en groupe sur des thèmes choisis du programme.

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une ou deux heures.

8. ALIMENTATION, RESTAURATION ET HÔTELLERIE

8.1. ALIMENTATION

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- être amenés à réfléchir sur leur alimentation pour adopter un comportement sain ; comprendre qu'ils sont eux-mêmes responsables de leur propre santé ;
- être capables de prendre des mesures prophylactiques afin de parer aux maladies dues à une mauvaise alimentation ;
- acquérir un savoir fondé sur la composition des aliments et produits alimentaires courants afin de pouvoir s'orienter sur le marché et d'y agir de façon responsable ;
- savoir utiliser un logiciel spécifique, en interpréter les résultats et réagir en conséquence ;
- être conscients des conséquences à long terme de leurs actes, également en ce qui concerne la répartition globale des ressources, et se tenir aux principes éthiques.

Contenus pédagogiques :

Composition des aliments :

Aliments avec ou sans apport énergétique (structure, catégorie et occurrence, importance au niveau de la physiologie de la nutrition et des techniques culinaires).

Conséquences des excès et carences.

Digestion et métabolisme de l'organisme sain et malade.

Graisses, produits alimentaires riches en lipides, glucides, protéines, vitamines et sels minéraux :

Catégories, composition, importance pour la physiologie de la nutrition et l'économie, formes de négoce, production, conservation.

Condiments.

Alimentation de différents groupes-cible répartis en fonction de leur âge, de l'effort spécifique qu'ils fournissent et de leur état de santé.

Comportement alimentaire et habitudes d'achat :

Influences, statistiques sur la consommation, courants, éducation alimentaire.

Formes alternatives d'alimentation, tendances actuelles.

Troubles extrêmes du comportement alimentaire dus à un dérangement psychique.

L'alimentation dans le monde.

9. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Cf. Décret BGBI. N° 37/1989.

A.2. Enseignement de choix et de spécialité du programme autonome (Matières obligatoires du programme d'enseignement autonome)

Les heures consacrées aux matières obligatoires du programme d'enseignement autonome doivent servir à l'enseignement d'une spécialité, à l'approfondissement ou à l'élargissement d'une matière obligatoire et/ou à l'organisation de séminaires.

Afin de favoriser le développement de ses élèves, l'établissement pédagogiquement responsable doit – en fonction de ses ressources personnelles, matérielles et financières – consacrer le cadre horaire imparti à ce domaine à l'enseignement des contenus spécifiques qui ne trouveront pas leur place dans les disciplines du domaine d'enseignement obligatoire. Il veillera cependant à respecter l'objectif pédagogique général en évitant de limiter cet enseignement au seul aspect cognitif.

Les objectifs et contenus pédagogiques de la spécialité sans programme imposé ainsi que des séminaires choisis doivent être précisés dans le cadre de l'autonomie pédagogique d'après les mêmes critères formels que pour les disciplines du domaine d'enseignement obligatoire. L'établissement doit de plus leur donner une dénomination complémentaire décrivant clairement leur programme afin de permettre aux élèves d'en saisir rapidement le contenu concret.

L'organisation de séminaires dans le cadre des matières obligatoires du programme d'enseignement autonome peut être soumise à variations ; le même séminaire peut s'adresser à une ou plusieurs classes.

C'est avant tout dans la matière de spécialité sans programme obligatoire et dans les séminaires que les élèves doivent pouvoir exploiter toutes les ressources pédagogiques mises à leur disposition – en particulier celle du travail en équipe – afin d'acquérir ces connaissances de la manière la plus autonome possible et en étroite collaboration avec leurs camarades et professeurs. Il est recommandé d'avoir recours à l'enseignement sur la méthode des projets partout où la discipline le permet.

Voir également le paragraphe III (conditions du programme d'enseignement autonome).

1. MATIÈRES DE SPÉCIALITÉ

1.1. MATIÈRES DE SPÉCIALITÉ AVEC PROGRAMME IMPOSE

COMMUNICATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ECONOMIE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- découvrir que la langue est un outil permettant de nouer et d'approfondir des relations personnelles et commerciales et pouvoir appliquer leurs capacités, connaissances et compétences économiques en langue étrangère ;
- connaître les règles et usances du commerce international et choisir une réaction verbale ou non verbale adaptée à l'interlocuteur ou aux différences interculturelles ;
- savoir tirer parti des effets synergiques de l'acquisition parallèle de deux langues et connaître les termes techniques de leur spécialité dans les deux langues étrangères du domaine d'enseignement obligatoire ;
- faire preuve de flexibilité dans un contexte de coopération et d'interaction polyglotte ;
- pouvoir effectuer des opérations complexes avec efficacité et en temps voulu ;
- faire preuve de confiance en soi, d'assurance et de flexibilité lorsqu'ils se présentent en public ;
- être capables d'exploiter activement tous les médias et toutes les technologies de l'information et de la communication disponibles pour rechercher, traiter et présenter à l'oral ou à l'écrit des faits ayant trait à leur métier ;
- être en mesure de reconnaître et d'appliquer les stratégies linguistiques qui leur permettront d'atteindre leur objectif ;
- être capables d'élargir leurs connaissances et de les adapter à leur situation professionnelle particulière ;
- dans le cadre de leur projet de formation individuel, connaître les possibilités de qualification externe et savoir estimer l'importance d'un portefeuille de compétence varié pour leur propre développement professionnel.

Les élèves doivent :

- au moins atteindre le niveau d'un « Independent User » conformément aux standards de compétence linguistique fixés par le Conseil de l'Europe. Pour certaines compétences, on tentera néanmoins d'atteindre le niveau d'un « Proficient User »¹⁴⁾

Cela signifie que les élèves doivent au moins :

- pouvoir communiquer spontanément avec une telle aisance qu'une conversation normale puisse avoir lieu sans que cela demande trop d'effort de la part des interlocuteurs ;
- être capables de faire une présentation publique claire et structurée, d'y appuyer ou réfuter une thèse et de répondre spontanément à une série de questions. Dans la seconde langue vivante, les élèves devront toutefois avoir le droit de demander à l'interlocuteur de répéter sa question si celui-ci s'est exprimé trop vite ;
- être en mesure de débattre d'une question à l'oral ou à l'écrit et d'en expliquer les avantages et inconvénients ; pouvoir justifier et défendre leur point de vue ; en anglais, être en mesure de porter un jugement sur une nouvelle proposition, d'émettre une hypothèse et de réagir aux hypothèses d'autrui ;
- comprendre des annonces et communiqués concernant des sujets concrets ou abstraits si ceux-ci sont articulés en langue standard et à vitesse normale ;

¹⁴⁾ Basé sur les descripteurs du cadre de référence linguistique commune du Conseil de l'Europe, chapitres 4 et 5 ; Conseil de l'Europe, Strasbourg 2001, ISBN 3-468-49469-6. Ceux-ci ont été sélectionnés et adaptés en fonction du domaine de spécialisation et des objectifs pédagogiques.

- savoir prendre des notes pendant un exposé, un entretien, une conférence etc. et être en mesure d'en rendre de façon fiable les informations détaillées ou importantes, à condition néanmoins que le thème concerné entre dans le cadre du programme pédagogique et qu'il ait été traité de façon claire et bien structurée ;
- savoir rechercher les informations importantes ou demandées dans un texte long, être capables de rassembler sur demande les informations issues de différents textes ou de différentes parties du texte ;
- contribuer à la poursuite d'un travail en exhortant les autres à y participer ou à dire ce qu'ils en pensent ; expliquer la nature d'un problème rencontré, discuter des prochaines décisions à prendre et comparer diverses alternatives ; commenter brièvement l'opinion des autres ;
- rédiger des textes clairs et détaillés sur les objectifs du programme pédagogique en rassemblant des informations et arguments issus de sources différentes.

Contenus pédagogiques :

Communication interne et externe de l'entreprise en plusieurs langues (en tenant compte des particularités du domaine du tourisme et des services).

Situations économiques, conventions et structures dans le contexte international.

Formes et situations de communication :

Par exemple : protocole, compte rendu sommaire, mémo, correspondance professionnelle courante ;

Traduction correcte de textes dans la langue d'arrivée choisie ;

Interprétation de fichiers ;

Présenter, animer, argumenter.

Simulations de situations professionnelles réelles et authentiques dans des domaines choisis (par exemple : réception, accueil du client, conseil et vente, secrétariat, travail de relations publiques, marketing, gestion du personnel).

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :

Deux épreuves d'une ou deux heures ;

INFORMATIQUE ET MEDIAS

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- savoir sélectionner le matériel et les logiciels nécessaires à l'accomplissement des tâches qu'on leur aura imposées ;
- savoir bien utiliser Internet à des fins professionnelles et privées ;
- savoir mettre Internet au service de la réalisation des objectifs de l'entreprise ;
- être capables d'évaluer l'utilisation des multimédias et de jouer un rôle décisif dans la réalisation de productions multimédias ;
- pouvoir participer à l'élaboration, à l'acquisition et à l'installation de systèmes d'information et de communication ;
- posséder des connaissances de base sur les réseaux et savoir utiliser ces derniers ;
- savoir décrire avec précision tout problème de fonctionnement de l'ordinateur et lui apporter une solution rapide et peu onéreuse ;
- comprendre les problèmes sociaux et économiques posés par le développement des technologies de l'information et de la communication ;
- comprendre les dernières évolutions techniques et être capables de suivre leurs effets sur les technologies informatiques.

Contenus pédagogiques :

Internet :

Accès aux services de télécommunication :

- Possibilités techniques et conditions requises ;
- Raccordement à un réseau (installation, fonctionnement, sécurité).
- Opérateur, services en ligne et services supplémentaires.
- Gestion et analyse du site Internet.
- Apprentissage à distance (séminaires en ligne sur Internet, ...).
- Réglementation légale d'Internet ; problématique du contrôle des contenus et problèmes éthiques posés par Internet.

Création et gestion de sites Internet :

- Création, gestion et entretien d'un site Internet.
- Gestion de l'information au sein de l'entreprise et des différentes organisations.

Multimédia :

- Matériel nécessaire à la réalisation de productions multimédias.
- Production multimédia (sociétés d'auteurs).
- Travail en groupe sur le développement d'un produit multimédia (définition de l'objectif de production, recherche d'idées, organisation de la division du travail, régie, gestion, présentation et utilisation fonctionnelle, analyse critique de la production et de l'utilisation, évaluation).
- Systèmes multimédias interactifs (utilisation et objectif, exemples pratiques).
- Projet(s) richement documenté(s).

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :

- Deux épreuves de deux ou trois heures.

TOURISME CULTUREL

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- comprendre l'arrière-plan psychologique, sociologique et historique ainsi que l'importance économique des activités culturelles auxquelles l'individu se livre dans ses périodes de loisirs en tenant particulièrement compte des aspects humains et écologiques importants pour l'offrant et le demandeur ;
- posséder des connaissances approfondies des différents domaines artistiques (arts de la scène et arts plastiques, musique, littérature, formes multimédias) ;
- pouvoir se forger leur propre opinion sur les divers phénomènes de la vie culturelle ;
- comprendre le développement culturel, social et économique actuel ;
- connaître les différentes formes d'offre culturelle ainsi que les entreprises et organisations de tourisme et de loisirs chargées de leur promotion au niveau local, régional et fédéral ;
- connaître le système du marketing, en particulier les objectifs et fonctions du marketing des entreprises et organisations touristiques ;
- faire preuve de politesse et d'assurance envers le client ;
- réaliser que l'entreprise, la commune et la région auront la chance de se profiler et de se placer dans un marché de niche si elles parviennent à valoriser le potentiel culturel pour le faire découvrir au client ;
- approfondir leur savoir spécifique en l'appliquant à des situations concrètes ;
- savoir résoudre les problèmes de la pratique professionnelle dans le domaine du tourisme et des loisirs ;
- savoir appliquer la méthode de gestion des projets pour planifier, réaliser et contrôler un projet à l'aide des logiciels adaptés.

Contenus pédagogiques :

Fonction et structure du tourisme culturel :

Aspects sociologiques, psychologiques et relevant de la pédagogie des loisirs.

Domaines :

Paysage culturel, musique, arts de la scène, arts plastiques, littérature, artisanat d'art, gastronomie.

Développement de projet :

Offre culturelle en Autriche. Géographie des transports, facteurs d'attractivité pour le trafic touristique.

L'offre culturelle au niveau de l'entreprise, de la commune et de la région en tant que moyen de se profiler dans le domaine touristique (par exemple offres forfaitaires, routes thématiques) ;

Intégration dans une banque de données informatique ;

Domaines de la musique, de l'art industriel, de la pédagogie muséale et de la gastronomie (par exemple programmes musicaux, visites d'usines et d'ateliers) ;

Exploitation pédagogique des différentes périodes historiques (par exemple voyages à travers le temps, cuisine régionale) ;

Préservation du patrimoine et politique culturelle (par exemple conservation des monuments historiques, traditions, initiatives culturelles, théâtre, galeries et expositions).

Gestion culturelle :

Facteurs légaux, économiques et fiscaux.

Coopération et coordination avec les responsables culturels.

Gestion des organisations de tourisme culturel.

Gestion de projets :

Présentation touristique de différentes régions ;

Réalisation de programmes et manifestations touristiques et culturels au niveau de l'entreprise, de la commune et de la région ;

Contact avec les collaborateurs et les clients ;

Nouvelles tendances dans le domaine des loisirs ;

Tourisme vert, formes alternatives de voyages ; parcs d'attraction.

Politique du tourisme (objectifs, responsables).

Marketing touristique :

Tourisme de santé et cures, tourisme urbain, séjours de courte durée, voyages dans le cadre professionnel (congrès, expositions, foires), clubs de vacances.

Concepts de marketing pour une commune, une région ; sponsoring, recherche de fonds, prise de contact avec les institutions spécialisées ; travail de relations publiques ; présentation du projet.

Projets réalisés à l'aide des logiciels adaptés.

1.2. MATIÈRES DE SPÉCIALITÉ SANS PROGRAMME IMPOSE

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent acquérir des connaissances et compétences menant à une spécialisation professionnelle conforme à l'objectif pédagogique général. Pour de plus amples détails, cf. paragraphe III (conditions du programme d'enseignement autonome).

Contenus pédagogiques :

Option langues vivantes :

Langue vivante supplémentaire ou approfondissement des langues vivantes du domaine d'enseignement obligatoire.

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :

2 épreuves d'une heure.

Option informatique :

Spécialisation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Option de spécialisation théorique :

Spécialisation dans le domaine de la formation professionnelle.

Option art et créativité :

Spécialisation dans le domaine artistique et créatif.

2. SÉMINAIRES

Objectifs pédagogiques :

En plus des attitudes, connaissances et compétences qu'ils ont acquises dans les disciplines de l'enseignement obligatoire et la matière de spécialité, les élèves doivent pouvoir déployer leur potentiel créatif et communicatif pour acquérir d'autres compétences et attitudes culturelles, écologiques, économiques et sociales toutes compatibles avec l'objectif pédagogique général, surtout si celles-ci s'avèrent être d'une importance particulière pour leur vie professionnelle et privée future et si elles sont susceptibles d'être immédiatement assimilées.

Contenus pédagogiques :

Contenus supplémentaires particuliers ne pouvant être enseignés ni dans un cours d'approfondissement des matières du domaine d'enseignement obligatoire, ni dans le cadre de la matière de spécialité choisie.

Séminaire de langue étrangère :

Autre langue vivante étrangère. Programme analogue à celui du cours de langue vivante du domaine d'enseignement obligatoire.

Compositions :

Par année où la matière est enseignée :

1 épreuve d'une heure.

Séminaire d'organisation de l'entreprise :

Simulation d'une situation réelle (entreprise-modèle) dans laquelle l'élève devra – à l'aide du langage et des logiciels spécifiques à la branche – effectuer les tâches pratiques et organisationnelles courantes dans une entreprise de l'économie. L'élève devra tout particulièrement être amené à reconnaître le déroulement des opérations au sein de l'entreprise, à assumer une responsabilité, à travailler de façon autonome en appliquant les connaissances acquises dans d'autres disciplines et à travailler en équipe.

Un plan d'organisation devra être élaboré pour chaque entreprise-modèle : les autres membres du corps enseignant devront alors impérativement être consultés quant à l'application des connaissances et compétences acquises dans leur discipline. En cas de besoin, il sera possible d'empiéter sur les heures des autres matières obligatoires, à condition cependant de faire participer les enseignants concernés. Un regroupement d'heures est également autorisé.

Séminaire informatique :

Contenus actuels issus du domaine des technologies de l'information et de la communication.

Séminaire de culture générale :

Contenus visant à élargir la culture générale de l'élève. Dans la mesure du possible, on tentera de tenir compte des aspects importants pour l'exercice de sa profession future.

Séminaire de sciences naturelles :

Contenus destinés à élargir les connaissances en sciences naturelles de l'élève. Dans la mesure du possible, on tentera de tenir compte des aspects importants pour l'exercice de sa profession future.

Séminaire art et créativité :

Encouragement de la créativité de l'élève par l'exercice de différentes activités artistiques. Dans la mesure du possible, on tentera de tenir compte des aspects importants pour l'exercice de sa profession future.

Séminaire de développement de la personnalité :

Travail sur les compétences sociales et communicatives de l'élève, sur sa culture du conflit et son aptitude à le résoudre, sa capacité à travailler en équipe et sur son hygiène mentale dans le cadre professionnel.

Séminaire de spécialisation théorique :

Contenus théoriques susceptibles d'approfondir la formation professionnelle de l'élève ; on veillera tout particulièrement à ce que cet enseignement théorique reste orienté vers son application concrète.

Séminaire pratique :

Contenus pratiques relatifs à des principes théoriques spécifiques. Ces contenus devront pour l'essentiel être enseignés de manière intégrée.

B. STAGE FACULTATIF

Objectifs pédagogiques :

Les élèves doivent :

- compléter les connaissances et compétences qu'ils ont acquises par un exercice pratique en entreprise qui leur permettra d'atteindre le niveau que chaque branche exige des diplômés de leur école ;
- appliquer dans une situation professionnelle réelle les connaissances spécifiques qu'ils ont acquises dans leur école ;
- obtenir une vue d'ensemble de l'organisation des entreprises ;
- être informés sur les droits et devoirs des employés afin d'évaluer leur situation professionnelle immédiate ;
- se comporter de manière agréable, correcte, assurée et efficace envers leurs supérieurs et collaborateurs ;
- à la lumière de leurs expériences scolaires et pratiques, adopter une attitude positive envers le monde du travail en général et leur environnement professionnel concret en particulier.

Cadre temporel et matériel :

Avant d'entrer en 3^e année, stage de 12 semaines dans une entreprise de l'économie, de l'administration, du tourisme ou de l'alimentation voire dans les entreprises dont l'activité correspond à la matière de spécialité choisie.

Dans certains cas justifiés, il sera possible d'effectuer un stage pendant les vacances de février ou pendant d'autres vacances en cours de semestre, à condition toutefois de ne pas excéder la durée totale prévue.

Principes didactiques :

Le stage doit être organisé sur la base d'un accord conclu de la manière la plus détaillée possible entre l'élève et une entreprise dont la spécialité répond à l'objectif pédagogique du type d'établissement.

L'école doit veiller à ce que le contrat de stage contracté soit conforme à toutes les conditions du droit social et du droit du travail en vigueur. En règle générale, le statut professionnel du stagiaire doit être défini par un contrat de travail rédigé sur la base des accords conclus entre les partenaires sociaux.

L'élève peut effectuer son stage en Autriche ou à l'étranger : il appartient néanmoins à l'établissement d'informer l'élève sur les particularités d'un stage effectué à l'étranger. L'entreprise étrangère devra prouver son aptitude à former un stagiaire au moyen de documents adaptés.

Si le stage revêt une importance suffisante pour la formation de l'élève – chose dont l'établissement devra juger – il pourra en être fait mention sur son diplôme de baccalauréat ou certificat de fin d'études.

C. Options et exercices facultatifs

Objectifs pédagogiques, principes didactiques :

Les options et exercices facultatifs peuvent être proposés en guise de complément des matières obligatoires ou d'autres matières de spécialité. Ils devront donc porter le même titre que la matière du domaine d'enseignement obligatoire, la matière de spécialité ou le séminaire auxquels ils se rapportent. Il est également possible de leur octroyer une dénomination supplémentaire décrivant leur contenu afin de permettre aux élèves et à leurs parents de discerner clairement leur programme. Le reste est soumis à des conditions analogues à celles qui s'appliquent aux matières obligatoires du programme d'enseignement autonome.

Un regroupement d'heures est autorisé à certaines périodes de l'année.

D. Cours de soutien

Objectifs pédagogiques :

Les élèves en principe capables et volontaires mais dont les résultats ont provisoirement baissé dans une certaine matière doivent eux aussi avoir la chance d'atteindre les objectifs pédagogiques fixés pour cette discipline.

Contenus pédagogiques :

Identiques aux contenus définis pour chaque année de la matière obligatoire concernée. On se limitera néanmoins aux aspects de la matière nécessitant un travail de répétition et d'exercice.

Principes didactiques :

L'objectif pédagogique requiert la révision et l'exercice régulier du programme de la matière obligatoire concernée. Etant donné qu'un élève est en général faible en plusieurs matières à la fois, il sera particulièrement important de le faire travailler en groupe.

Une prise de contact régulière avec les enseignants de la matière obligatoire concernée est une des conditions indispensables à la bonne marche du cours de soutien.

Par nature, le cours de soutien ne peut en aucun cas servir à élargir, compléter ou approfondir le programme de la matière obligatoire concernée.